



**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

DCD/DAC(2006)7/PART2/REV1
Non classifié

**PROJET CAD/OCDE SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES
EXAMEN DES INITIATIVES D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE RENFORCEMENT DES
CAPACITÉS**

Réunion du CAD, 14 février 2006

Réunion du Groupe de travail du Comité des échanges, 30-31 mars 2006

Ce document tient compte des observations formulées par un groupe de direction informel et par le CAD le 14 février 2006. Des modifications ont été apportées aux paragraphes 45, 51 et 191. Le document révisé est diffusé pour INFORMATION au Groupe de travail du Comité des échanges, au point 9b de l'ordre du jour de sa réunion des 30 et 31 mars 2006 [TD/TC/WP/A(2006)2].

L'examen constitue la phase 1 du projet du CAD sur la facilitation des échanges, adopté le 22 juin 2005 [DCD/DAC(2005)26]. Les principaux résultats et enseignements à retenir seront affinés pendant la phase 2 du projet.

Le résumé de l'examen et le descriptif précis de la phase 2 sont diffusés dans un document séparé [DCD/DAC(2006)7/PART1/REV1].

Le projet du CAD sur la facilitation des échanges vise à compléter les travaux du Comité des échanges de l'OCDE sur la facilitation des échanges [COM/DCD/TD(2005)1/FINAL].

Personne à contacter : Caroline Lesser - Tél. : +33 (0)1 45 24 90 46 -
E-mail : caroline.lesser@oecd.org

JT03209984

AVANT-PROPOS

1. Les réformes adoptées dans les pays en développement pour faciliter les échanges peuvent influencer fortement sur le développement et la réduction de la pauvreté. On a constaté qu'elles s'accompagnaient d'une baisse des coûts qui résulte de la diminution des temps d'attente aux frontières, de la rationalisation des filières d'approvisionnement alimentaire, de l'allongement de la campagne de commercialisation des produits agricoles, de l'augmentation des recettes publiques, de l'amélioration de la gouvernance et de l'accroissement de l'investissement direct étranger.

2. Cet *Examen de l'assistance technique et du renforcement des capacités à l'appui de la facilitation des échanges* (« *Examen* ») vise à renforcer la conception, la mise à disposition et l'évaluation des programmes d'aide au développement des donateurs dans cet important domaine de la coopération pour le développement. Il présente les activités déjà menées en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'appui de la facilitation des échanges et met en évidence les principaux enseignements qui en ressortent.

3. L'*Examen* constitue la phase 1 du projet du CAD sur la facilitation des échanges. Ce projet est inscrit au programme de travail et budget 2005-2006 du CAD en matière d'échanges et de développement qui vise à :

- Assurer le suivi des activités d'assistance et de renforcement des capacités à l'appui de la facilitation des échanges.
- Renforcer l'efficacité de cette assistance.
- Améliorer la cohérence des politiques des pays membres de l'OCDE.

4. L'*Examen* repose sur une présentation quantitative des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'appui de la facilitation des échanges ainsi que des autres activités d'aide en faveur des échanges notifiées à la base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce et au Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Il comprend un bilan des bonnes pratiques observées et des études de cas qui décrivent différents types d'interventions menées par un ou plusieurs donateurs bilatéraux et par des organisations régionales et internationales. L'*Examen* sera complété par un rapport du Ministère du développement international du Royaume-Uni sur l'aide britannique à la facilitation des échanges, puis affiné grâce aux recherches complémentaires qui auront été effectuées dans le cadre de la phase 2 du projet, et aboutira à des recommandations pour le renforcement des capacités dans le domaine du commerce.

5. L'*Examen* a été réalisé par le Secrétariat du CAD/OCDE en collaboration avec la Fondation Asie-Pacifique du Canada. Des observations ont été formulées par un groupe de direction informel composé de délégués de l'OMC, d'experts du domaine des douanes et de spécialistes du développement des pays membres de l'OCDE, d'organisations internationales et régionales et d'institutions financières.

TABLE OF CONTENTS

AVANT-PROPOS	2
ABRÉVIATIONS	5
1. INTRODUCTION	7
1.1 Relations entre la facilitation des échanges et le développement.....	7
1.2 Les avantages pluridimensionnels de la facilitation des échanges pour le développement.....	8
1.3 Facilitation des échanges et Programme de Doha pour le développement	9
1.4 Examen	10
2. PRÉSENTATION QUANTITATIVE DU SOUTIEN DES DONNEURS A L'APPUI DE LA FACILITATION DES ÉCHANGES	13
2.1 Présentation	13
2.2 Tendances générales de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges	14
2.3 Interventions des donneurs	25
3. BILAN QUALITATIF DU SOUTIEN APPORTÉ À LA FACILITATION DES ÉCHANGES	31
3.1 Principaux enseignements à retenir	32
3.2 Études de cas	39
ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE	62
A.1 Définition.....	62
A.2 Échantillon.....	62
A.3 Méthode.....	63
A.4 Limitations.....	65
ANNEXE B : ANALYSE STATISTIQUE	66
B.1 Prêts concessionnels et subventions	66
B.2 Prêts non concessionnels et activités auto-financées.....	67
ANNEXE C : INSTRUMENTS DE FACILITATION DES ÉCHANGES	69
C.1 Instruments d'évaluation et indicateurs de performances	69
C.2 Normes/Conventions internationales.....	70
C.3 Directives et manuels	74
C.4 Systèmes automatisés de gestion douanière	77
C.5 Mécanismes de coordination	78
C.6 Instruments législatifs.....	79
BIBLIOGRAPHIE.....	91

Tables

Tableau 2.1	Principaux donateurs en 2001–2004, en milliers d’USD.....	15
Tableau 2.2	Principaux pays bénéficiaires, 2001-2004, en milliers d’USD.....	16
Tableau 2.3	Types d’assistance, 2001-2004.....	20
Tableau 2.4	Compétences des principaux donateurs et organismes d’exécution, 2001-2004 (% et milliers d’USD).....	22
Tableau 2.5	Programmes régionaux et mondiaux, par région, 2001-2004 (en milliers d’USD).....	23
Tableau 3.1	Présentation des huit études de cas.....	31
Tableau B.1	Répartition par programme des prêts non concessionnels et des activités auto-financées, 2001-2004.....	68
Tableau C.1	Instrument de facilitation des échanges mis au point par différentes institutions multilatérales	81

Figures

Graphique 2.1	Volume d’AT/RC à l’appui de la facilitation des échanges, 2001-2004.....	14
Graphique 2.2.	Répartition géographique des financements des principaux donateurs bilatéraux, 2001-2004	17
Graphique 2.3.	Répartition géographique des financements des principaux organismes multilatéraux, 2001-2004	18
Graphique 2.4	Répartition du soutien par groupe de revenu, 2001-2004.....	19
Graphique 2.5.	Aide aux infrastructures, 2001-2004.....	27
Graphique B.1	Activités des donateurs par instrument d’assistance , 2001-2004.....	66
Graphique B2.	Répartition des subventions/prêts par type de projet, 2001-2004.....	67

Boxes

Niveau d’engagement (millions d’USD).....	68
---	----

ABRÉVIATIONS

AID	Association internationale de développement
ALECA	Accord de libre-échange de l'Amérique centrale
AP	Aide publique
APD	Aide publique au développement
APFR	Autres pays à faible revenu
AT/RC	Assistance technique et renforcement des capacités
AT/RCDC	Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine du commerce
BA sD	Banque asiatique de développement
BDRCC	Base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce
CAD	Comité d'aide au développement
CARDS	Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation
CAREC	Programme régional de coopération économique en Asie centrale de la Banque asiatique de développement
CCI	Chambre de commerce internationale
CE	Commission européenne
CESAO	Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique
CESD	Centre européen de formation des statisticiens-économistes des pays en voie de développement
CLOUT	Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI
CNFET	Comité national de facilitation des échanges et des transports
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations unies pour le droit commercial international
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CT	Comités techniques de l'ISO
EDI	Échange de données informatisées

EDIFACT	Règles des Nations unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GFPTT	Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce
HRSDSC	Harmonisation régionale des systèmes douaniers et des statistiques commerciales (COMESA)
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISPS	Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires
LOCODE/ONU	Code des ports et autres lieux (CEE-ONU)
NEI	Nouveaux États indépendants
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMI	Organisation maritime internationale
OTC	Obstacles techniques au commerce
PDD	Programme de Doha pour le développement
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRITI	pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
PRITS	pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
SIAM	Système d'informations anticipées sur les marchandises
SOLAS	Convention internationale pour la sécurité en mer
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
SYDONIA	Système douanier automatisé
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIC	Technologies de l'information et de la communication
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

1. INTRODUCTION

6. La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue à Doha en 2001 a marqué le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, centré pour la première fois sur les questions de développement. Le Programme de Doha pour le développement (PDD) a des objectifs ambitieux qui portent non seulement sur les domaines traditionnellement traités dans le cadre des négociations commerciales (droits de douane sur les produits industriels, agriculture, règles de l'OMC) mais aussi sur des questions relativement nouvelles comme celle de la facilitation des échanges.

7. En inscrivant la facilitation des échanges dans le Programme de Doha pour le développement et dans les modalités adoptées par le Conseil général le 1^{er} août 2004 (et rassemblées dans « l'Ensemble de juillet »), les membres de l'OMC ont reconnu la nécessité de ne pas se limiter à l'« architecture » du commerce international et de tenir compte d'autres éléments tels que redevances, formalités, procédures et réglementations, qui font partie intégrante des opérations commerciales internationales et peuvent constituer d'importants obstacles aux échanges et au développement.

1.1 Relations entre la facilitation des échanges et le développement

8. La facilitation des échanges est devenue un enjeu important des négociations sur le commerce international, en raison des coûts que représente l'attente aux frontières pour les entreprises exportatrices, souvent supérieurs au montant des droits de douane appliqués. De nombreuses études ont montré que les réformes destinées à faciliter les échanges comportent beaucoup d'avantages à différents égards et pour différentes parties prenantes, comme la production de recettes, la facilitation des échanges et de l'investissement ou l'amélioration de la gouvernance. En général, ces avantages compensent les coûts des réformes et se font souvent sentir rapidement (OCDE, 2005c).

9. L'importance accrue de la facilitation des échanges résulte en partie du succès des précédents cycles de négociations commerciales multilatérales qui ont permis de créer un système fondé sur des règles et d'abaisser sensiblement le niveau des droits de douane et des restrictions quantitatives. Les droits de douane moyens des pays développés et des pays en développement sont estimés à 4 % et 11.3 % respectivement¹, et il est maintenant reconnu que les coûts supplémentaires créés par des procédures douanières inefficaces, des demandes de documents complexes ou inutiles ou des contrôles matériels excessifs peuvent être supérieurs aux droits de douane appliqués, dans les pays où les taux sont bas.

10. Le simple accroissement des volumes échangés fait aussi peser une charge plus lourde sur les infrastructures commerciales internationales et les administrations douanières nationales. Les contraintes subies par les aéroports et les ports maritimes ou les réseaux routiers et ferroviaires ont amené les entreprises commerçantes du monde entier à demander que les échanges soient facilités, par le développement des réseaux de transport, l'utilisation des technologies de l'information et une plus grande efficacité des procédures et du dédouanement des marchandises aux frontières.

11. L'intégration croissante de la chaîne d'approvisionnement mondiale s'est aussi traduite par un changement radical du mode de fonctionnement des entreprises sur les marchés internationaux. Du fait de la baisse des coûts de transport et du développement de systèmes logistiques complexes, les entreprises se sont allégées et ont réduit leurs stocks. Ce mode de production les oblige à prévoir des livraisons fréquentes de petits lots de produits intermédiaires. Des innovations comme la livraison en flux tendus de marchandises et l'utilisation de l'échange de données informatisées (EDI) ont réduit le temps nécessaire pour faire parvenir les produits aux consommateurs du monde entier et fait baisser fortement les coûts de

stockage et les coûts logistiques des entreprises. Cependant, elles ont aussi pour effet d'accroître les risques de perturbation de la filière d'approvisionnement auxquels doivent faire face les entreprises commerciales, justement parce que la rapidité des mouvements de marchandises à chaque passage de frontière est essentielle (OCDE, 2005c).

12. En outre, les entreprises exportatrices doivent maintenant tenir compte de nouvelles mesures de sécurité adoptées dans de nombreux pays développés à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001.

1.2 Les avantages pluridimensionnels de la facilitation des échanges pour le développement

13. Les réformes de facilitation des échanges apportent des avantages à différents égards et à différentes parties prenantes, en particulier aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux consommateurs. Elle peut par exemple renforcer l'efficacité des filières d'approvisionnement et accroître ainsi la compétitivité, ce qui est intéressant pour les entreprises comme pour les consommateurs et permet d'attirer l'investissement direct étranger, d'améliorer la perception des recettes et de contribuer à combattre la fraude. Ces évolutions peuvent à leur tour influencer fortement sur le développement d'un pays. L'attribution de ressources appropriées à l'appui de telles réformes constitue donc un investissement raisonnable et rentable pour les gouvernements bénéficiaires comme pour les donateurs.

Des gains de bien-être importants et un accroissement des échanges

14. Les entreprises sont soumises à la fois aux coûts directs des procédures à la frontière (dépenses liées aux renseignements et aux documents à fournir par exemple), et à des coûts indirects, comme ceux qui résultent de la longueur des procédures, du manque à gagner qui en résulte et du manque de prévisibilité des réglementations. D'après les estimations, ces coûts peuvent représenter de 2 % à 15 % de la valeur des marchandises échangées (OCDE, 2005d). On a constaté que s'ils baissent, même modestement, grâce à une plus grande efficacité des opérations douanières et des procédures commerciales internationales, les retombées positives sur les échanges et la croissance économique seront importantes. (OCDE, 2003). L'OCDE (2005d), par exemple, montre qu'une baisse de 1 % des coûts des transactions commerciales se traduiraient par des gains de bien-être de l'ordre de 40 milliards d'USD, dont les deux tiers seraient réalisés dans des pays non membres de l'OCDE.

Renforcement de la compétitivité et de l'attrait exercé sur les investisseurs étrangers

15. Les gains d'efficacité des filières d'approvisionnement qui résultent des mesures de facilitation des échanges renforcent la compétitivité des pays dans la chaîne de valeur internationale. Par exemple, le cheminement des produits agricoles au départ et à destination des exploitations agricoles comporte plusieurs étapes ; à chacune de ces étapes – du producteur primaire à l'agent intermédiaire, au grossiste, au producteur/transformateur, à l'exportateur, aux services frontaliers – (et aux étapes du cheminement inverse) correspondent des coûts supplémentaires qui peuvent influencer de façon préjudiciable sur les prix fixés par les agriculteurs des pays en développement (Assanie, *et al.*, 1999). Pour les producteurs primaires, la rationalisation de la filière alimentaire, y compris des opérations de traitement après récolte, de nettoyage, de calibrage, de conditionnement et de stockage, se traduit par un allongement de la campagne de commercialisation des produits agricoles et par une plus grande efficacité dans la livraison des produits périssables sur les marchés, d'où une compétitivité accrue.

16. Il ne faut pas sous-estimer non plus les effets des mesures de facilitation des échanges dans le secteur manufacturier. Si la Chine devient « l'atelier » de la planète, c'est en raison de facteurs très divers,

comme la capacité des entreprises chinoises à coordonner leurs opérations avec leurs acheteurs et à expédier les produits, en passant par les ports chinois, des unités de production vers les points de vente des marchés des pays développés. Cette évolution est particulièrement claire dans le secteur de l'habillement (Assanie *et. al.*, 1999). Une plus grande efficacité de la filière d'approvisionnement et du régime commercial peut en retour contribuer à attirer les investisseurs étrangers.

Amélioration de la perception des recettes

17. Les réformes déjà accomplies dans plusieurs pays en développement montrent bien que les coûts de la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges sont généralement compensés par l'accroissement considérable des recettes. Au Pérou, par exemple, les recettes douanières représentaient 23 % de l'ensemble des recettes budgétaires de l'État (malgré le niveau élevé des droits, compris entre 10 % et 84 % de la valeur des marchandises importées) avant la réforme des douanes. Après la réforme, elles ont quadruplé en six ans et leur contribution aux recettes budgétaires nationales est passée à 35 %, malgré une réduction des droits de douane comprise entre 15 % et 25 % (OCDE, 2003c). Au Mozambique, les recettes douanières ont augmenté de 38.4 % pendant les deux premières années du programme de réformes, malgré une baisse sensible des taux de droits de douane. Ce résultat est particulièrement important pour certains pays en développement comme la Côte d'Ivoire, le Lesotho et Madagascar, largement tributaires des taxes sur le commerce extérieur, qui représentent une part considérable des recettes totales de l'État. La possibilité d'accroître les recettes publiques constitue d'ailleurs l'une des principales incitations à l'adoption de mesures en faveur de la facilitation des échanges (OCDE, 2005d).

Renforcement de la gouvernance et réduction de la corruption et de la contrebande

18. Les mesures de facilitation des échanges présentent aussi l'avantage de renforcer la gouvernance dans les pays partenaires, amenés à se conformer aux meilleures pratiques internationales, qui visent entre autres à empêcher la circulation illégale de marchandises non autorisées et la vente au rabais de produits dangereux sur les marchés des pays en développement, à assurer une protection adéquate des droits de propriété intellectuelle et à répondre à d'autres objectifs de bien-être public. Dans le cadre, par exemple, du projet de paiement électronique des redevances douanières à la Jamaïque (étude cas n°4), les recettes perçues ont triplé et les délais de paiement ont été ramenés de deux ou trois jours à une ou deux heures. Cependant, l'accroissement des recettes publiques et la réduction des délais de paiement pour les entreprises ne sont pas les seuls effets positifs de ce projet, qui a aussi abouti à une réduction de la corruption et à une amélioration des procédures douanières qui ont profité à l'ensemble de l'économie jamaïcaine.

1.3 Facilitation des échanges et Programme de Doha pour le développement

19. Il est précisé dans les Modalités pour les négociations sur la facilitation des échanges (Annexe D de l'Ensemble de résultats de juillet) que les négociations « viseront à clarifier et à améliorer les aspects pertinents des articles V, VIII et X du GATT de 1994 en vue d'accélérer encore le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises » (OMC, 2004).

20. Surtout, les négociateurs ont reconnu que « l'octroi d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités est vital pour les pays en développement et les pays les moins avancés, pour leur permettre de participer pleinement aux négociations et d'en tirer parti. Les Membres, en particulier les pays développés, s'engagent donc à assurer de manière adéquate un tel soutien et une telle assistance pendant les négociations. Un soutien et une assistance devraient aussi être accordés pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés à mettre en œuvre les engagements résultant des

« négociations, conformément à leur nature et à leur portée. » En outre, « les Membres [sont convenus] d'examiner le caractère effectif du soutien et de l'assistance accordés et leur capacité d'appuyer la mise en œuvre des résultats des négociations ». (OMC, 2004).

21. La Déclaration ministérielle de Hong Kong adoptée en 2005 souligne aussi la nécessité d'apporter une assistance technique et un renforcement des capacités « de façon précise, effective et opérationnelle », en tenant compte « des besoins et priorités des pays en développement et PMA en matière de facilitation des échanges » (OMC, 2005d).

1.4 Examen

22. Cet *Examen des initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'appui de la facilitation des échanges* (« Examen »), qui constitue la phase 1 du Projet du CAD sur la facilitation des échanges, répond au mandat confié aux membres d'examiner le caractère effectif de l'aide apportée dans le domaine de la facilitation des échanges, tel qu'il est mentionné à l'annexe D de l'Ensemble de résultats de juillet de l'OMC. Il comporte une présentation quantitative des engagements d'aide publique au développement (APD) et d'aide publique (AP) en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités de facilitation des échanges qui ont été pris de 2001 à 2004 et notifiés à la base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce, ainsi que des autres formes d'APD ou d'AP directement liées à la facilitation des échanges et notifiées à la base de données OMC/OCDE ou au Système de notification des pays créanciers de l'OCDE². Il contient en outre un examen qualitatif de huit études de cas, quatre nationales et quatre régionales, consacrées à des interventions des donateurs (agissant individuellement ou conjointement) à l'appui de la facilitation des échanges, ainsi qu'un résumé des principaux enseignements qui se dégagent de ces cas et des bonnes pratiques observées. Les principaux résultats et enseignements à retenir seront affinés au cours de la phase 2 du projet du CAD sur la facilitation des échanges, et conduiront à la formulation de recommandations à adresser aux donateurs et aux pays partenaires pour renforcer les capacités de facilitation des échanges.

23. L'assistance technique et le renforcement des capacités (AT/RC) à l'appui de la facilitation des échanges sont définis comme un moyen de favoriser la « simplification et [l'] harmonisation des procédures du commerce international. Ces procédures incluent les activités, pratiques et formalités liées à la collecte, à la présentation, à la communication et au traitement des informations requises pour les échanges internationaux de marchandises ». Cette définition exclut le soutien des donateurs à des aspects étroitement liés à la facilitation des échanges, comme la compréhension et le respect des normes sanitaires et phytosanitaires et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce ou les réformes en matière de transports, d'entreposage ou de perception des recettes.

24. L'Examen comporte deux parties :

- Le chapitre 2 comporte une *présentation quantitative du soutien des donateurs à l'appui de la facilitation des échanges* et d'autres interventions connexes des donateurs. Il indique aussi quelles sont les grandes orientations et les compétences de chacun des donateurs dans le domaine de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges, de façon à contribuer à une meilleure coordination de la programmation des activités en faveur de la facilitation des échanges.
- Le chapitre 3 fournit un *bilan qualitatif du soutien à la facilitation des échanges*. Il fait le point des facteurs qui ont contribué à l'amélioration de l'efficacité de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges, sur la base de huit études de cas et des bonnes pratiques en vigueur.
- L'annexe A explique de façon plus précise la méthode utilisée aux chapitres 2 et 3.

- L'annexe B comporte des données statistiques supplémentaires sur les instruments d'assistance utilisés et les activités en faveur de la facilitation des échanges ne relevant pas de l'APD ni de l'AP.
- L'annexe C donne un aperçu des principaux instruments multilatéraux de facilitation des échanges (outils de diagnostic, indicateurs de performances, bonnes pratiques, systèmes automatisés, mécanismes de coordination et instruments législatifs).

NOTES

1. Les taux moyens (non pondérés) de droits de douane des pays industrialisés ont été ramenés de 9.8 % en 1980 à moins de 4.0 % en 1999. Dans les pays en développement, ces taux ont également baissé, passant de 27.6 % en 1980 à moins de 11.3 % in 1999 (Ng, 2002, p. 567).
2. On entend par « aide publique au développement » tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays de la partie I de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, ou à des institutions multilatérales pour être ensuite acheminés vers des pays de la partie I, et qui répondent aux critères suivants : i. émaner d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics ; ii. sachant que chaque opération doit en outre : a) avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires de l'aide ; et b) être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 % (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 %). L'aide publique (AP) comprend les apports de ressources qui satisfont les critères de l'APD mais sont destinés aux pays de la partie II de la Liste du CAD (pays en transition) et aux institutions multilatérales dont les activités bénéficient essentiellement à ces pays. <http://www.oecd.org/dataoecd/15/19/16811124.htm>.

2. PRÉSENTATION QUANTITATIVE DU SOUTIEN DES DONNEURS A L'APPUI DE LA FACILITATION DES ÉCHANGES

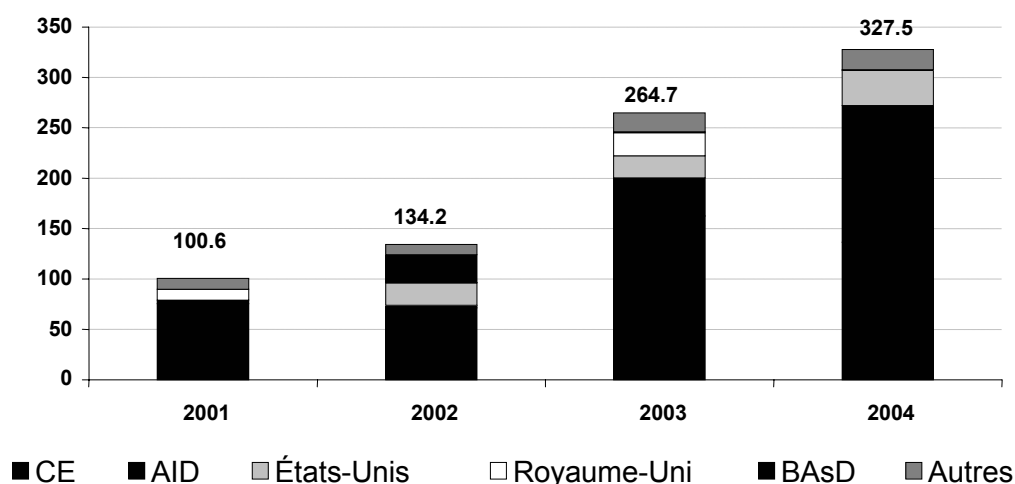
25. Ce chapitre présente un panorama statistique des engagements d'aide publique au développement et d'aide publique à l'appui de la facilitation des échanges et des interventions dans ce domaine qui ont été notifiés à la base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce et au Système de notification des pays créanciers de l'OCDE³. La section 1 décrit les tendances générales, en particulier les principaux donateurs, bénéficiaires et types de soutien. La section 2 fournit une analyse plus détaillée des grandes tendances de la répartition de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges, des pays et des régions bénéficiaires, des groupes de revenus et des types d'intervention (assistance technique, renforcement des capacités et soutien matériel). Elle indique aussi les orientations particulières de l'action et les compétences des donateurs ainsi que les modes de fourniture de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges. La section 3 dresse un panorama d'autres activités d'APD/AP étroitement liées à la facilitation des échanges, en particulier de l'aide à d'autres domaines en relation avec les échanges, de l'appui au développement des infrastructures (en particulier des transports et des installations de stockage) et de l'aide aux réformes du secteur public. L'annexe A donne des précisions sur la méthode utilisée.

26. L'annexe B fournit des informations sur les activités à l'appui de la facilitation des échanges ne relevant pas de l'APD ni de l'AP (prêts non concessionnels et activités auto-financées) qui figurent dans la base de données OMC/OCDE.

2.1 Présentation

27. Depuis 2001, le volume de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges a connu une hausse de 225 %, passant de 100.6 millions d'USD à 327.5 millions d'USD en 2004 (Graphique 2.1).

Graphique 2.1 Volume d'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges, 2001-2004
Millions d'USD



Source : BDRCC

28. Pendant la période 2001-2004, 37 donateurs bilatéraux et organisations multilatérales et régionales (dont 16 membres du CAD) ont fourni de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges à 160 pays bénéficiaires⁴. La Commission européenne (CE) occupe la première place, ayant financé plus de 50 % de l'ensemble de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges, suivie de la Banque mondiale, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Banque asiatique de développement (BAsD).

29. Pendant la période examinée, 40 % des financements au titre de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges ont été versés à des pays d'Europe – les pays d'Europe du Sud en ont reçu la plus grande partie (pays des Balkans et Turquie en particulier), suivis des pays d'Europe centrale et orientale (PECO ; Pologne par exemple) et des nouveaux États indépendants (NEI). L'Égypte a également reçu 10.3 % de ces ressources.

30. L'essentiel de cette aide était destiné à des initiatives de renforcement des capacités (479 millions d'USD sur quatre ans) et de soutien matériel (271 millions d'USD) ; les activités d'assistance technique n'ont représenté que 5 % du volume des engagements totaux (44.3 millions d'USD)⁵.

2.2 Tendances générales de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges

31. En 2004, l'aide engagée à l'appui du développement des échanges représentait 2.2 milliards d'USD, tandis que les engagements pris pour aider les pays bénéficiaires dans le domaine des politiques et réglementations commerciales s'élevaient à 811 millions d'USD. Dans cette dernière catégorie, l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges était l'activité la plus importante, avec 40 % de l'ensemble des engagements d'aide (327.5 millions d'USD). A titre de comparaison, l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges ne représentait en 2001 que 16 % des engagements d'aide concernant les politiques et réglementations commerciales (105 millions d'USD) (OMC et OCDE, 2005).

Principaux donateurs

32. Pendant la période 2001-2004, la CE a été le premier donateur (53.9 % du soutien total), suivie de la Banque mondiale (21.6 %), des États-Unis (9.5 %), du Royaume-Uni (4.2 %) et de la BAsD (3.4 %).

Les trois premiers donateurs réunis ont financé 85 % de l'ensemble de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges.

Tableau 2.1 Principaux donateurs en 2001–2004, en milliers d'USD

Rang	Donneur	2001	2002	2003	2004	Total	Pourcentage (%)
1	CE	75 533	71 453	162 599	136 328	445 913	53.9
2	Banque mondiale	3 148	2 447	37 783	135 599	178 977	21.6
3	États-Unis	-	22 053	21 706	34 879	78 638	9.5
4	Royaume-Uni	11 332	450	22 823	442	35 047	4.2
5	BAsD	-	27 500	950	-	28 450	3.4
6	Pays-Bas	-	155	3 618	11 915	15 688	1.9
7	Australie	6 229	1 732	6 497	695	15 153	1.8
8	France	-	1 542	1 718	2 147	5 406	0.7
9	FMI	1 709	1 441	1 293	-	4 444	0.5
10	Allemagne	-	47	141	2 553	2 741	0.3
11	PNUD	336	1 950	307	24	2 618	0.3
12	OMC	8	1 160	794	299	2 262	0.3
13	Japon	1 189	207	520	266	2 183	0.3
14	Donneurs multiples ¹	644	9	1 087	-	1 739	0.2
15	Finlande	-	1 351	55	-	1 407	0.2
	Autres	531	671	2 844	2 328	6 373	0.8
	Total	100 659	134 169	264 735	327 475	827 039	100.0

1. Donneurs multiples : Interventions financées par plusieurs donateurs ou par des fonds d'affectation spéciale alimentés par plusieurs donateurs.

2. - information non disponible.

Source : BDRCC

Principaux bénéficiaires

33. L'Europe est la première région bénéficiaire (40 % du soutien total), suivie de l'Afrique (26.3 %), de l'Asie (19.5 %), de l'Amérique (7.2 %) et de l'Océanie (0.4 %). En outre, 6.6 % des fonds sont versés à des programmes d'envergure mondiale (ne se limitant pas à une région particulière).

34. Les pays d'Europe du sud comme la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Serbie-et-Monténégro, l'Albanie, l'ex-république yougoslave de Macédoine et la Turquie occupent les premières places parmi les pays bénéficiaires. Les pays d'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants constituent la sous-région qui vient au deuxième rang. La Pologne, par exemple, a reçu un soutien considérable, surtout pendant la période qui a précédé son adhésion à l'Union européenne (tableau 2.2).

35. L'aide engagée en faveur de l'Afrique sub-saharienne est limitée à quelques pays – Kenya, Madagascar, Tanzanie, Mali et Rwanda – tandis qu'en Afrique du Nord, 86 % de l'aide est destinée à l'Égypte, premier pays bénéficiaire, toutes régions confondues (tableau 2.2). Cette situation est imputable essentiellement au soutien apporté par les États-Unis et la CE.

36. Il est intéressant de remarquer que, parmi les dix premiers pays bénéficiaires, quatre ne sont pas membres de l'OMC : la Bosnie-Herzégovine, le Viet Nam, la Serbie-et-Monténégro et l'Afghanistan (ces pays ont le statut d'observateur et/ou ont engagé des négociations d'accession à l'OMC).

Tableau 2.2 Principaux pays bénéficiaires, 2001-2004, en milliers d'USD

Rang		2001	2002	2003	2004	Total	Pourcentage (%)
1	Égypte	32	26 431	57 928	1 082	85 473	10.3
2	Programmes mondiaux ¹	874	30 594	5 304	14 129	50 901	6.2
3	Bosnie-Herzégovine ²	6 717	7 003	18 365	18 091	50 175	6.1
4	Viet Nam ²	444	36	152	47 856	48 489	5.9
5	Croatie	9 404	4 367	6 009	23 550	43 329	5.2
6	Panama	-	7	10	41 160	41 177	5.0
7	Turquie	-	22	6 154	28 025	34 201	4.1
8	Serbie-et-Monténégro ²	-	9 871	9 123	13 748	32 743	4.0
9	Afghanistan ²	-	-	16 058	16 082	32 139	3.9
10	Pologne	10 364	5 676	15 116	10	31 165	3.8
11	NEI – fonds non alloués	-	-	-	28 823	28 823	3.5
12	Afrique subsaharienne – fonds non alloués	1 746	2 425	21 717	2 152	28 041	3.4
13	Albanie	3 135	5 374	13 945	2 402	24 855	3.0
14	Macédoine	-	812	7 264	16 281	24 357	2.9
15	Kenya	25	11	73	21 200	21 309	2.6
16	Madagascar	140	64	19 870	20	20 095	2.4
	Autres	67 779	41 477	67 646	52 862	229 766	27.8
	Total	100 659	134 169	264 735	327 475	827 039	100.0

1. Programmes mondiaux : programmes visant plusieurs pays de différents continents

2. Observateur auprès de l'OMC, Source : www.wto.org

3. - 'information non disponible.

Source : BDRCC

Régions bénéficiaires

37. Plusieurs donneurs bilatéraux – la CE, le Royaume-Uni, l'Australie et le Japon – concentrent leurs efforts d'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges sur certaines régions, parfois géographiquement proches, avec lesquelles ils entretiennent des relations commerciales étroites ou qui sont d'une grande importance politique (graphique 2.2). L'exception la plus notable parmi les principaux donneurs bilatéraux est le Royaume-Uni, dont 95 % de l'aide vise l'Afrique sub-saharienne, alors que ses échanges ont lieu essentiellement avec des pays en développement d'Asie (FMI, 2004).

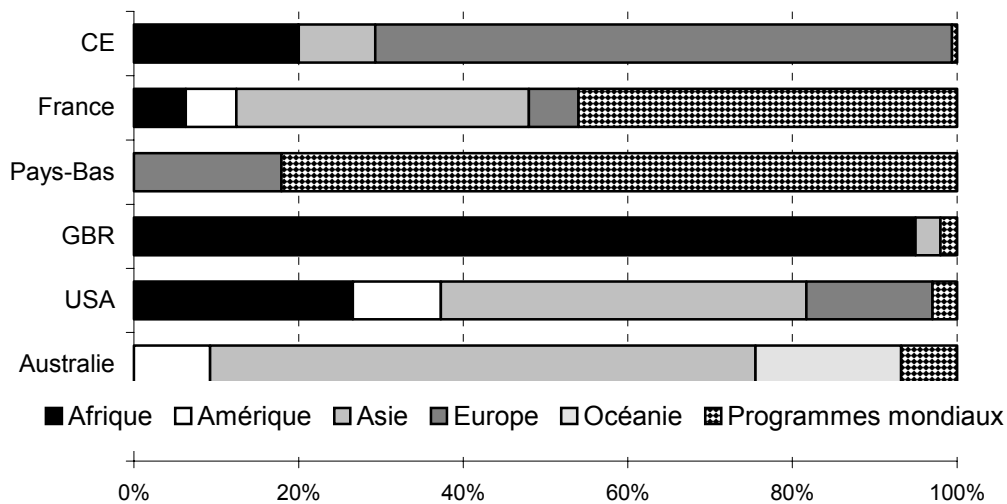
38. L'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges de la CE est destinée à 70 % à des pays d'Europe, en particulier aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO), aux nouveaux États indépendants (NEI) et aux pays d'Europe du sud (pays des Balkans par exemple), dont l'intégration à l'Union européenne (UE) est plus grande. Cette situation reflète les priorités de la CE dans cette partie du monde, à savoir l'élargissement et la politique de voisinage de l'UE. En outre, 20 % des financements de la CE sont destinés à l'Afrique, même s'ils visent surtout l'Égypte⁶.

39. Le soutien de l'Australie concerne à 77 % l'Asie (Océanie, Extrême-Orient et programmes régionaux) qui représente 84 % de ses échanges avec des pays en développement (FMI, 2004) ; celui du Japon est axé à 86 % sur l'Asie – essentiellement l'Extrême-Orient (pays du bas Mékong en particulier,

c'est-à-dire Cambodge, Viet Nam, Thaïlande et Laos) – qui représente plus de 76 % des échanges du Japon avec les pays en développement (FMI, 2004).

40. De leur côté, les États-Unis ont un portefeuille d'activités plus diversifié : 44 % des fonds sont destinés à l'Asie, 27 % à l'Afrique (Égypte et Afrique sub-saharienne pour l'essentiel), 15 % à l'Europe (PECO, NEI, et pays d'Europe du sud) et 11 % à l'Amérique du nord et centrale.

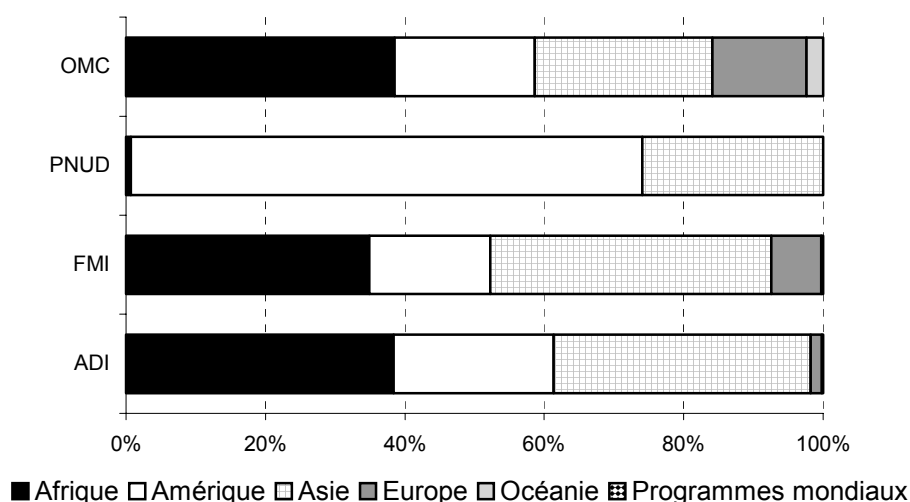
Graphique 2.2 Répartition géographique des financements des principaux donateurs bilatéraux, 2001-2004



Source : BDRCC

41. Les organismes multilatéraux ont aussi un portefeuille de projets géographiquement plus diversifié, qui correspond à leur composition et à leur clientèle. Par exemple, 38 % des fonds de la Banque mondiale vont à l'Afrique, 37 % à l'Asie et 23 % à l'Amérique du nord et centrale (principalement aux pays des Caraïbes et d'Amérique centrale). L'OMC a une programmation géographiquement diversifiée, même si la région sub-saharienne y représente un tiers de l'AT/RC (Graphique 2.3). Les organismes régionaux comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou la Banque asiatique de développement concentrent évidemment leurs activités d'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges sur les régions qu'elles ont pour mandat d'aider.

Graphique 2.3 Répartition géographique des financements des principaux organismes multilatéraux, 2001-2004



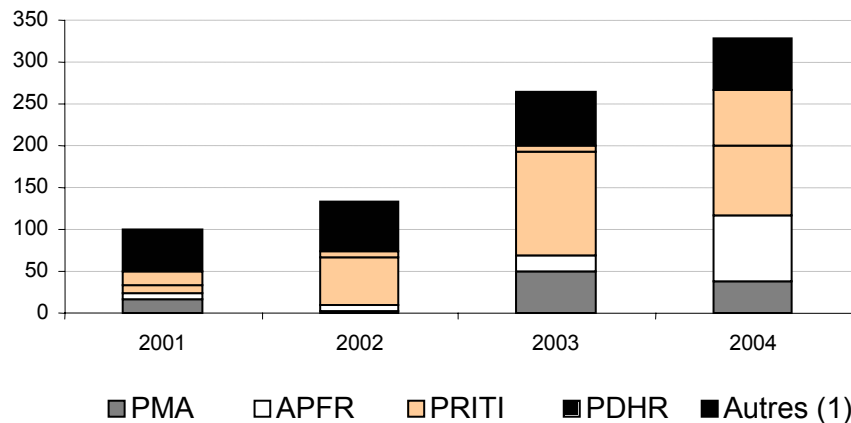
Source : BDRCC

Groupes de revenu⁷

42. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI), principaux bénéficiaires de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges, ont reçu 39 % des engagements pris à ce titre pendant la période 2001–2004 (274 millions d'USD). Les pays les moins avancés (PMA) et les autres pays à faible revenu (APFR) n'ont représenté que 16 % (109 millions d'USD) et 16 % (111 millions d'USD) respectivement du soutien total. Dans le groupe des PMA, près de 80 % du soutien se répartit entre six pays : Afghanistan, Madagascar, Tanzanie, Bangladesh, Mali et Rwanda.

43. De 2001 à 2004, les engagements en faveur des PMA ont augmenté de 137 %. Cependant les hausses les plus fortes ont concerné le soutien aux APFR (1 143 %), aux PRITI (673 %) et aux pays en développement à haut revenu (301 %). (Graphique 2.4).

Graphique 2.4 Répartition du soutien par groupe de revenu, 2001-2004
Millions d'USD



1. Pays d'Europe en transition et programmes globaux.

Source : BDRCC

44. Les revenus des pays bénéficiaires ne semblent donc pas constituer le critère principal pour l'attribution de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges. Ce sont plutôt la proximité géographique et les relations commerciales de certains donateurs importants qui expliquent pour une grande part sa répartition. En outre, les priorités commerciales (y compris celles qui concernent la facilitation des échanges) font assez rarement partie des stratégies de développement national ou de lutte contre la pauvreté des pays à faible revenu, ce qui peut expliquer pourquoi les donateurs et les organismes d'aide, dont les financements s'appuient sur ces stratégies, n'ont pas axé leurs activités d'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges sur les pays à faible revenu (Comité du développement de la Banque mondiale, 2005).

Types d'assistance

45. Pour les besoins de cet Examen, les projets et programmes d'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges sont répartis en trois grandes catégories :

- *Assistance technique* : Il s'agit souvent d'activités à court terme et ponctuelles, axées sur les personnes plutôt que sur les institutions ou les processus et/ou sur des rapports rédigés par des consultants étrangers. Cette catégorie regroupe en particulier les activités suivantes : (i) évaluations des besoins et études de faisabilité ; (ii) formation de courte durée (y compris stages, séminaires et ateliers, conférences, missions d'études), et (iii) activités de consultation (y compris services de conseil, mise à disposition d'experts et autres études).
- *Renforcement des capacités* : Ce type d'assistance est fourni au moyen de programmes de plus longue durée, axés sur les institutions, d'un cadre d'action plus large et de la constitution de réseaux (en matière de recherche ou de politique commerciale par exemple). Les efforts de

renforcement des capacités accomplis dans le contexte de la facilitation des échanges comprennent : (i) des programmes comportant plusieurs composantes/activités différentes destinées à répondre à un vaste éventail de préoccupations (en rapport avec les ressources juridiques, administratives et humaines par exemple), (ii) des activités de renforcement des institutions (aide à la création et au renforcement des institutions susceptibles d'agir sur la facilitation des échanges par exemple), et (iii) soutien des réformes législatives et réglementaires.

- *Soutien matériel à la facilitation des échanges* : Cette catégorie concerne l'aide apportée sous forme de systèmes et équipements informatiques – c'est-à-dire matériels et logiciels tels que systèmes d'automatisation, ordinateurs et appareils à rayons X et à rayons gamma – ainsi que d'autres installations importantes pour les procédures de facilitation des échanges comme les bâtiments des douanes, les postes de passage et les laboratoires frontaliers. (Le soutien matériel ne porte pas sur les transports ni l'entreposage qui relèvent du Système de notification des pays créanciers).

46. L'essentiel des financements d'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges vise des initiatives de renforcement des capacités et de soutien matériel, interventions qui représentent 21 % seulement des activités (298 notifications dans la base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce), mais 91 % du financement total (712.7 millions d'USD). Par comparaison, 65 % des activités de facilitation des échanges (942 notifications) font intervenir une assistance technique, alors qu'elles ne représentent en volume que 5 % des engagements totaux (44.3 millions d'USD) (Tableau 2.3). En effet, l'assistance technique est moins coûteuse que la plupart des autres formes de soutien susceptibles de faire intervenir la mise en place de matériel et d'infrastructures.

Tableau 2.3 Types d'assistance, 2001-2004

Type d'assistance	Engagements en milliers d'USD	Pourcentage (%)	Nombre de notifications	Pourcentage (%)
Assistance technique	44 338	5.4	942	65.4
Évaluation des besoins et études de faisabilité	6 843	0.8	88	6.1
Consultation	3 378	0.4	66	4.6
Formation de courte durée	34 117	4.1	788	54.7
Renforcement des capacités	479 172	58.0	216	15.0
Programme d'activités	450 798	54.5	164	11.4
Renforcement des institutions	19 543	2.4	27	1.9
Réformes de la législation et de la réglementation	8 831	1.1	25	1.7
Soutien matériel	270 981	32.7	82	5.7
Systèmes et équipements informatiques	37 414	4.5	40	2.8
Autres installations	233 567	28.2	42	2.9
Indéterminé	32 547	3.9	200	13.9
Total	827 039	100.0	1 440	100.0

Source : BDRCC. Pourcentages établis sur la base des 1 440 notifications de financements non nuls.

Assistance technique

47. Les donateurs et les organismes d'aide bilatéraux, comme l'Autriche, le Canada, l'Italie, le Japon et la Norvège privilégient les activités d'assistance technique, quelquefois sous forme d'interventions autres que séminaires et ateliers ponctuels (Tableau 2.4). Le Japon, par exemple, a offert son aide comme suit : formation dans le cadre de missions d'études sur son territoire (par l'intermédiaire de son Programme de coopération technique douanière), formation à la gestion destinée à renforcer les capacités de gestion des ressources humaines des pays bénéficiaires, et mise à disposition d'experts des questions douanières dans les pays partenaires qui ont entrepris des réformes en faveur de la facilitation des échanges. Il a aussi fourni une assistance sur des aspects comme le dédouanement, l'évaluation en douane, le Système harmonisé et la vérification des comptes après dédouanement, essentiellement au bénéfice de pays de la région Asie-Pacifique (OMC, 2005a).

48. Les organismes multilatéraux comme l'APEC, l'OMC et la CESAP proposent une assistance technique qui prend essentiellement la forme d'activités de formation de courte durée (stages, séminaires et ateliers, conférences et aide à l'organisation de missions d'études des responsables des pays partenaires). L'OMD privilégie la formation de courte durée sur de nombreux aspects de la réforme des douanes et la réalisation d'évaluations des besoins (Tableau 2.4). Ses activités sont en particulier les suivantes : séminaires sur la simplification et la modernisation des procédures douanières ; missions techniques sur les procédures, les conventions et les instruments douaniers ; missions sur l'application des technologies de l'information au domaine douanier ; analyse comparative de la gestion des risques et de la fraude et manuels/guides de modernisation des douanes. En outre, l'OMD fournit une assistance technique aux pays partenaires par la mise à disposition d'experts dans des domaines comme le diagnostic, l'organisation et le fonctionnement d'unités de vérification après dédouanement dans plusieurs pays partenaires et la participation à des projets de modernisation des douanes conçus par d'autres institutions multilatérales comme la Banque mondiale. L'OMD a récemment adopté une Stratégie de renforcement des capacités douanières qui privilégie le renforcement des capacités institutionnelles des pays partenaires plutôt que l'assistance technique (OMD, 2003).

Renforcement des capacités

49. Plusieurs donateurs bilatéraux et organismes multilatéraux – la CE, les États-Unis, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède, la France, la Suisse, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement – soutiennent les mesures de facilitation des échanges par des initiatives plus générales de facilitation des échanges dans les pays partenaires, principalement au moyen de programmes pluriannuels (ou par le financement des programmes pluriannuels d'autres organismes) (Tableau 2.4). Ces programmes portent en général sur un large éventail de questions en rapport avec la facilitation des échanges : réforme des lois, réglementations et procédures douanières dans un souci de transparence, de prévisibilité et d'élimination de toute discrimination (respect des normes de l'OMD et des principes de l'OMC/GATT) ; renforcement de l'efficacité des opérations douanières et de la gestion des ressources humaines ; et contribution à la coopération entre les services douaniers et les autres organes frontaliers, par différentes activités (évaluations des besoins, formation des douaniers, aide à l'automatisation par exemple).

50. Le Projet « Promotion des transports et du commerce » mis en œuvre par la Banque mondiale au Pakistan fournit un bon exemple de programme pluriannuel. D'une durée de cinq ans, il comporte tout un éventail d'interventions : évaluations des besoins, études de faisabilité, aide à l'adoption de mesures législatives et administratives ou renforcement des institutions par exemple. Avec l'aide de la CNUCED et d'autres organisations internationales, il vise à simplifier les documents utilisés dans le cadre des opérations commerciales internationales, à fournir une aide à la mise en valeur des ressources humaines et à créer un Secrétariat de Comité national de facilitation des échanges et des transports (Etude de cas n°3).

Soutien matériel à la facilitation des échanges

51. La CE et la Banque mondiale soutiennent massivement la création ou le renforcement d'autres équipements, comme les bâtiments des douanes et les postes de passage aux frontières, tandis que la CNUCED contribue surtout à l'acquisition de systèmes et d'équipements informatiques (Tableau 2.4). Cette dernière a reconnu la qualité de solutions comme SYDONIA, SYDONIA++ et le SIAM (Système d'informations anticipées sur les marchandises). Ces systèmes informatiques très demandés dans les pays en développement sont mis en œuvre à grande échelle dans plusieurs pays.

Tableau 2.4 Compétences des principaux donneurs et organismes d'exécution, 2001-2004 (% et milliers d'USD)

Donneurs	Compétences en matière de facilitation des échanges									Total
	Assistance technique			Renforcement des capacités			Soutien matériel		Inconnu	
	Évaluation des besoins et études de faisabilité	Consultations	Formation de courte durée	Programme d'activités	Renforcement des institutions	Réformes législatives et administratives	Systèmes & équipements informatiques	Autres équipements		
Organisations régionales et multilatérales										
APEC	-	-	83.8%	-	-	-	-	-	16.2%	346
BAsD	-	-	0.5%	99.5%	-	-	-	-	-	28,450
ADI	0.1%	-	0.1%	31.6%	-	-	0.7%	67.5%	0.1%	178,977
FMI	17.1%	5.9%	7.0%	1.2%	-	0.8%	11.6%	-	56.4%	4,444
UEMOA	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	156
CESAP	-	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	144
PNUD/CNUCED	0.9%	-	-	-	12.2%	1.1%	85.1%	-	0.7%	2,618
OMD	22.6%	6.7%	53.8%	-	1.1%	-	0.1%	0.6%	15.1%	396
OMC	-	-	99.6%	-	-	-	-	-	0.4%	2,262
Total engagements multilatéraux	1,224	701	3,494	84,932	426	65	4,279	121,104	3,203	219,429
Organismes et donneurs bilatéraux										
Australie	-	1.5%	34.5%	45.9%	14.8%	-	2.7%	-	0.6%	15,153
Autriche	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	15
Canada	48.9%	10.4%	35.4%	7.8%	2.4%	-	0.3%	-	-5.2%	678
CE	0.3%	-	3.9%	57.3%	2.9%	1.3%	6.9%	25.1%	2.2%	445,913
Finlande	-	-	-	-	8.4%	-	-	-	91.6%	1,407
France	0.9%	1.9%	3.9%	80.5%	0.0%	0.5%	0.3%	0.6%	11.4%	5,406
Allemagne	-	-	40.6%	57.7%	-	-	-	-	1.7%	2,741
Italie	100.0%	-	-	-	-	-	-	-	-	99
Japon	4.7%	0.4%	86.1%	-	-	-	-	-	8.8%	2,183
Corée	-	-	100.0%	-	-	-	-	-	-	399
Donneurs multiples	-	0.3%	4.1%	36.7%	-	-	58.9%	-	-	1,739
Pays-Bas	-	-	-	82.1%	1.0%	-	-	-	16.9%	15,688
Nouvelle-Zélande	15.1%	-	-	-	-	-	-	-	84.9%	358
Norvège	66.0%	29.6%	-	-	-	-	-	-	4.4%	491
Suède	16.5%	-	10.3%	-	73.2%	-	-	-	-	298
Suisse	11.0%	-	-	89.0%	-	-	-	-	-	1,357
Royaume-Uni	0.8%	0.4%	0.7%	87.7%	8.5%	-	0.5%	-	1.3%	35,047
État-Unis	3.6%	2.5%	4.7%	81.0%	0.9%	3.5%	0.9%	0.5%	2.5%	78,638
Total engagements bilatéraux	5,401	2,677	30,623	377,669	19,335	8,766	33,134	112,463	17,542	607,611

Source : BDRCC. Les pourcentages se rapportent au soutien fourni par un donneur ou un organisme particulier pour un type donné d'assistance par rapport à l'ensemble du soutien (en USD) qu'il a notifié à la BDRCC.

Types de programmes

52. Les programmes bilatéraux occupent une place importante dans l'ensemble de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges, mais les donateurs utilisent aussi de nombreux programmes d'envergure régionale ou mondiale et des instruments multilatéraux pour faciliter les échanges dans les pays en développement. Comme le montre le tableau 2.5, l'ensemble des programmes régionaux a représenté 99 millions d'USD en 2001-2004, soit 12 % de l'ensemble des fonds fournis par les donateurs bilatéraux et les organismes multilatéraux et régionaux. Les programmes mondiaux représentent 6.6 % de plus.

Tableau 2.5. Programmes régionaux et mondiaux, par région, 2001-2004 (en milliers d'USD)

	Total 2001-2004	
Afrique	217 274	} 18 % de l'AT/RC à l'Afrique a été financée au moyen de programmes régionaux
P. régionaux Afrique	10 278	
P. régionaux Afrique sub-saharienne	28 041	
Amérique	59 841	} 13 % de l'AT/RC à l'Amérique a été financée au moyen de programmes régionaux
P. régionaux Amérique	1 357	
P. régionaux Amérique du Nord et centrale	2 268	
P. régionaux Antilles	3 922	
P. régionaux Amérique du Sud	252	
Asie	161 380	} 12 % de l'AT/RC à l'Asie a été financée au moyen de programmes régionaux
P. régionaux Asie	7 666	
P. régionaux Extrême-Orient	48	
P. régionaux Asie du sud	11 406	
Europe	330 799	} 11 % de l'AT/RC à l'Europe a été financée au moyen de programmes régionaux
P. régionaux PECO	2 951	
P. régionaux NEI	28 823	
P. régionaux Europe du sud	2 058	
Océanie	3 039	
Programmes mondiaux	54 706	
Total programmes régionaux	99 070	
TOTAL	827 039	

Source : BDRCC

Programmes régionaux

53. Les programmes régionaux visent souvent à appuyer la mise en œuvre des accords régionaux sur les couloirs de transit (conclus entre des pays enclavés) et l'intégration régionale, en soutenant les réformes de facilitation des échanges entreprises dans le cadre de regroupements commerciaux régionaux réformes. Les donateurs ont ainsi soutenu la mise en place du couloir de Maputo, l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA, étude de cas n°2), l'Union douanière d'Afrique australe (UDAA), l'Accord de libre-échange de l'Amérique centrale (ALECA, étude de cas n°8) et la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

54. La base de données OMC/OCDE permet en particulier de formuler les observations suivantes :

- Une part importante des interventions de la CE en Europe du sud est financée par diverses initiatives régionales comme le programme CARDS de gestion intégrée des frontières (étude de cas n°2).
- Les États-Unis ont aussi soutenu de nombreux programmes régionaux importants, par exemple en Afrique sub-saharienne – couloirs Trans Kalahari et de Maputo – et en Europe du Sud, comme le projet de promotion des échanges et des transports en Europe du Sud-Est conduit par la Banque mondiale (OMC, 2005a).
- La Banque mondiale a fourni une aide à plusieurs projets de couloirs comme la zone de transit du corridor nord (Kenya, Ouganda, Burundi, Rwanda et République démocratique du Congo).
- Près de la moitié des ressources consacrées à la facilitation des échanges par l’Australie a été acheminée dans le cadre d’initiatives régionales, en particulier de l’APEC (Programme de soutien de l’APEC par exemple) .
- La plus grande partie du soutien du Royaume-Uni à l’Afrique sub-saharienne a été fournie par l’intermédiaire du Programme régional de facilitation des échanges du Royaume-Uni.

55. Les caractéristiques et les avantages des approches régionales sont examinées de façon plus précise dans les études de cas et les conclusions sur les enseignements tirés au chapitre 3.

56. L’aide apportée au niveau régional est souvent mise en œuvre par ou en coopération avec des organes régionaux comme le Secrétariat du COMESA. La CE, par exemple, fournit une assistance (i) par l’intermédiaire d’institutions internationales et d’organes nationaux régionaux ou nationaux compétents, ou en coopération avec eux ; (ii) par l’intermédiaire d’entreprises de conseil, d’établissements universitaires, d’institutions semi-publiques (organismes de soutien à l’exportation, institutions de promotion des échanges, etc.), et (iii) dans le cadre d’accords d’association entre organismes compétents, en particulier dans le secteur douanier (OMC, 2005b).

Programmes mondiaux

57. En plus des programmes régionaux, les donateurs bilatéraux et certaines organisations multilatérales soutiennent aussi des programmes *mondiaux* d’AT/RC mis en œuvre par d’autres institutions multilatérales – principalement la CNUCED (programme SYDONIA), mais aussi le Centre du commerce international, l’OMD et la CESAP. En fait, pour les donateurs peu importants, les programmes mondiaux sont souvent le principal vecteur d’aide. La Suède et la Norvège font passer la plus grande partie de leur AT/RC à l’appui de la facilitation des échanges par la CNUCED, tandis que les Pays-Bas l’acheminent par l’intermédiaire de la BERD. La totalité de l’assistance fournie par le PNUD transite par la CNUCED. D’autres organismes apportent des contributions à des fonds mondiaux (comme le compte de l’ONU pour le développement) qui financent à leur tour les activités d’organisations comme la CESAP.

Instruments et dispositifs multilatéraux

58. Une grande partie de ces programmes reposent sur des instruments mis au point par l’OMD, la Banque mondiale, la CNUCED, la CEE-ONU et la CNUCDI pour contribuer aux évaluations des besoins réalisés dans le domaine de la facilitation des échanges, élaborer et diffuser des normes de pratiques

exemplaires et mesurer les performances. Ces instruments peuvent prendre la forme d'accords (la Convention de Kyoto par exemple), de logiciels (SYDONIA et SIAM par exemple), ou de lignes directrices (comme celles de l'OMD sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises) qui permettent aux pays en développement ou en transition d'évaluer et de contrôler les bonnes pratiques dans différents domaines de la facilitation des échanges.

59. Ce sont rarement les donateurs bilatéraux qui conçoivent ces instruments, mais plutôt les organisations multilatérales. En revanche, les donateurs bilatéraux financent leur utilisation ou la mise en conformité avec les normes internationales dans les pays bénéficiaires.

60. L'annexe C décrit en détail les instruments de facilitation des échanges conçus par quelques institutions multilatérales. Ces instruments se répartissent en six grandes catégories :

- Outils de diagnostic sur la facilitation des échanges et indicateurs de performances (Audit des mesures de facilitation du commerce et des transports de la Banque mondiale ; Cadre de diagnostic de l'OMD par exemple).
- Normes internationales (Convention de Kyoto révisée de l'OMD ; recommandations du Centre des Nations unies pour la facilitation des échanges et les transactions électroniques [CEFACT/ONU] et normes des Nations unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport [EDIFACT/ONU] ; recommandations de la CEE-ONU, etc.).
- Recommandations concernant les réformes nationales de facilitation des échanges ou bonnes pratiques dans ce domaine (manuel Banque mondiale-OMD sur la modernisation des douanes, travaux du Comité des échanges par exemple).
- Systèmes d'automatisation des opérations douanières (programme SYDONIA de la CNUCED par exemple).
- Mécanismes de coordination (Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce).
- Outils législatifs (recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI par exemple).

2.3 Interventions des donateurs

61. La base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce ainsi que plusieurs déclarations de donateurs (OMC, 2005a; OMC, 2005b; OMC, 2005c) indiquent que l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges est étroitement liée à des programmes d'aide plus larges, dont elle constitue souvent un volet, par exemple :

- programmes de renforcement des institutions chargées des échanges (CE).
- programmes de formation sur l'évaluation en douane, les classifications tarifaires et les règles d'origine (OMD, OMC et Japon).
- programmes d'accroissement des recettes des autorités douanières et fiscales (CE, Royaume-Uni).

- développement des installations portuaires, des transports et du stockage (Banque mondiale, CE).

62. Pour obtenir un panorama complet des efforts accomplis par les donateurs pour faciliter la circulation internationale des marchandises et renforcer les capacités commerciales, il importe donc de tenir compte de l'aide qu'ils apportent aussi dans ces autres domaines. On trouvera ci-dessous un bref aperçu de l'aide fournie à l'appui d'autres domaines en rapport avec les échanges, du renforcement des infrastructures et de la réforme du secteur public.

Autres activités d'assistance technique et de renforcement des capacités axées sur les échanges

63. Le rapport conjoint OMC/OCDE sur l'assistance technique et le renforcement des capacités liés aux échanges (OMC et OCDE, 2005) montre que, depuis 2001, les donateurs bilatéraux ainsi que les organisations régionales et multilatérales ont considérablement accru leur soutien à l'AT/RC dans le domaine du commerce, qui inclut l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges. L'assistance en faveur des *politiques et réglementations commerciales* — destinée à aider les pays à entreprendre des réformes et à se préparer à une intégration plus poussée au système commercial multilatéral — est passée de 0.65 milliards d'USD en 2001 à 0.8 milliards d'USD en 2004. L'aide au *développement des échanges commerciaux* — pour aider les entreprises à prendre part aux échanges et à créer un climat propice aux activités commerciales — a été portée de 1.3 milliards d'USD en 2001 à 2.2 milliards d'USD en 2004.

64. L'aide apportée dans le domaine des *politiques et réglementations commerciales* inclut l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges ainsi que l'aide en rapport avec d'autres questions transfrontières, c'est-à-dire aux activités suivantes :

- Établissement de pratiques non discriminatoires d'*évaluation en douane*⁸ (aide d'un montant de 44 millions d'USD en 2004). Cette aide a consisté en particulier à aider les autorités douanières des pays partenaires à déterminer la valeur en douane des marchandises importées et à éliminer les valeurs en douane arbitraires ou fictives.
- Établissement de pratiques non discriminatoires pour la mise en place de *régimes tarifaires* simples, transparents, faibles et uniformes⁹ (aide d'un montant de 1 million d'USD en 2004).
- Amélioration de la compréhension et de l'application des accords sur les *obstacles techniques au commerce* (OTC) et les mesures *sanitaires et phytosanitaires* (SPS)¹⁰, (aide d'un montant moyen de 41 millions d'USD et de 25 millions d'USD respectivement en 2004). Le soutien des donateurs a permis par exemple de renforcer des institutions comme les autorités et organes nationaux de normalisation, de façon à améliorer à la fois la sécurité et la qualité des produits exportés, et de fournir la formation et les infrastructures nécessaires au respect des normes internationales et des procédures d'évaluation de la conformité ; il a également permis de contribuer à l'élaboration et à la mise en application de lois et réglementations dans ce domaine, de créer des procédures et des capacités d'essai et de contrôle, et de concevoir des traitements phytosanitaires.
- Accords commerciaux régionaux (Communauté de développement de l'Afrique australe, Zone de libre-échange des Amériques, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, etc.) (aide d'un montant de 95 millions d'USD en 2004).

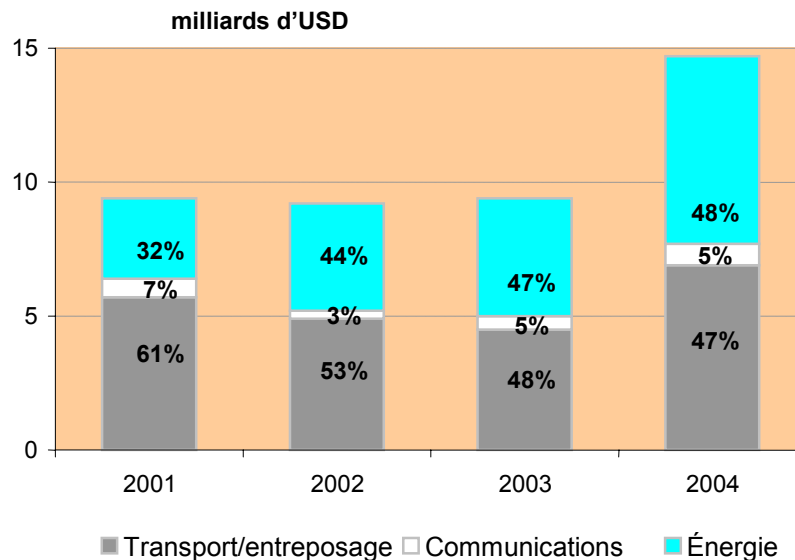
65. L'aide en faveur du *développement des échanges commerciaux* couvre aussi plusieurs aspects qui ont un rapport direct avec la facilitation des échanges. Par exemple :

- Amélioration des capacités en matière de *commerce électronique* et promotion des TIC pour le renforcement des échanges¹¹ (aide d'un montant de 54 millions d'USD en 2004).
- Renforcement des *services de soutien aux entreprises* qui ont des activités commerciales internationales, ainsi que des institutions qui soutiennent les entreprises, comme les chambres de commerce¹² (aide d'un montant de 389 millions d'USD en 2004).

Développement des infrastructures

66. Les donateurs ont aussi fourni une assistance à l'appui des infrastructures économiques – transports, entreposage, énergie et télécommunications – toutes essentielles aux échanges internationaux. En 2004, 14.8 milliards d'USD ont été consacrés à l'amélioration des infrastructures, ce qui représente une hausse de 5.4 milliards d'USD par rapport à l'année précédente. Près de la moitié de cette aide (7 milliards d'USD, soit 47 %) était destinée aux secteurs des *transports et de l'entreposage*¹³ qui jouent un rôle décisif dans la facilitation des échanges (Graphique 2.5).

Graphique 2.5. Aide aux infrastructures , 2001-2004



Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE

67. Le premier donneur en faveur des transports et de l'entreposage est le Japon, qui a fourni à ce titre 2.1 milliards d'USD en 2004. Les autres donateurs bilatéraux et organisations multilatérales ayant apporté une aide importante dans ce domaine sont la CE, la Banque mondiale, l'Allemagne, la Banque africaine de développement, les États-Unis et la Banque asiatique de développement.

68. Les institutions financières internationales et régionales accordent aussi des prêts *non* concessionnels à l'appui du secteur des transports et de l'entreposage, et plus généralement du renforcement des infrastructures ; ces prêts ne font pas partie de l'aide publique au développement ni de l'aide publique, de sorte qu'il ne sont pas complètement pris en compte par les bases de données du CAD/OCDE.

69. Les pays qui bénéficient de l'aide la plus importante en matière de transports et d'entreposage sont des PMA et des APFR. Pendant la période 2001-2004, ces deux groupes de pays ont reçu 65 % de

l'ensemble des ressources (d'un montant total de 13.8 milliards d'USD sur quatre ans, soit une moyenne annuelle de 3.5 milliards d'USD) engagées par les donateurs. Les principaux bénéficiaires sont des pays à forte population comme l'Inde (7 % des financements totaux en faveur des transports et de l'entreposage en 2001-2004), le Viet Nam (7 %), les Philippines (6 %), la Chine (6 %) et l'Indonésie (5 %). Cette répartition diffère de celle de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges, pour laquelle les PMA et les APFR ont reçu en 2001-2004 32 % des financements totaux (d'un montant de 220 millions d'USD, soit une moyenne annuelle de 54.9 millions d'USD).

70. Il est probable que les montants investis dans l'AT/RC et le développement des infrastructures vont encore augmenter, compte tenu de deux évolutions récentes. Premièrement, le programme des travaux d'« aide à l'appui des échanges » permettra sans doute d'attirer des fonds supplémentaires importants à l'appui de l'AT/RC, en particulier grâce au renforcement et à l'élargissement du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce. Deuxièmement, les simulations du CAD/OCDE fondées sur les annonces publiques des principaux donateurs indiquent que l'APD totale pourrait passer de près de 80 milliards d'USD en 2004 à 130 milliards d'USD en 2010, soit une hausse de 50 milliards d'USD.

Réforme du secteur public

71. Enfin, les donateurs s'efforcent de contribuer à l'amélioration de la perception des recettes publiques et de l'efficacité du secteur public au moyen d'aides en faveur : (i) du renforcement de la gestion financière du secteur public, d'un montant de 378 milliards d'USD en 2004 ; (ii) du développement des services juridiques et judiciaires, d'un montant de 1.6 milliards d'USD en 2004 ; et (iii) de la fonction publique, d'un montant de 4.3 milliards d'USD en 2004 (Système de notification des pays créanciers de l'OCDE).

NOTES

3. On entend par « aide publique au développement » tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays de la partie I de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, ou à des institutions multilatérales pour être ensuite acheminés vers des pays de la partie I, et qui répondent aux critères suivants : i. émaner d'organismes publics, y compris les états et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics ; ii. sachant que chaque opération doit en outre : a) avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires de l'aide ; et b) être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 % (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 %). L'aide publique (AP) comprend les apports de ressources qui satisfont les critères de l'APD mais sont destinés aux pays de la partie II de la Liste du CAD (pays en transition) et aux institutions multilatérales dont les activités bénéficient essentiellement à ces pays. Source : www.oecd.org/dac/stats/idsonline.
4. La base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce fournit des renseignements sur l'aide apportée à 122 membres de l'OMC, 31 observateurs et 19 « autres pays ». <http://tcdbd.wto.org/index.asp>, Pays bénéficiaire.
5. Les 32.5 millions d'USD qui restent n'ont pu être classés dans aucune catégorie.
6. Les programmes de la CE dans les PECO, les NEI et les pays d'Europe du sud sont souvent coûteux car ils font intervenir un soutien matériel (équipements utilisés aux frontières par exemple). L'AT/RC fournie par la CE à l'appui de la facilitation des échanges en Amérique latine et dans la région ACP est souvent mise en œuvre à l'échelon régional et notifiée à la BDRCC dans la catégorie « accords commerciaux régionaux ». En outre, ces programmes sont souvent moins coûteux car ils ne comportent pas de soutien matériel.
7. Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, www.oecd.org/dac/stats
8. BDRCC 33122.
9. BDRCC 33123
10. BDRCC 33112 : L'aide en rapport avec l'Accord OTC vise à une meilleure compréhension des droits et obligations dans le cadre de l'OMC liés à l'utilisation des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité. BDRCC 33113 : L'aide relative à l'Accord SPS couvre l'assistance dans le domaine des mesures de sécurité alimentaire, de santé et de protection des animaux et des plantes, associée à une meilleure compréhension des droits et obligations contenus dans l'Accord sur les mesures SPS (Source : site web de la BDRCC).
11. BDRCC 25013 : L'aide en faveur du commerce électronique comprend la promotion des technologies de l'information/de la communication pour accroître les échanges, la formation et la fourniture de logiciels et de matériel informatique, pour le renforcement des capacités des pays dans le domaine du commerce électronique (Source : BDRCC).
12. BDRCC 25011 : Soutien aux associations commerciales et professionnelles, aux chambres de commerce ; réforme juridique et réglementaire visant à améliorer l'environnement commercial et le climat d'investissement ; renforcement des capacités des institutions du secteur privé et fourniture de conseils; information sur les échanges.
13. Code 210 du Système de notification des pays créanciers : Cette catégorie couvre tous les aspects des transports routiers, ferroviaires, fluviaux, maritimes et aériens, et de l'entreposage : politique des transports, planification et programmes ; aide aux ministères du transport ; renforcement des capacités

institutionnelles et conseils ; activités qui recouvrent le transport routier, le transport ferroviaire, le transport par voies d'eau et/ou le transport aérien ; infrastructure routière, véhicules ; transport routier de voyageurs, voitures particulières ; infrastructure ferroviaire, matériel ferroviaire, locomotives, autre matériel roulant, y compris les tramways et les métropolitains ; ports et docks, systèmes de guidage, navires et bateaux ; transport sur voies navigables intérieures, bateaux de voies d'eau intérieures ; aéroports, systèmes de guidage, avions, équipement d'entretien des avions, etc.

3. BILAN QUALITATIF DU SOUTIEN APPORTÉ À LA FACILITATION DES ÉCHANGES

72. Ce chapitre fait le point des principaux enseignements à retenir des programmes de facilitation des échanges, et des conclusions que permettent de tirer huit études de cas (quatre au niveau national et quatre au niveau régional) qui font intervenir différents types d'assistance fournis par un ou plusieurs donateurs ou organisations d'aide (Tableau 3.1), et qui s'appuient sur des études documentaires complétées par des entretiens avec les directeurs de projet et les parties prenantes. L'annexe A donne des renseignements complémentaires sur la méthode utilisée pour le choix des études de cas.

73. Le chapitre 3 répertorie les facteurs qui ont contribué au succès des programmes des donateurs et explique comment les principes directeurs à la base d'une aide efficace ont été mis en œuvre dans la pratique.

Tableau 3.1. Présentation des huit études de cas

Donneur/organisme principal	Bénéficiaire(s)	Nom du programme/projet	Type
CE (en collaboration avec la CNUCED et le CESD)	Pays du COMESA ¹ (sauf la Libye). Plus Botswana, Lesotho, Namibie et Tanzanie	Harmonisation régionale des systèmes douaniers et des statistiques commerciales (HRSDSC)	Systèmes et équipements informatiques
CE (en coordination avec la Banque mondiale)	Europe du sud : pays des Balkans occidentaux ²	Programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (CARDS) / Projet de gestion intégrée des frontières	Renforcement des capacités : programme d'activités
Banque mondiale (en coordination avec la BASD ; mis en œuvre avec la CNUCED)	Pakistan	Projet de facilitation des échanges et des transports	Renforcement des capacités : programme d'activités
USAID	Jamaïque	Projet de paiement électronique des droits de douane à la Jamaïque	Systèmes et équipements informatiques
BAsD (en coordination avec la CE, le FMI, l'USAID, la Banque mondiale et la DDC de la Suisse) ⁵	Pays du Programme CAREC ³	Programme régional de facilitation des échanges et de coopération douanière (RTFCCP)	Renforcement des capacités : programme d'activités
Banque mondiale (en coordination avec la CE, le FMI et AusAID) ⁶	Cambodge	Projet de facilitation des échanges et d'amélioration de la compétitivité du Cambodge	Renforcement des capacités : programme d'activités
DFID (en coordination avec le FMI, la Banque mondiale et le PNUD)	Mozambique	Réforme des services douaniers du Mozambique	Renforcement des capacités : programme d'activités
USAID	Pays de l'ALECA ⁴	Projet FASTrade de l'USAID	Assistance technique

1. Angola, Burundi, Comores, Djibouti, République démocratique du Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

2. Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie-et-Monténégro et ex-République yougoslave de Macédoine.

3. Azerbaïdjan, Chine, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan et Tadjikistan.

4. Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua.

5. DDC : Direction du développement et de la coopération de la Suisse.

6. AusAID : Agence australienne de développement international.

3.1 Principaux enseignements à retenir

74. De toute évidence, la facilitation des échanges et le développement durable des capacités des pays bénéficiaires dans ce domaine présentent de grandes difficultés auxquelles les approches traditionnelles des donateurs ne permettent pas toujours de remédier de façon durable et efficace. Les huit études de cas effectuées montrent cependant que certains principes et techniques peuvent accroître les chances de succès de ces programmes. Elles montrent l'importance des principes fondamentaux de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005)* – appropriation et prise en mains des opérations par le pays partenaire, alignement des donateurs, harmonisation, renforcement des capacités, gestion axées sur les résultats et responsabilité mutuelle – pour le succès de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges.

75. Certains des principaux enseignements que permettent de dégager les études de cas et l'expérience acquise par les donateurs bilatéraux et les organismes multilatéraux importants sont détaillés ci-dessous.

Évaluation des problèmes de capacité et des besoins

76. Les problèmes de capacité rencontrés dans le domaine de la facilitation des échanges sont de deux types. Premièrement, l'adoption de nouvelles procédures de facilitation des échanges nécessite souvent des infrastructures que les pays bénéficiaires ne possèdent pas en général. Dans le cadre du projet des États-Unis sur le paiement électronique des droits de douane à la Jamaïque (étude de cas n° 4), par exemple, on a constaté que de nombreux commissionnaires en douane ne disposaient pas de l'accès à Internet nécessaire au paiement électronique. Deuxièmement, les pays manquent souvent des institutions, des structures de gouvernance et du personnel qualifié nécessaires, non seulement pour définir et mettre en application les nouvelles procédures (douanières), mais aussi pour évaluer les besoins locaux. Les donateurs peuvent soutenir les évaluations des besoins, comme le fait l'USAID dans le cadre du projet FASTrade (étude de cas n° 8), et contribuer à renforcer les capacités du pays dans ce domaine, en assurant la formation du personnel aux méthodes d'évaluation et en collaborant avec les experts locaux au moment des travaux.

77. L'évaluation doit être précise et s'intéresser à l'environnement dans lequel s'inscrivent les administrations douanières, aux compétences institutionnelles et aux ressources disponibles, ainsi qu'au cadre juridique et institutionnel global des échanges internationaux dans le pays partenaire. Elle doit aussi tenir compte de la stratégie nationale de développement et des engagements régionaux et internationaux. L'étude de cas sur le Mozambique (étude de cas n° 7) montre ainsi qu'on aurait pu établir un calendrier et des prévisions de coûts des interventions des donateurs plus réalistes si on avait disposé d'évaluations précises des besoins et d'études de faisabilité.

78. Les instruments multilatéraux qui existent, comme le *Cadre de diagnostic sur le renforcement des capacités douanières de l'OMD* ou l'*Audit des mesures de facilitation du commerce et des transports* de la Banque mondiale, peuvent aider les pays partenaires à évaluer leurs besoins en matière de facilitation des échanges et leurs problèmes de capacités, de façon à coordonner ensuite la programmation des donateurs. Les études sur l'intégration des échanges au titre du Cadre intégré, de nature plus générale, peuvent aussi permettre d'établir l'importance et le rôle relatifs des réformes de facilitation des échanges dans la stratégie globale de développement des échanges et de lutte contre la pauvreté d'un pays, comme dans le cas du Cambodge et du Mozambique (études de cas n° 6 et 7).

Nécessité d'un engagement à haut niveau, d'une direction efficace et d'une volonté politique de réforme

79. Les études réalisées au Cambodge et au Mozambique (études de cas n° 6 et 7) mettent également en évidence l'importance d'une volonté politique et d'un engagement des responsables de haut niveau en faveur de la réforme. Dans ces pays, les pouvoirs publics ont pris l'initiative de concevoir des programmes de facilitation des échanges correspondant à d'autres politiques et objectifs nationaux (stratégies commerciales, développement du secteur privé, amélioration de la perception des recettes, réforme du secteur public et lutte contre la corruption par exemple) et de coordonner l'action des donneurs bilatéraux et des organisations internationales pour la mise en œuvre de ces programmes. Le gouvernement du Mozambique a aussi affecté d'importantes ressources financières aux réformes.

80. Compte tenu de l'importance des douanes pour la perception des recettes et de l'instabilité politique de nombreux pays partenaires, il est souvent indispensable de s'assurer un soutien et un engagement général de haut niveau (OMD, 2003). Dans son manuel sur la modernisation des douanes, la Banque mondiale souligne que la continuité dans la direction et la gestion de l'organisation bénéficiaire du projet est un élément essentiel du soutien au niveau national, mais aussi que la volonté politique de réforme est une condition préalable indispensable à la viabilité des réformes douanières (de Wulf et Sokol, 2005). Les résultats obtenus par les États-Unis et la CE en matière d'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges (OMC, 2005b et OMC, 2005c) témoignent aussi de l'importance d'un engagement à haut niveau.

81. En fait, plusieurs organisations internationales comme la Banque mondiale, l'OMD, la CNUCED, la CEE-ONU et l'OCDE ont contribué à renforcer les groupes intéressés par la facilitation des échanges dans les pays partenaires, en diffusant les connaissances et en aidant les responsables des politiques et les parties prenantes à mieux comprendre les enjeux et les modalités des mesures de facilitation des échanges.

Alignement des donneurs sur les stratégies et les institutions locales

82. L'OMD a souligné que les donneurs devaient s'adapter aux différentes situations des pays (OMD, 2003). Il est essentiel qu'ils s'alignent sur les stratégies locales de développement, en particulier dans le domaine de la facilitation des échanges, pour favoriser l'appropriation, et accroître ainsi l'impact de leurs efforts et la viabilité des résultats obtenus. Cependant, il est parfois difficile d'y parvenir dans le cas des initiatives régionales de facilitation des échanges, compte tenu de la diversité des contextes, des priorités, des politiques et des sensibilités à prendre en compte.

83. Les interventions de la CE dans la région de la COMESA et dans les Balkans, ainsi que celles de la BAsD en Asie centrale, mettent en évidence la nécessité de tenir compte des situations et des besoins nationaux dans le cadre plus large des projets et programmes régionaux. Des expériences antérieures montrent aussi que les programmes menés à l'échelle nationale plutôt que régionale se traduisent souvent par un engagement et une appropriation plus grands. Certains problèmes comme la criminalité transfrontières, l'immigration illégale, les normes de transport, les procédures de sécurité et la contrebande appellent cependant une approche régionale et une coopération internationale.

84. Pour relever ce défi, la CE a adopté une approche « ascendante », dans le cadre du programme CARDS (étude de cas n° 2), par exemple, en élaborant cinq stratégies nationales différentes en fonction des priorités des pays, tout en affectant des fonds à un mécanisme de coordination régionale. En revanche, la BAsD a adopté une approche plutôt « descendante » dans le cadre du Programme régional de facilitation des échanges et de coopération douanière en Asie centrale (étude de cas n° 5). Le Programme est guidé par un Comité régional de coopération douanière qui assure le suivi des mesures prises au niveau national et

régional à l'appui d'un Plan d'action régional commun et qui organise le partage des connaissances entre les pays.

85. Au-delà des stratégies nationales, il est important d'utiliser les institutions et dispositifs locaux des pays bénéficiaires. C'est ce qui a été fait au Cambodge par exemple, où le Forum secteur public-secteur privé et le Comité de pilotage du développement du secteur privé chargés du suivi de la Stratégie de développement du secteur privé du pays ont alimenté et géré le programme de réforme en faveur de la facilitation des échanges et le projet de facilitation des échanges et d'amélioration de la compétitivité de la Banque mondiale (étude de cas n° 6).

Assurer une large participation et un engagement ferme des parties prenantes

86. Pour mettre en place les stratégies nationales de facilitation des échanges et le soutien que doivent ensuite apporter les donateurs, il faut une large participation des parties prenantes, de façon à assurer la cohérence du programme de réformes et l'engagement à l'égard de ses objectifs. On peut l'obtenir en organisant des consultations nationales et régionales et en créant des groupes de travail ou des comités de pilotage (OMC, 2005c ; OMD, 2003 ; OCDE, 2001). Les parties prenantes des secteurs public et privé – représentants des entreprises ; transporteurs et fournisseurs de services commerciaux (comme le *Pakistan Shippers' Council* par exemple) ; fonctionnaires (chargés du commerce, de l'industrie, de la perception des recettes, des finances et de la planification) et personnel des services douaniers – doivent prendre part à l'évaluation des priorités et des besoins. Ils doivent par la suite être impliqués dans la formulation, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes nationaux de réformes et des interventions correspondantes des donateurs.

87. Les États-Unis, par exemple, ont soutenu la création de commissions d'incitation à la collaboration dans le cadre du projet FASTrade en Amérique centrale (étude de cas n° 8). Dans la région du COMESA, les groupes de travail nationaux sur les douanes, les groupes de travail techniques et les forums nationaux sur les politiques commerciales et de développement, composés de représentants des secteurs public et privé, ont suivi le processus de réforme (étude de cas n° 1). Au Pakistan, cette tâche a été déléguée au Comité national de facilitation des échanges et des transports (étude de cas n° 3).

88. Il est nécessaire de disposer de mécanismes divers de participation et de consultation, à l'échelon national et/ou régional, pour être sûr que la réforme répond aux besoins de toutes les parties prenantes et qu'elle est acceptée, conduite et poursuivie, même après le départ des donateurs (et que sa viabilité est assurée). En outre, il faut une large participation pour diriger, évaluer et adapter le programme de réforme et les interventions des donateurs qui l'accompagnent. Lorsque la Jamaïque a introduit les TIC, par exemple, pour améliorer son système de paiement des droits de douane, la consultation et la participation de toutes les parties prenantes – des commissionnaires en douane aux installateurs de matériel informatique – ont joué un rôle décisif dans la gestion des attentes ainsi que l'efficacité de la mise en œuvre et la viabilité du projet (étude de cas n° 4).

89. Dans certains cas, comme celui du Projet de facilitation des transports et du commerce de la Banque mondiale au Pakistan (étude de cas n° 3), les intervenants du secteur privé qui prennent part au projet (le *Pakistan Shippers' Council*) prennent aussi en charge une partie des coûts. Cet exemple témoigne du rôle important que peut jouer le secteur privé, non seulement en fournissant des informations et en participant à la mise en œuvre, mais aussi en contribuant au financement du projet et de la phase de suivi.

Assurer la coordination, l'harmonisation et la complémentarité des interventions des donateurs

90. Pour accroître l'efficacité de l'appui à la facilitation des échanges, il est essentiel d'assurer la coordination, l'harmonisation et la complémentarité des actions des donateurs. Ceux-ci doivent tenir compte des efforts de réforme en cours, consulter les autres donateurs et organisations œuvrant dans ce domaine et coordonner leurs actions pour éviter les chevauchements et accroître les synergies entre leurs interventions. C'est ce qu'ont fait par exemple la BASD et la Banque mondiale au Pakistan (étude de cas n° 3), ainsi que la CE et la Banque mondiale en Europe du sud (Balkans, étude de cas n° 2).

91. Comme le montrent certaines études de cas, les donateurs fournissent parfois une aide financière au titre de la facilitation des échanges en soutenant les activités des institutions multilatérales ou d'autres organismes donateurs possédant davantage d'expérience ou déjà actifs dans ce domaine dans le pays bénéficiaire. On peut citer l'exemple du soutien financier accordé par les États-Unis à la Banque mondiale pour le projet de facilitation des échanges et des transports mené en Europe du sud et la collaboration de nombreux donateurs avec la CNUCED pour l'adoption de systèmes informatiques, en particulier dans la région du COMESA, au Pakistan et au Cambodge.

92. Cette tendance à la délégation de responsabilités et à la collaboration de la part des donateurs peut probablement s'expliquer en partie par le nombre limité d'experts de la facilitation des échanges en mesure de fournir certains types de services (méthodes d'évaluation des risques dans les ports ou procédures internes de contrôle douanier par exemple), les compétences douanières de haut niveau étant en effet détenues par des personnels actuellement en poste dans les services douaniers nationaux.

93. En outre, le financement ou la mise en œuvre de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges dans le cadre d'une stratégie globale et coordonnée des donateurs peut permettre de réaliser d'importantes économies, d'encourager une répartition des tâches plus rationnelle entre les donateurs et d'accroître les effets combinés de leurs activités. Il est plus facile d'assurer cette coordination lorsqu'il existe une stratégie nationale de réforme soutenue par une forte volonté politique et une direction efficace, ce qui permet aux donateurs de s'aligner et de se concerter, comme au Cambodge et au Mozambique (études de cas n° 6 et 7). Ces deux études de cas mettent aussi en évidence le rôle joué par le *Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce* à l'appui de la coordination entre les donateurs. Comme le fait remarquer l'OMD, « les gouvernements [des pays bénéficiaires] doivent résister à la tentation d'accepter l'aide des donateurs pour la simple raison qu'elle est disponible », et jouer un rôle plus stratégique dans la coordination entre les donateurs (OMD, 2003).

94. Les approches fondées sur des programmes, c'est-à-dire les stratégies d'aide coordonnées, caractérisées, entre autres, par une direction efficace des pays bénéficiaires, un programme et un cadre budgétaire globaux et l'harmonisation des procédures des donateurs en matière de diffusion des informations, d'établissement des budgets, de gestion financière et de passation des marchés¹⁴ peuvent aussi apporter aux projets une plus grande prévisibilité des engagements financiers et administratifs et une efficacité accrue, grâce à des dispositifs simplifiés et communs des donateurs. Au Cambodge, par exemple, le plan d'action en 12 points du gouvernement à l'appui de la facilitation des échanges a fourni des orientations et un cadre aux mesures de facilitation des échanges et à la planification, à l'attribution, au suivi et à l'évaluation de l'AT/RC (étude de cas n° 6).

Adopter une approche globale, établir l'ordre des interventions et fournir un financement pluriannuel et prévisible

95. Pour soutenir des programmes nationaux de réforme durables et de grande envergure, pour renforcer les capacités du pays et en assurer la viabilité, il est essentiel également de se fonder sur une

stratégie d'AT/RC globale et coordonnée des donateurs ou sur une approche par programmes (cas du Mozambique, qui a complètement réorganisé sa stratégie de gestion des douanes et des ressources humaines). Cependant, une telle approche nécessite des engagements et des financements prévisibles et à longue échéance. L'OMD souligne la nécessité de répondre aux ambitions et aux attentes par des ressources adéquates, et fait remarquer que celles-ci sont souvent insuffisantes, en particulier celles qui sont mises à la disposition du suivi et de l'assistance faisant suite à la mise en œuvre (OMD, 2003).

96. Il est possible d'assurer le maintien durable du soutien des donateurs aux réformes de facilitation des échanges et au renforcement des capacités en les encourageant à proposer des programmes pluriannuels, à contribuer au suivi, par exemple par des formations de suivi ou un soutien à l'utilisation des systèmes informatiques (OMD, 2003), à mettre l'accent sur le développement des compétences en rapport direct avec l'emploi du bénéficiaire, plutôt que sur la diffusion de l'information (OCDE, 2006), et en renforçant les institutions locales, en particulier les établissements de formation, comme on l'a fait pour l'unité de formation douanière au Mozambique, ou en renforçant l'efficacité de l'administration douanière par l'amélioration des procédures de gestion, l'adoption de nouvelles politiques de recrutement ou l'informatisation.

97. Les différentes composantes des projets ou interventions des donateurs doivent se succéder de façon à tenir compte de la cohérence et des liens entre les mesures de facilitation des échanges. Certaines mesures ne peuvent être mises en œuvre indépendamment des autres, d'où la nécessité d'une approche globale, complète et bien ordonnée des efforts de facilitation des échanges et de l'AT/RC (OCDE, 2005c). Le projet de paiement électronique soutenu par les États-Unis à la Jamaïque, par exemple, montre bien qu'un projet à forte composante technologique ne peut donner de résultats que si les procédures commerciales, les structures d'incitation et les infrastructures sont elles aussi modifiées (étude de cas n° 4).

98. En outre, l'amélioration de l'efficacité des services douaniers influe plus favorablement sur le temps total de dédouanement si les efforts de facilitation des échanges s'accompagnent de réformes complémentaires dans d'autres organismes frontaliers ou par une amélioration de la coordination entre les organismes frontaliers (Banque mondiale, 2005). Pour réunir ces conditions, que la CE et la Banque mondiale jugent déterminantes pour le succès de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges, il faut établir des calendriers appropriés de mise en œuvre des différentes composantes de la réforme ou des programmes des donateurs (OMC, 2005c ; Banque mondiale, 2005).

Inscrire le soutien à la facilitation des échanges dans les stratégies générales des donateurs

99. La CE et la Banque mondiale ont toutes deux souligné l'intérêt qu'il y avait à intégrer l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges à des programmes généraux d'aide au développement destinés à soutenir des efforts de réforme plus diversifiés, par exemple en faveur du développement des échanges et du secteur privé, du développement des infrastructures et de la réforme du secteur public (OMC, 2005c, Banque mondiale 2005). Comme on l'a déjà indiqué plus haut, il est plus facile d'adopter une telle approche lorsque le pays bénéficiaire intègre ses réformes nationales de facilitation des échanges à des réformes ou stratégies de développement plus larges (ou les aligne sur elles). L'expérience acquise au Mozambique et au Cambodge montre bien le rôle que peut jouer à cet égard le *Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce* (études de cas n° 7 et 6).

Suivre et évaluer au moyen d'indicateurs de performances adéquats

100. Il faut suivre, évaluer et contrôler les actions des donateurs, comme les réformes nationales, pour mesurer et apprécier leur efficacité *pendant* et *après* leur accomplissement. Il est ainsi possible d'ajuster les efforts en cours si leurs résultats sont jugés insuffisants ou si des événements inattendus modifient

l'environnement du projet, et d'évaluer les succès et échecs relatifs de certaines interventions pour en tenir compte dans la programmation des années à venir. Dans le cas du projet de facilitation des échanges et des transports de la Banque mondiale au Pakistan, par exemple, de nouveaux programmes de travail ont été établis tous les deux ans après examen de deux indicateurs essentiels. Lorsque les donateurs soutiennent (collectivement) un programme national de réforme, leurs interventions doivent être évaluées par rapport aux objectifs et aux indicateurs établis par le pays bénéficiaire. Comme on l'a déjà indiqué, il est possible de demander à des organismes généraux de conseil de guider et de suivre régulièrement les réformes et les interventions des donateurs.

101. Il faut définir clairement les indicateurs dès le début de la réforme ou de la mise en œuvre du programme du donneur, les évaluer par rapport à des données de référence recueillies avant l'application de la réforme ou du programme, et définir des objectifs chiffrés à chaque étape de la réforme ou de l'intervention du donneur. Les indicateurs à retenir dépendent des objectifs et de la portée de l'intervention. Plus un projet de réforme est large et global, plus l'éventail d'indicateurs est complet (Banque mondiale, 2005). Plutôt que de s'appuyer sur des indicateurs généraux de performances (tels que les rapports échanges/PIB), les donateurs ont constaté qu'il était plus efficace d'élaborer des mesures spécifiques des activités de projet et d'en assurer le suivi.

102. On peut citer à titre d'exemple les indicateurs suivants : (i) documentation requise : nombre de documents exigés pour le dédouanement des marchandises ; (ii) durée des formalités à la frontière ou de dédouanement : délai entre l'arrivée des marchandises et la mainlevée ; (iii) inspection matérielle et introduction des la gestion des risques : part des marchandises soumises à une inspection à la frontière ou nombre d'irrégularités constatées dans le nombre total d'inspections ; (iv) recettes perçues et importations enregistrées : montant des droits et taxes à l'importation perçus (par rapport au PIB ou aux coûts totaux des services douaniers par exemple) ; (v) statistiques : existence de statistiques commerciales précises ; et (vi) impressions et degré de satisfaction du secteur privé, obtenus par exemple au moyen d'une enquête (sur les procédures commerciales internationales et le nombre de cas de corruption par exemple).

103. Comme l'ont fait remarquer la Banque mondiale, l'OMD et la CE, il faut tenir compte des normes et règles approuvées à l'échelle internationale (comme celles de l'OMD), et les utiliser au besoin comme des indicateurs de référence (Banque mondiale, 2005 ; OMD, 2003 ; OMC, 2005c). On peut par exemple suivre les progrès réalisés sur le plan de la transparence des réglementations et des procédures en fonction des publications mises à disposition sur Internet, de l'existence de points d'information publics et du nombre de décisions préalables formulées.

104. De façon plus générale, les organisations multilatérales ont élaboré des indicateurs de performances, des instruments de suivi et des normes internationales que les pays bénéficiaires et les organismes d'aide peuvent exploiter facilement. On peut citer l'exemple de l'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (*Time Release Study*) de l'OMD qui permet d'évaluer le temps écoulé entre l'arrivée et la mainlevée des marchandises, ou celui des indicateurs de logistique de la Banque mondiale (les instruments de diagnostic et indicateurs de performances au tableau C.1). On peut aussi trouver des indications sur l'évaluation des performances dans le manuel sur la modernisation des douanes de la Banque mondiale (2005).

105. L'étude de cas réalisée au Cambodge donne un bon exemple de collaboration entre les autorités nationales et les donateurs pour le suivi des interventions, sur la base d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement définis et d'un système officiel de suivi de performances permettant d'examiner les résultats obtenus (étude de cas n° 6). Ce système de suivi, conçu récemment fournit des données précises et régulières sur les performances pour permettre au ministre cambodgien du commerce d'évaluer et d'améliorer les mesures prises dans le cadre du projet de réforme, et de renforcer la confiance qu'elles inspirent à toutes les parties prenantes, y compris au secteur privé. Le système comprend des outils de suivi

à la fois quantitatifs et qualitatifs et se sert des instruments existants, comme l'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises de l'OMD, la « carte de contrôle » des réformes (*Reform Score Card*) et l'enquête sur le climat des investissements de la Banque mondiale (*Investment Climate Survey*) (Banque mondiale et Ministère du commerce, 2005).

3.2 Études de cas

3.2.1 Projet d'harmonisation régionale des systèmes douaniers et des statistiques commerciales de la CE dans les pays du COMESA

Résumé

106. Le projet d'harmonisation régionale des systèmes douaniers et des statistiques commerciales du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) est financé par le Fonds européen de développement (FED) et mis en œuvre par la Commission européenne (CE), en collaboration avec le Secrétariat du COMESA, la CNUCED, et le Centre européen de formation des statisticiens-économistes des pays en développement (CESD).

107. Le projet (2001-2004), doté d'un budget de 12.6 millions d'EUR (14.9 millions d'USD), s'adresse à 23 pays – tous les pays membres du COMESA sauf la Libye (Angola, Burundi, Comores, Djibouti, République démocratique du Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe), auxquels s'ajoutent le Botswana, le Lesotho, la Namibie et la Tanzanie.

108. Le projet montre que le *soutien à l'installation de systèmes et d'équipements informatiques* peut faciliter les échanges à l'échelle régionale et contribuer à une meilleure intégration régionale. Le principal enseignement qui se dégage est qu'il faut bien différencier les besoins des pays pendant tout le cycle du projet.

Description du projet

109. Le COMESA est un regroupement commercial régional de 20 pays qui cherchent à renforcer l'intégration régionale. La mise en œuvre du projet d'harmonisation régionale dans le cadre du programme de renforcement des capacités commerciales de la CE a commencé en 2001.

110. Le projet a pour but d'établir « un système douanier intégré et efficace et un système de statistiques commerciales en s'appuyant sur les logiciels SYDONIA et EUROTRACE, la déclaration du COMESA sur les douanes et les règles statistiques communes du COMESA » (Heiser, *et al.*, 2005). Il permettra de mieux faire respecter les principes de cohérence, de prévisibilité et de simplification de l'OMC par les pays partenaires et évitera les restrictions inutiles, comme prévu dans les articles V et VIII du GATT.

111. Ce projet doit contribuer à la mise en place de la Zone de libre-échange du COMESA et à la promotion de l'Union douanière du COMESA, à la définition et à l'élaboration de normes régionales, à la conception d'un document douanier unique pour l'ensemble de la COMESA et à l'élimination des obstacles non tarifaires aux échanges (Pearson, 2004).

Principaux résultats

La consultation des parties prenantes est déterminante.

112. Le projet (de même que le programme plus général de renforcement des capacités commerciales de la CE dans les pays du COMESA) a adopté une approche novatrice de la coordination régionale et de la mise en place de mécanismes de consultation. Il était soutenu par des groupes nationaux comme les groupes de travail sur les douanes, les groupes de travail techniques et les forums nationaux sur les politiques commerciales et de développement. Ces groupes comprenaient des représentants des secteurs public et privé ayant des activités dans les domaines des échanges, de l'industrie, des douanes, de la perception des recettes et des services financiers. Ils travaillaient tous à l'intérieur d'un cadre régional en faveur de la mise en œuvre de stratégies régionales (Pearson, 2004), et avaient aussi des relations directes et des réunions de consultation avec des organes régionaux comme le Comité intergouvernemental du COMESA et le Groupe régional de négociations.

113. La participation de ces différents groupes nationaux a permis d'adopter une approche ascendante dans la mise en œuvre du projet, de favoriser les interactions entre les politiques nationales et de s'assurer que les politiques régionales reflètent les priorités nationales (Pearson, 2004). Cette démarche a aussi permis d'aligner le projet avec d'autres initiatives régionales comme le Système régional de caution en douane.

Il est difficile de s'aligner sur les besoins des partenaires dans un cadre régional.

114. Il a été reconnu d'emblée qu'un projet régional de cette nature devait s'adapter aux différents niveaux de développement, aux besoins, aux priorités et aux capacités des pays partenaires. L'alignement des donateurs, qui consiste à faire reposer « l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires » est l'un des cinq engagements clés de la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* (OCDE, 2005). Malgré les efforts de consultation, les évaluateurs du projet ont constaté que celui-ci ne tenait pas suffisamment compte des différents niveaux de développement, besoins et priorités des pays du COMESA. Ils ont estimé que les activités du projet auraient dû être mises en œuvre dans les pays les plus développés qui auraient à leur tour entraîné les pays les moins avancés et accéléré leur évolution (Heiser, *et al.*, 2005).

Le suivi et l'évaluation sont importants pendant le cycle du projet.

115. Deux évaluations ont été réalisées pendant le cycle du projet, et une évaluation finale en 2005. Il a été recommandé d'établir des inventaires des équipements, logiciels et actions de formation et de les actualiser dans un souci de transparence du projet et de viabilité, de mettre davantage l'accent sur une approche de la gestion fondée sur les risques, d'accroître les ressources financières attribuées aux pays qui ont automatisé leurs systèmes douaniers, et de faire un bilan complet des réponses apportées aux questionnaires d'évaluation des formations avant d'établir les programmes de travail annuels, de façon à mieux cibler les programmes de formation à venir (Heiser, *et al.*, 2005).

116. Il est déterminant de procéder à des audits et à des évaluations pour déterminer quels sont les meilleures pratiques et les enseignements à tirer des projets. Même si les effets des projets de renforcement des capacités ne sont souvent visibles qu'après des années, il est utile de conduire des audits et des évaluations pendant la mise en œuvre et à l'achèvement du projet car ils permettent de faire ressortir de nombreuses possibilités d'amélioration. Les évaluations aident donc toutes les parties prenantes à renforcer l'efficacité, l'utilité et l'efficacité du programme.

Conclusion

117. Le projet a abouti à certaines avancées claires et mesurables de la facilitation des échanges dans les pays du COMESA. Les objectifs principaux, comme l'utilisation des logiciels SYDONIA et EUROTRACE, la mise en application de la déclaration du COMESA sur les douanes et l'adoption de la nomenclature tarifaire du Système harmonisé de 2002 ont été atteints. Plus généralement, l'évaluation montre aussi dans les pays du COMESA une baisse du temps nécessaire au dédouanement des importations et des exportations, une hausse des recettes provenant des importations, en partie grâce à l'utilisation de SYDONIA, et un renforcement de la coopération entre le personnel des services statistiques nationaux et les autorités des pays du COMESA.

3.2.2 Programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation / Projet de gestion intégrée des frontières de la CE

Résumé

118. Le programme CARDS d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (2000-2006), financé et mis en œuvre par la CE, est une initiative de grande ampleur bénéficiant d'un financement de 4.65 milliards d'EUR. Il vise à soutenir le processus de stabilisation et d'association avec l'Union européenne de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Serbie-et-Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'objectif est de contribuer à la stabilité de la région tout en créant des liens plus étroits avec l'Union européenne.

119. Le programme CARDS comprend un important *programme d'activités* de facilitation des échanges, le projet 2001-2004 de gestion intégrée des frontières. Pour la période 2002-2004, ce projet a bénéficié d'une enveloppe de 117 millions d'EUR. Il comprend diverses interventions – soutien au renforcement des institutions et des procédures, amélioration des infrastructures et promotion de la coopération entre les organes frontaliers par exemple – et s'appuie sur les principes directeurs du projet de gestion intégrée des frontières dans les Balkans occidentaux.

120. Ce projet utilise une combinaison intéressante de mécanismes de coordination régionale qui mettent l'accent sur les priorités et programmes nationaux. A long terme, cependant, il faudra peut-être renforcer les initiatives régionales et sectorielles à mesure de l'évolution des institutions et de l'intégration des pays des Balkans occidentaux.

Description du projet

121. L'assistance fournie dans le cadre du programme CARDS porte sur des aspects divers, comme la reconstruction, le respect de la loi, le développement économique durable, le développement social, l'intégration à l'UE et la coopération régionale. Une grande partie de l'aide de l'UE aux Balkans occidentaux est acheminée par ce programme, dont l'une des principales composantes est le renforcement des capacités de facilitation des échanges.

122. Sur le plan de la facilitation des échanges, le *projet de gestion intégrée des frontières* vise à faciliter la circulation des personnes et des marchandises d'un pays à l'autre, par le renforcement des institutions, l'amélioration des infrastructures et la promotion de la coopération entre les organes frontaliers. Une assistance technique est fournie à l'appui des réformes douanières, de l'approvisionnement, de l'élaboration de normes et de la création d'infrastructures frontalières (CE, 2005a). Les résultats attendus de ce projet sont l'intégration complète des installations frontalières en 2006 ; l'amélioration des infrastructures, des systèmes et des procédures utilisés aux frontières, et le renforcement des capacités institutionnelles, qui donneront à leur tour à la région des capacités accrues pour adopter les principes de l'OMC en faveur de la cohérence, de la prévisibilité et de la simplification des règles et des normes (CE, 2005a).

123. Les financements attribués au titre du programme CARDS sont destinés pour l'essentiel à soutenir les plans nationaux des cinq pays bénéficiaires ; 10 % environ sont consacrés à une stratégie régionale complémentaire axée sur des questions régionales ou transfrontières, ainsi que sur des domaines dans lesquels une optique régionale permet de réaliser des gains d'efficacité (CE, 2005c).

Principaux résultats

Caractère déterminant de la conformité aux stratégies nationales

124. L'expérience acquise dans le cadre du programme CARDS et des programmes Phare¹⁵ qui l'ont précédé ont montré que les programmes conçus à l'échelon national et local assuraient un engagement et une appropriation accrues (CE, 2005c). Les priorités du programme CARDS sont conformes aux priorités nationales. Les stratégies par pays sont les documents qui guident cette approche. Chaque pays comporte un coordinateur national de l'aide qui travaille en collaboration avec les ministères, les acteurs non gouvernementaux et d'autres représentants des pouvoirs publics et bénéficiaires du projet. Bien que la *gestion intégrée des frontières* soit une initiative du programme régional CARDS, ce sont les cinq programmes nationaux qui reçoivent en fait l'essentiel des financements destinés à l'amélioration du franchissement des frontières, au soutien à la police des frontières et au renforcement des services douaniers et des organismes de contrôle sanitaire qui prennent part aux programmes de facilitation des échanges.

125. Ces priorités nationales sont alignées à l'intérieur d'un cadre régional dans des domaines tels que la détermination des principaux postes frontières entre les pays partenaires et les normes techniques en matière de logistique et de transport. Même dans des domaines comme le transport international et les normes de logistique, il a été jugé plus facile pour le programme CARDS d'intégrer les cadres régionaux dans les stratégies nationales et de les adapter aux besoins et aux situations des pays pour une meilleure appropriation du programme. En effet, les problèmes frontaliers sont délicats et doivent donc être abordés à l'échelon national pour que les solutions envisagées soient efficaces et obtiennent le soutien des pouvoirs publics (CE, 2005b).

Les projets doivent s'adapter à la dynamique régionale.

126. L'importance accordée aujourd'hui aux programmes nationaux pourra évoluer par la suite. D'après une évaluation du programme CARDS réalisée en 2003, il faudra renforcer la dimension régionale du programme à mesure du développement des capacités institutionnelles des différents pays en fonction du soutien qu'ils apporteront à leurs propres institutions (CE, 2005b). Cette évaluation montre aussi que les documents de stratégie par pays perdront probablement de leur efficacité par rapport aux documents de partenariat et à ceux du processus de stabilisation et d'association. En outre, il sera peut-être plus efficace de formuler les projets par secteur que par pays lorsque l'intégration des cinq pays des Balkans occidentaux entre eux et avec les États membres de l'UE aura progressé (CE, 2005b).

La coordination avec d'autres projets évite les chevauchements.

127. Le *Projet de gestion intégrée des frontières* a commencé par la constitution d'un groupe de travail inter-organisations regroupant de nombreux intervenants essentiels, qui ont ensuite mis au point un programme conjoint. En particulier, le projet 2001-2006 de facilitation des transports et du commerce en Europe du sud, d'un montant de 198 millions d'USD, conduit par la Banque mondiale et soutenu financièrement par les États-Unis, complète les interventions de la CE en réduisant les coûts des transports et des coûts commerciaux non tarifaires, en atténuant la contrebande et la corruption aux frontières et en renforçant les administrations douanières¹⁶. Les deux donateurs se consultent régulièrement grâce à des mécanismes d'évaluation périodique et de coopération directe. Les activités menées dans le cadre de ces deux programmes seront incluses dans les stratégies nationales de gestion intégrée des frontières (CE, 2005a).

Conclusion

128. L'élément le plus intéressant de ce programme est l'équilibre et la coordination établis entre cinq plans nationaux et un plan régional.

3.2.3 Projet de facilitation des transports et du commerce de la Banque mondiale au Pakistan

Résumé

129. Le projet de facilitation des transports et du commerce au Pakistan (2001-2006), financé par la Banque mondiale (3 millions d'USD) et le *Pakistan Shippers' Council* (0.5 million d'USD), est mis en œuvre conjointement par la Banque mondiale, le Ministère pakistanais du commerce et la CNUCED.

130. Il s'agit d'un bon exemple de *programme d'activités*, car il permet de soutenir les évaluations des besoins, les réformes juridiques et réglementaires, le renforcement des institutions, la mise en valeur des ressources humaines et la formation. Ce projet montre bien qu'une conception et une gestion efficaces des projets peuvent contribuer à institutionnaliser la collaboration et les partenariats entre les secteurs public et privé, et qu'il est important que les donateurs coordonnent leurs efforts pour éviter tout chevauchement.

Description du projet

131. Le projet de facilitation des transports et du commerce a pour objet de créer un cadre de collaboration public/privé qui permette de s'attaquer aux dysfonctionnements du régime de facilitation des échanges du Pakistan, notamment aux formalités et installations douanières et portuaires dépassées (en particulier au port de Karachi) et aux réglementations commerciales responsables de l'immobilisation des conteneurs de marchandises importées par bateau ou par train avant leur livraison à l'intérieur du pays. D'après une enquête sur les coûts logistiques réalisée en 1996, cette immobilisation se traduit par des coûts de stockage supplémentaires de 150 millions d'USD (Banque mondiale, 1998).

132. Ce projet vise par conséquent à moderniser et à simplifier les procédures et pratiques en matière de commerce et de transport au Pakistan, principalement par une révision de la loi sur les transports, mais aussi par la formation technique. Il aidera le Pakistan à mieux s'acquitter de ses obligations de transparence, de simplification des règles et procédures et de régularité de la procédure à l'égard de l'OMC au titre des articles V et VIII du GATT.

Principaux résultats

La participation des secteurs public et privé doit être prévue dès la conception du projet.

133. La collaboration entre public et privé étant l'objectif principal du projet, celui-ci a été conçu pour qu'elle soit assurée et couronnée de succès. Le projet précédent de modernisation du port de Karachi de la Banque mondiale avait mis en évidence l'insuffisance des mécanismes de collaboration entre les secteurs public et privé ; en effet, les deux organismes maîtres d'œuvre (Programme de facilitation du Pakistan et administration du port de Karachi) n'avaient pas de contacts directs avec le Ministère pakistanais du commerce ni de relations de travail efficaces avec le secteur privé et les autorités douanières.

134. La gestion du nouveau projet témoigne des enseignements tirés de ces expériences passées. Les principaux organismes d'exécution du projet sont le Ministère du commerce et le *Pakistan Shippers' Council*, représentants du secteur public et du secteur privé. L'agence de gestion du projet, le Comité national de facilitation des échanges et des transports (ci-après « le Comité ») rassemble des personnels des deux organismes. Le Secrétariat du Comité, premier bénéficiaire de l'assistance technique reçue, est installé dans les locaux du *Pakistan Shippers' Council* et lui est étroitement associé, facilitant ainsi l'accès au secteur privé et la collaboration avec les intérêts de ce secteur (Banque mondiale, 2001). Au départ, il avait en fait été envisagé de confier au Ministère du commerce le financement et la gestion du Secrétariat du Comité, plutôt qu'au *Shippers' Council*, mais il a été décidé par la suite que ce dernier était mieux à même de travailler avec le secteur privé et d'apporter des financements locaux au projet.

La viabilité des projets passe par les institutions.

135. L'efficacité des partenariats public/privé conditionne la viabilité des projets lorsque ceux-ci sont terminés. La viabilité de ce projet sera assurée par l'établissement et le renforcement d'une institution permanente, le Comité national de facilitation des échanges et des transports et son Secrétariat. Ceux-ci seront responsables de la mise en œuvre de toutes les nouvelles mesures de facilitation des échanges. Le *Pakistan Shippers' Council* financera le Secrétariat du Comité après le premier cycle de réformes (Banque mondiale, 2001). Les coûts marginaux du personnel professionnel du Secrétariat doivent être remboursés par la Banque mondiale, tandis que le personnel local, les locaux et équipements collectifs seront pris en charge par le *Pakistan Shippers' Council* (Banque mondiale, 2005a).

La conformité aux priorités nationales facilite la coordination entre les donateurs.

136. La coordination entre les donateurs a été facilitée car le projet est conforme aux priorités du gouvernement pakistanais dans le domaine de la réforme douanière et du développement du secteur privé des services de transports et de fret, ainsi qu'à la stratégie d'assistance élaborée par la Banque mondiale pour le Pakistan.

137. Bien que le projet de la Banque mondiale prévoie la normalisation, la simplification et l'harmonisation des procédures en matière d'échanges et de transports, il devait au départ être axé sur les procédures douanières. Cependant, comme la mise en œuvre du projet de modernisation de l'administration douanière de la Banque asiatique de développement (BAsD) avait déjà commencé, la Banque mondiale a renoncé à inclure les procédures douanières dans son projet et s'est attachée à coordonner étroitement son action avec celle de la BAsD.

Le choix du sous-traitant est important.

138. La Banque mondiale a veillé à confier la mise en œuvre du projet aux organisations les plus qualifiées à cet égard. C'est ainsi la CNUCED qui a été la principale organisation choisie, compte tenu de son expérience dans le domaine de la logistique commerciale, pour apporter au Comité l'assistance technique prévue.

Un organisme chef de file est essentiel.

139. En outre, il n'a jamais été envisagé dans le cadre de projet d'inclure les procédures portuaires, en raison de la complexité des problèmes de gestion au port de Karachi, et parce que l'expérience a montré

que les projets bien ciblés et pilotés par un seul organisme sont les plus fructueux (Banque mondiale, 2001).

Conclusion

140. Le projet de facilitation des échanges et des transports donne un bon exemple des mécanismes qui doivent être mis en place pour une coopération public-privé efficace. Il montre aussi qu'il est important de bien évaluer les problèmes ou contraintes de capacité et les aspects de la coordination entre donneurs qui agissent sur la conception et la mise en œuvre du projet.

3.2.4 Projet États-Unis-Jamaïque de paiement électronique des redevances douanières

Résumé

141. Le projet de paiement électronique des redevances douanières à la Jamaïque, doté d'un budget de 33 000 USD financé par l'USAID, a couvert la période de février 2002 à novembre 2003 (BDRCC). Il s'inscrit dans le cadre du projet pour une nouvelle économie mis en place par l'USAID à la Jamaïque, d'une durée de quatre ans, qui vise à améliorer l'environnement commercial en faveur des petites, moyennes et micro-entreprises (PMME), en contribuant à atténuer les contraintes qui pèsent sur les entreprises tout en encourageant la concurrence, en améliorant les compétences, la compétitivité et la productivité, et en facilitant l'accès des PMME aux produits et services financiers.

142. Ce projet montre que le *soutien aux TIC* peut contribuer à une amélioration mesurable de l'efficacité, de la rentabilité, de la transparence et de la responsabilité des administrations douanières. Il renforce ainsi l'adhésion de la Jamaïque aux articles V (Liberté de transit) et VIII (Redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation) du GATT.

143. Il montre aussi combien les partenariats public-privé sont importants pour gérer les attentes et les préoccupations des différentes parties prenantes, évaluer les priorités, et confirmer la pertinence des interventions des donateurs ainsi que la fermeté des engagements en faveur de la réforme dans tous les secteurs.

Description du projet

144. Le projet vise à rendre plus efficace le paiement des droits aux services douaniers de la Jamaïque, en permettant aux courtiers en douane et aux importateurs de payer en ligne. Il s'agissait au départ d'un projet pilote de 12 semaines mis en place début 2003 pour 15 courtiers en douane et importateurs choisis, le système de paiement électronique des redevances douanières devant ensuite être étendu à tous les courtiers et importateurs de la Jamaïque (The New Economy Project, 2006). Cette mise en œuvre à grande échelle a commencé en juillet 2003 ; auparavant, 3 500 à 4 000 lots de produits commerciaux importés étaient traités chaque semaine par 350 courtiers agréés et importateurs commerciaux. Le paiement des droits se faisait en espèces, par chèque certifié ou par carte de crédit aux caissiers des douanes, et il fallait deux ou trois jours pour le traiter (remarques de Kermit Moh, 2003). Le système était non seulement inefficace et très consommateur de main-d'œuvre, mais aussi peu fiable et ouvert à la corruption.

145. Ce projet a nécessité une collaboration étroite entre sept organisations : trois administrations – le Département des douanes de la Jamaïque, le Ministère des finances et de la planification, et les services fiscaux – et quatre organisations du secteur privé – Scotiabank Jamaica, l'Association des courtiers jamaïcains, Grace Kennedy (société jamaïcaine de négoce) et Cable and Wireless (société locale de télécommunications). Pendant la phase de planification et d'essai, il était important de faire intervenir l'Association des courtiers jamaïcains et Grace Kennedy pour s'assurer de l'utilité du projet pour les principaux bénéficiaires, c'est-à-dire les courtiers et les importateurs.

Principaux résultats

Il est essentiel de s'aligner sur les stratégies nationales.

146. Le projet est conforme au programme de modernisation des douanes du gouvernement de la Jamaïque et à sa volonté de développer les capacités de commerce électronique dans toute la fonction publique.

Une approche globale de la réforme en faveur de la facilitation des échanges et de l'AT/RC est nécessaire.

147. Ce projet à forte composante technologique a permis notamment de comprendre qu'il faut aussi modifier les procédures commerciales, les incitations et les infrastructures pour que le projet porte ses fruits. A bien des égards, il est plus difficile de faire évoluer les procédures commerciales et les structures d'incitation que d'introduire de nouvelles technologies.

L'adhésion des parties prenantes est importante pendant la planification et la mise en œuvre du projet.

148. Il peut être difficile de lancer des projets concernant les infrastructures des TIC dans les pays en développement. En effet, il faut non seulement obtenir l'appui de toutes les parties prenantes et de tous les secteurs en jeu, comme les compagnies d'installation d'équipements téléphoniques, mais aussi procéder à des consultations et à des évaluations adéquates des parties prenantes pour bien tenir compte des attentes, des préoccupations et des problèmes éventuels.

149. Au départ, il a fallu surmonter de nombreuses difficultés. Premièrement, les courtiers et les importateurs étaient sceptiques face à la technologie nouvelle du paiement électronique et certains craignaient que l'adoption de ces nouvelles modalités de transaction ne leur fasse perdre leur avantage sur leurs concurrents. Deuxièmement, ce système a supprimé les heures supplémentaires que pouvaient effectuer les douaniers dans le cadre de l'ancien système, ainsi que certains arrangements privés avantageux avec les courtiers. Troisièmement, les services de télécommunications ont dû résoudre les problèmes rencontrés par de nombreux courtiers qui ne parvenaient pas à obtenir de nouvelles lignes téléphoniques pour l'accès à Internet, du fait de l'insuffisance des infrastructures à certains endroits. En outre, les courtiers ont commencé à avoir des difficultés à accéder au système pendant les heures ou aux périodes de pointe, en raison de problèmes techniques (UNPAN, 2002).

150. Ces problèmes ont été progressivement réglés : de nouvelles lignes téléphoniques ont été installées, les courtiers ont été formés à l'utilisation d'Internet et du programme de paiement des droits de douane et un centre d'assistance aux consommateurs avec ligne directe a été créé pour répondre aux questions et résoudre rapidement les problèmes (UNPAN, 2002, pp. 2-3). L'expérience ainsi acquise a montré qu'il fallait obtenir un engagement ferme de tous les secteurs en faveur de la réforme dès sa conception, et prévoir rapidement un programme de sensibilisation ainsi qu'une évaluation des priorités et des préoccupations des parties prenantes (UNPAN, 2002).

Conclusions

151. Ce projet a permis de faciliter plus de 4 000 transactions douanières par semaine, d'élargir la base fiscale de la Jamaïque et d'améliorer l'efficacité des services douaniers et le respect des dispositions fiscales (USAID, 2003). Lorsque le système de paiement électronique a été adopté, il devait faire passer de 15 254 USD à 84 746 USD la limite des paiements que pouvait traiter le système douanier, faire baisser les

coûts et le temps passé à se procurer des chèques certifiés, éviter les longues files d'attente aux douanes et permettre aux clients de vérifier en ligne l'entrée et l'approbation de leurs marchandises (The Jamaica Observer, 2003). Au lancement du système de paiement électronique des droits de douane, le projet pilote avait permis de :

- Ramener de deux ou trois jours à une ou deux heures le délai de traitement des paiements de redevances douanières.
- Faire passer à plus de 1 milliard de dollars de la Jamaïque (JMD) le montant des droits de douane perçus en 2004, soit près du triple des 366.4 millions de JMD perçus au cours du précédent exercice budgétaire (USAID, 2005).

152. Ce projet a donc réussi à améliorer et à faciliter les procédures douanières à la Jamaïque. Le système est utilisé dans tout le pays, 98 % des demandes d'entrée sont soumises électroniquement et 95 % des courtiers se servent du système (UNPAN, 2002).

3.2.5 Programme de facilitation des échanges et de coopération douanière de la Banque asiatique de développement en Asie centrale

Résumé

153. Le Programme de facilitation des échanges et de coopération douanière, lancé par la Banque asiatique de développement en 2002, vise l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mongolie, l'Ouzbékistan, la République populaire de Chine et le Tadjikistan. Ses principaux objectifs sont de promouvoir la réforme et la modernisation des services douaniers et d'encourager l'adoption d'une approche intégrée de la facilitation des échanges au moyen de partenariats entre les services et avec le secteur privé.

154. Le coût de ce *programme d'activités* en cours est estimé à 1.12 millions d'USD (pris en charge à hauteur de 900 000 USD par la BAsD et de 220 000 USD par les pays bénéficiaires) (BAsD, 2004). Le programme vise à renforcer les procédures et la coopération douanières et à faciliter l'adoption d'autres mesures de facilitation des échanges en Asie centrale, par un large éventail d'interventions : soutien de la réforme juridique et réglementaire, développement des infrastructures et des institutions, missions d'étude, séminaires, études et consultations (BAsD, 2005).

155. Le programme a reçu un soutien à la fois financier et technique de plusieurs organismes bilatéraux et multilatéraux, en particulier de la CE dans le cadre de son programme en faveur du couloir de transport Europe-Caucase-Asie, de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse, du FMI, dans le cadre de son plan en 30 points de réforme et de modernisation de l'administration douanière, de l'USAID qui a fourni un consultant à long terme, et de la Banque mondiale qui a apporté une assistance technique et des consultants locaux en informatique (Akhtar, *et al.*, 2002).

Description du projet

156. Ce programme s'inscrit dans le cadre plus large du Programme régional de coopération économique en Asie centrale (CAREC) de la BAsD dont il constitue la principale stratégie de facilitation des échanges et de coopération douanière régionale (BAsD, 2004). Il répond à la nécessité de renforcer l'environnement commercial et d'appliquer les principes de simplification des règles et procédures et de transparence de l'OMC. Il vise à moderniser les infrastructures juridiques et matérielles des services douaniers, à réformer les codes douaniers, à appuyer les intermédiaires douaniers privés, et à soutenir la coopération douanière régionale pour répondre aux préoccupations communes et compléter le soutien apporté aux pays individuellement.

157. Le programme est piloté par le Comité de coopération douanière (*Customs Cooperation Committee, CCC*) – composé de responsables des administrations douanières des pays du CAREC. En 2002, celui-ci a adopté un programme commun d'action et créé des groupes chargés d'étudier les activités de facilitation des échanges déjà achevées ou en cours et d'élaborer des programmes de travail pour la mise en œuvre dans la région d'activités de simplification et d'harmonisation des procédures douanières, de mise en place de systèmes de transit simplifiés, de partage des données et d'utilisation des TIC dans le domaine douanier, et de gestion des risques et de contrôle après l'entrée.

Principaux résultats

La conformité aux priorités nationales et régionales est essentielle.

158. Le projet témoigne de la nécessité de s'appuyer sur les priorités, les besoins et les capacités de tous les pays bénéficiaires, compte tenu des niveaux très différents de réforme douanière et juridique et de développement des infrastructures des pays participants. Il faut pour cela adopter une approche progressive et pragmatique comportant des initiatives bilatérales, des essais, des activités de renforcement des capacités, des initiatives par pays et un partage des connaissances qui permettront de surmonter les difficultés rencontrées (Liang, 2004). La coopération douanière dans la région est pilotée et supervisée par le Comité de coopération douanière, qui veille à l'appropriation des projets dans les pays et à leur cohérence avec les priorités régionales (BAsD, 2004).

Les initiatives bilatérales peuvent renforcer les approches régionales.

159. La BAsD privilégie en général la coopération bilatérale entre les pays participants, même dans un cadre régional, essentiellement parce que les initiatives bilatérales exigent et favorisent une appropriation et une responsabilité plus grandes du pays (Liang, 2004). Il est plus facile d'obtenir l'appui de deux pays que de tous les pays membres, et l'approche bilatérale a apporté la preuve de son efficacité dans le développement du transit, le partage des données douanières et l'adoption d'un contrôle douanier conjoint. Pour conduire des activités régionales plus traditionnelles, il faut d'abord consulter largement les parties prenantes pour s'assurer de leur soutien, ce qui prend du temps et demande des ressources.

160. En outre, les capacités et l'engagement des pays participants en matière d'échanges et de facilitation des échanges étant très divers, les initiatives bilatérales, sous forme d'accords et d'expériences pilotes, se sont révélées plus pratiques et plus axées sur les résultats que l'approche multilatérale. Les initiatives bilatérales d'harmonisation des procédures douanières, d'échange de données, de développement du transit, de contrôle douanier et de création de services de guichet unique apparaissent beaucoup plus faciles à mettre en œuvre que les projets plus traditionnels de coopération infrarégionale axés sur la conclusion d'accords multilatéraux d'échanges et de transport, leur application à titre d'essai et leur mise en œuvre (BAsD, 2005).

La mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques renforce les capacités et la confiance.

161. La première phase de ce projet a aussi montré l'importance du partage des connaissances en matière de réforme douanière. Dans le cadre des activités régionales du projet, l'accent a été mis sur des forums régionaux de partage des connaissances, par exemple sur les bonnes pratiques d'utilisation des TIC ou la mise en œuvre des conventions et accords internationaux (Liang, 2004). Le partage des connaissances dans le cadre de manifestations régionales est devenu une activité prioritaire du programme, d'autant qu'il permet aussi de renforcer la confiance parmi les pays participants (BAsD, 2005).

Il est essentiel d'obtenir un soutien et une adhésion de grande ampleur.

162. Le programme a montré que les efforts de facilitation des échanges ne peuvent aboutir en l'absence de consultation et de soutien des parties prenantes. La BAsD indique clairement que, si le secteur privé n'est pas consulté, en particulier, le projet risque d'échouer ou son coût d'augmenter (Liang, 2004).

Conclusion

163. Le programme a fait progresser de façon visible la révision des codes douaniers, la refonte des procédures commerciales douanières, la modernisation et le développement des administrations douanières, et a permis de mettre en place une coopération douanière bilatérale et d'organiser des actions de formation et des forums régionaux sur la coopération douanière (Liang, 2004). Il a favorisé la conclusion de plusieurs accords bilatéraux et leur mise à l'essai, et a permis une modernisation des services douaniers en fonction des besoins des pays. La formation et le partage des connaissances ont aussi renforcé la confiance entre les pays membres.

3.2.6 **Projet de facilitation des échanges et de renforcement des capacités au Cambodge (Banque mondiale)**

Résumé

164. Le projet de facilitation des échanges et de renforcement des capacités au Cambodge (2005-2009) a été lancé par la Banque mondiale et le gouvernement du Cambodge en juin 2005, dans le but de réduire les coûts de transaction des échanges et des investissements, d'accroître la transparence des procédures d'investissement et de favoriser les exportations. Ce *programme d'activités* d'un montant de 10 millions d'USD est financé par la Banque mondiale (et d'autres donateurs dont les contributions représentent 2 millions d'USD) et mis en œuvre par le gouvernement du Cambodge, sous l'égide du Ministère du commerce.

165. Le projet, qui répond aux contraintes répertoriées en 2002 par le Cambodge dans son étude sur l'intégration des échanges (*Diagnostic Trade Integration Study, DTIS*), est conforme à la stratégie de développement du secteur privé et à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté du pays. Il fait l'objet de consultations avec le secteur privé, et plusieurs organismes donateurs et organisations multilatérales prennent part à son financement et à sa mise en œuvre. Enfin, un suivi sera assuré au moyen d'indicateurs de performances bien définis. Le projet donne ainsi un bon exemple d'appropriation par le pays partenaire, d'alignement et d'harmonisation des donateurs, et de gestion de l'aide en fonction des résultats, dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

Description du projet

166. Ce projet est le dernier d'un ensemble d'activités et de programmes d'assistance technique mis en place par les donateurs pour aider le Cambodge à adopter des mesures de facilitation des échanges. La principale composante du projet est la facilitation des échanges (6.2 millions d'USD) ; les autres sont l'accès aux marchés à l'exportation (2.1 millions d'USD), la participation privée aux projets d'infrastructures (1.2 million d'USD), et la transparence juridique (0.4 million d'USD).

167. Au titre de la facilitation des échanges, il est prévu de développer l'informatisation des organismes de réglementation des douanes et des échanges en finançant la création d'un guichet unique et en se servant du système douanier automatisé SYDONIA de la CNUCED. Le projet permettra aussi d'aider le Cambodge à se conformer à la Convention de Kyoto révisée de l'OMD, d'élaborer une stratégie de gestion des ressources humaines fondée sur le mérite pour les organismes de réglementation des échanges, et d'établir un plan d'action en matière d'éthique pour le Département des douanes et des taxes indirectes, en s'appuyant sur une auto-évaluation (Banque mondiale, 2005a). Si ces objectifs sont atteints, les principes de transparence, de cohérence, de prévisibilité et de simplification des règles de l'OMC seront mieux respectés.

Principaux résultats

L'appropriation et la prise en mains par le pays bénéficiaire sont essentielles.

168. Le projet montre bien l'importance de l'appropriation et de la prise en mains dans les décisions politiques de réforme, et dans le soutien apporté à l'élaboration du projet, qui peut être longue. Le gouvernement du Cambodge, guidé par le Ministère du commerce, a joué un rôle pilote dans la réforme

globale des échanges et intervient dans chaque étape du projet. Il a commencé par s'engager à appliquer le Cadre intégré (à partir de 2001) et à procéder à l'étude sur l'intégration des échanges (DTIS), puis il a adopté de façon définitive, en 2004, son programme de réforme en 12 points pour la facilitation des échanges¹⁷. Le gouvernement a formulé des propositions et conduit ce programme de réforme avec énergie, en raison notamment de la pression exercée par l'opinion publique en faveur du renforcement du secteur de l'habillement, très important pour le pays, à l'expiration de l'Accord multifibres. En travaillant avec la Banque mondiale, la CE et d'autres donateurs, le gouvernement a ouvert la voie à la mise en œuvre de ce projet de facilitation des échanges et de renforcement de la compétitivité (entretien avec F. Artuso).

Les projets doivent répondre aux priorités définies.

169. Ce projet répond à plusieurs contraintes définies dans le cadre de l'étude sur l'intégration des échanges (DTIS) : réglementation excessive, faiblesse de la productivité, des institutions, de la gestion des partenariats public/privé et absence de transparence du système juridique. L'étude conclut que les principaux obstacles aux échanges au Cambodge sont les réglementations commerciales et les problèmes de gouvernance (Banque mondiale, 2005a). Comme d'autres études financées par les donateurs, elle souligne la nécessité de soutenir l'informatisation et l'automatisation des procédures et des systèmes d'information, de définir clairement les rôles et les responsabilités de plusieurs organismes d'inspection aux frontières dont les activités se chevauchent, et de professionnaliser les agents, par des mesures adaptées de mise en valeur des ressources humaines et de récompense/compensation.

L'alignement et la coordination entre les deux donateurs sont essentiels au cours de la phase de préparation du projet.

170. Ce projet a été précédé d'une phase de préparation de plusieurs mois, qui a permis de procéder à une évaluation adéquate des besoins, de coordonner l'action des donateurs en l'alignant sur les priorités du Cambodge. Les échanges entre les donateurs et le Ministère du commerce, en grande partie informels, ont conduit en 2004 à l'adoption d'un plan en 12 points, auquel ont contribué la Banque mondiale, la CE, le FMI et AusAID, par des évaluations des besoins et des conseils sur les mesures à adopter. Après l'annonce de ce plan par le gouvernement, les donateurs ont pu fournir une assistance fondée sur certaines priorités de la réforme. En outre, avant de s'entretenir avec le gouvernement ou, par exemple, le Comité directeur chargé du développement du secteur privé, les donateurs ont pu se consulter mutuellement pour présenter un front uni et cohérent (entretien avec F. Artuso).

Il faut s'appuyer sur des mécanismes institutionnels pour assurer la participation du secteur privé.

171. Deux mécanismes officiels permettent d'assurer la coordination et la collaboration du secteur privé. Premièrement, le Comité directeur chargé du développement du secteur privé, présidé par le Ministre de l'économie et des finances (qui contrôle les douanes), comporte trois sous-comités, dont l'un est chargé de la facilitation des échanges. Il se réunit régulièrement pour débattre des problèmes posés par les réformes avec le gouvernement et les donateurs. Deuxièmement, le Forum secteur public-secteur privé a beaucoup contribué à l'établissement du programme de réforme en 12 points et permet des consultations entre le secteur public et le secteur privé. Ces deux mécanismes permettent d'assurer une contribution régulière et officielle du secteur privé au processus de réforme en faveur de la facilitation des échanges, au programme en 12 points et au projet de renforcement des échanges et de la compétitivité (entretien avec F. Artuso)

Un suivi des performances doit être assuré.

172. Le projet de renforcement des échanges et de la compétitivité comprend des objectifs et des indicateurs de performances bien définis¹⁸, ainsi qu'un système précis de suivi des performances. Celui-ci, récemment mis au point, doit permettre au Ministère du commerce d'obtenir des données transparentes, exactes et régulières sur les performances, pour mesurer, évaluer et améliorer les mesures prises dans le cadre du projet, et aussi pour renforcer la confiance de toutes les parties prenantes, y compris du secteur privé, à l'égard de ces mesures de réforme. Ce système comprend des évaluations à la fois quantitatives et qualitatives : l'étude simplifiée sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises de l'OMD permet d'évaluer le temps écoulé entre l'arrivée et la mainlevée des marchandises, et la « carte de contrôle » des réformes de se rendre compte de l'impression qu'en a le secteur privé. Le projet sera évalué régulièrement à l'aide de ce système, et suivi à l'aide de l'enquête 2006-2007 sur le climat des investissements (rapport à mi-parcours) ; ces deux éléments seront comparés à une étude de référence d'août 2005. L'avancement des réformes de facilitation des échanges devrait à son tour faciliter le versement d'un soutien budgétaire au gouvernement, dans le cadre de l'opération de soutien à la lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale (mise en place dans le cadre plus général de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté) (Banque mondiale et Ministère du commerce, 2005).

Conclusion

173. Le projet de la Banque mondiale pour la facilitation des échanges et le renforcement de la compétitivité au Cambodge comporte de nombreux éléments exemplaires, comme la conformité du projet aux priorités et aux objectifs définis, l'excellente coordination entre les donneurs, les mécanismes institutionnels de prise en compte et de collaboration du secteur privé, et le suivi des performances. Il bénéficie aussi d'une direction efficace des pouvoirs publics cambodgiens et de l'utilisation d'évaluations des besoins de facilitation des échanges et des problèmes de capacité, comme l'étude sur l'intégration des échanges, qui permettent de définir les priorités auxquelles ce projet ainsi que d'autres initiatives de développement cherchent à répondre collectivement.

3.2.7 Projet de réforme douanière au Mozambique

Résumé

174. En 1995, le gouvernement du Mozambique a décidé de réformer et de moderniser ses services douaniers pour accroître ses recettes fiscales, lutter contre la corruption et la contrebande et faciliter la circulation des marchandises. Il a créé une Unité technique de restructuration des douanes, chargée de mettre en place et de superviser cette réforme. Cette dernière a demandé à Crown Agents, une entreprise britannique, d'assurer la gestion du processus de réforme, avec l'appui du Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID), du FMI, de la Banque mondiale et du PNUD (Mwangi, 2004). Elle a fait appel à des consultants étrangers pour gérer et mettre en œuvre les mesures de réforme, en raison de la grave pénurie de main-d'œuvre et de la corruption persistante dont souffre le Mozambique.

175. Le premier contrat de Crown Agents, de 1997 à 1999, d'un montant total de 37 millions d'USD, a été financé à hauteur de 16 millions d'USD par le DFID et de 21 millions d'USD par le gouvernement du Mozambique (Mwangi, 2004). Ce contrat initial de trois ans a été prolongé à trois reprises, pour une durée supplémentaire totale de cinq ans et demi, jusqu'à la mi-2005 (Duran et Sokol, 2004). Les deux premières prolongations de contrat ont coûté 26 millions d'USD de plus, dont 15 millions ont été pris en charge par le gouvernement du Mozambique, et les 11 millions d'USD restants par le DFID (Mwangi, 2004). La réforme est toujours en cours.

176. Le programme d'activités des donateurs à l'appui du processus de réforme a montré l'importance d'une évaluation indépendante, de la mise en place d'une stratégie nationale de réforme des douanes dans le cadre d'un programme global de développement national, sur laquelle les donateurs puissent s'aligner, ainsi que la nécessité d'un soutien externe continu, les avantages de l'établissement d'installations locales de formation, d'un suivi régulier des progrès réalisés et de mécanismes institutionnalisés de coordination entre les donateurs.

Description du projet

177. Pour répondre aux objectifs globaux de réforme du gouvernement du Mozambique, cinq domaines clés ont été ciblés : réformes de la gestion, réformes des ressources humaines, informatisation, révision des procédures douanières et mesures de lutte contre la corruption (renseignements fournis par D. Bond de Crown Agents). Les principales composantes de la réforme douanière ont été l'actualisation et la réédition fin 2002 d'un Code douanier, l'amélioration des rémunérations et de la formation du personnel, la mise en œuvre de systèmes de gestion et de contrôle visant à réduire la corruption, l'informatisation de la gestion des procédures douanières, l'organisation de cours de formation – pour l'amélioration des opérations d'évaluation en douane et de contrôle –, la réduction des inspections matérielles et la mise en œuvre de procédures améliorées de collecte et de contrôle permettant d'accroître les recettes fiscales (Mwangi, 2004). Ce projet accorde une grande importance à l'amélioration de la transparence, de la responsabilité, et du respect des procédures (comme prévu aux articles V et VIII du GATT) dans une organisation douanière largement corrompue et inefficace.

178. Le gouvernement du Mozambique a fait appel à des consultants étrangers pour rompre définitivement le cycle de la corruption et engager les services douaniers du Mozambique dans un processus de renouveau complet. A cette fin, il a demandé à Crown Agents de prendre en charge une partie importante de la gestion des douanes – en particulier la formation et le recrutement du personnel, la surveillance des opérations commerciales d'importation ou d'exportation et la prévention de la fraude.

Crown Agents a en outre commencé d'utiliser des services d'inspection avant expédition pour déterminer la valeur imposable des importations.

Principaux résultats

Le Cadre intégré a facilité l'alignement et la coordination entre les donateurs.

179. Les réformes douanières font partie d'une initiative plus large du gouvernement visant à réformer les échanges et à encourager l'assistance technique financée par les donateurs et les partenariats public/privé. Le Mozambique a reçu un soutien de l'USAID, de la CE et de la Communauté de développement de l'Afrique australe en faveur des échanges. L'utilisation du CSLP national et du Cadre intégré a facilité le dialogue et la coordination entre le gouvernement et les donateurs (Siteo, 2005). Plus particulièrement, l'étude sur l'intégration des échanges, réalisée en 2002, fournit une base sur laquelle reposent l'élaboration des projets de réforme à venir et l'inscription des programmes en faveur des échanges dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté du pays.

Il est parfois nécessaire de moderniser l'ensemble de la stratégie de gestion douanière et des pratiques de recrutement.

180. L'élément central de la réforme douanière a été une modification de la stratégie de gestion fondée sur la transformation des pratiques concernant le personnel. Les nouvelles procédures de recrutement ont été axées sur le niveau d'instruction, des tests psychotechniques, un contrôle des connaissances générales et de l'intégrité, et une formation à composantes paramilitaire et douanière. Le gouvernement a créé une unité de formation douanière pour répondre aux besoins de formation des douaniers et fournir une formation continue en faisant appel à des techniciens spécialistes ou à des matériels de formation. En outre, il a décidé de bien rémunérer les douaniers pour éviter qu'ils n'aient besoin d'autres revenus non officiels. Un nouveau barème fixant des salaires plus élevés que ceux des autres fonctionnaires et comparables à ceux du secteur privé a été mis en place, ainsi que des régimes d'assurance médicale et de retraite (Mwangi, 2004).

Les évaluations des besoins sont déterminantes pour le succès du projet.

181. Les évaluations et les études de faisabilité sur les tâches de gestion à sous-traiter à des consultants internationaux doivent être réalisées avant que le marché ne soit défini. Ces études peuvent aboutir à un calendrier et à des prévisions de coûts plus réalistes et réduire ainsi le risque de prolongation du projet ou recommander une durée plus souple dans le cas de projets de renforcement des capacités de cette nature (Mwangi, 2004). Dans le cadre d'une évaluation des besoins et/ou d'une étude de faisabilité détaillée, il convient de définir avec précision les impératifs du projet.

Les résultats du projet doivent faire l'objet d'un suivi constant et concerté.

182. La nouvelle stratégie de gestion mise en œuvre par les consultants étrangers a été suivie de près et de façon continue par un comité directeur composé de représentants de l'unité technique, du FMI, de la Banque mondiale et du DFID. Ce comité a réalisé des examens trimestriels et annuels qui ont permis d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs initiaux du projet et d'en rendre compte. Il a aussi servi de mécanisme de coordination entre les donateurs. Les examens trimestriels et annuels ont conféré

une souplesse et un poids plus grands au processus, et incité les donateurs à prolonger leur soutien au-delà de la période initialement envisagée (Mwangi, 2004).

Conclusion

183. Le projet a permis d'apporter des améliorations significatives au fonctionnement des douanes au Mozambique. De 1995 à 2001 :

- La collecte des recettes douanières a connu une forte hausse grâce au projet. La tendance à la baisse s'est inversée et les recettes collectées en 2005 étaient supérieures de 338 % au niveau de référence de 1996 (renseignements fournis par D. Bond de Crown Agents).
- Le temps nécessaire au dédouanement des marchandises a baissé de façon impressionnante. Avant la réforme, il était de deux semaines en moyenne. L'objectif à l'heure actuelle consiste à dédouaner 80 % des marchandises en 24 heures et les 20 % restants en 48 heures (renseignements fournis par D. Bond de Crown Agents).
- Les effectifs totaux des services douaniers sont passés de 365 à 1 272 personnes, mais la moitié environ des agents en poste a été remplacée par un personnel nouveau, recruté selon des procédures plus transparentes (Mwangi, 2004).
- Les TIC utilisées dans la gestion douanière (pour les déclarations, la gestion des manifestes et la gestion des risques) ont été introduites progressivement et se généralisent. Les procédures douanières au Mozambique répondent maintenant aux normes internationales.

184. Compte tenu de l'importance des problèmes de capacité au Mozambique, la participation de spécialistes étrangers comme ceux de Crown Agents a permis d'appliquer la réforme et d'obtenir des résultats mesurables. Cette évolution n'aurait pas été possible sans un soutien politique permanent.

3.2.8 Les initiatives FASTrade de l'USAID en Amérique centrale

Résumé

185. L'USAID utilise l'initiative FASTrade (*Facilitating Streamlined Trade*) pour mettre en œuvre un *programme d'activités* en faveur de la facilitation des échanges au niveau des services douaniers et frontaliers dans les cinq pays fondateurs de l'Accord de libre-échange de l'Amérique centrale (ALECA) : Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua. Cette assistance s'inscrit dans le cadre des activités des États-Unis pour le renforcement des capacités des pouvoirs publics en Amérique centrale, dotées d'un budget de 33 millions d'USD en 2003 et de 47.6 millions d'USD en 2004 (Miller, 2005), et répond aux préoccupations des pays d'Amérique centrale concernant le déséquilibre de leur économie par rapport à celle des États-Unis et l'assistance dont ils ont besoin pour négocier et appliquer avec succès l'ALECA. L'USAID a mis en place l'initiative FASTrade à l'appui de ses activités de terrain en 2003, pour se rapprocher d'autres organes publics, du secteur privé, des pays en développement et des organismes donateurs, avec lesquels elle compte définir et mettre en œuvre collectivement des projets permettant de rationaliser les procédures de dédouanement, de répondre aux nouvelles dispositions en matière de sécurité, et de réduire les coûts des opérations d'importation et d'exportation aux frontières internationales (site web FASTrade) Le montant total affecté par l'USAID au financement des projets FASTrade en Amérique centrale atteint un peu moins de 500 000 USD (entretien avec Booz Allen Hamilton, entreprise privée travaillant pour FASTrade).

Description du projet

186. Depuis 2003, les projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative FASTrade ont permis : d'évaluer les besoins et les capacités, d'établir des partenariats public/privé appelés « pro-comités » pour faciliter la réforme douanière, d'accroître la transparence et de favoriser la publication de lois et de réglementations, de renforcer les décisions anticipées d'adoption de lois, réglementations et procédures, de faciliter les livraisons expresses, d'améliorer la gestion des risques et la sélectivité du fret et d'obtenir une plus grande intégrité des services douaniers. Tous ces projets concernent des aspects essentiels pour l'application des obligations et dispositions de l'ALECA en matière douanière, compte tenu de la période limitée dont dispose chaque pays pour s'y conformer. Deux de ces initiatives ont donné des résultats particulièrement satisfaisants. Premièrement, des évaluations des lois sur les échanges et le commerce ont été réalisées dans les cinq pays de l'ALECA de mai à septembre 2004. Elles ont abouti à des recommandations sur la facilitation des échanges à l'échelon régional portant sur les points suivants : soutien de l'union douanière, rationalisation des procédures douanières et de sécurité, actualisation et gestion des infrastructures et amélioration du financement de la facilitation des échanges. Ces résultats ont été présentés à une conférence régionale qui s'est tenue au Guatemala en janvier 2005¹⁹.

187. Deuxièmement, FASTrade a commencé début 2004 de contribuer à la facilitation des échanges par le biais des « pro-comités » publics/privés nationaux et régionaux. Ces pro-comités, qui existent aussi dans d'autres parties du monde, en particulier en Europe de l'Est, permettent de réunir les services douaniers gouvernementaux et les organisations commerciales, ainsi que les fournisseurs et les utilisateurs de services douaniers et commerciaux, pour qu'ils débattent ensemble des problèmes de transports et d'échanges et des solutions à envisager.

Principaux résultats

Les évaluations utilisées pour l'élaboration de programmes régionaux doivent être cohérentes sur le plan méthodologique.

188. Les cinq évaluations nationales des lois sur les échanges et le commerce des pays de l'ALECA demandées par l'USAID visaient à fournir une description factuelle de la situation des réformes en faveur du développement et des échanges dans chaque pays, une base méthodologique cohérente pour la compréhension des problèmes de capacité de chacun d'entre eux, et des mesures pour l'analyse et la planification, permettant de concevoir des solutions et des réformes nouvelles. Pour réaliser ces évaluations, l'entreprise contractante a eu recours dans chaque pays à des équipes d'experts locaux comprenant des dirigeants d'entreprises, des fonctionnaires, des juges et des avocats, et s'est aussi entretenue avec des acteurs des secteurs public et privé. Ces évaluations reposent toutes sur les méthodes dites « *Commercial Law and Institutional Reform and Tradestream* » élaborées et utilisées par l'USAID et l'entreprise contractante depuis 1988 pour traiter les questions de facilitation des échanges. Elles ont été mises en diffusion publique et continuent de constituer un cadre utile pour l'élaboration des initiatives nationales et régionales à venir (entretien avec Booz Allen Hamilton).

Il faut soutenir les pro-comités régionaux et nationaux qui rapprochent les acteurs privés et publics pour définir les priorités et les programmes d'action

189. Il est déterminant de constituer des partenariats public/privé pour assurer la viabilité, la rentabilité et l'efficacité des efforts de facilitation des échanges. L'USAID a créé des groupes appelés pro-comités qui réunissent des représentants des gouvernements, des négociants privés, des prestataires de services commerciaux et des transporteurs, chargés de définir collectivement les priorités de la facilitation des échanges et d'y répondre. Dans le cadre de FASTrade, un premier pro-comité a été établi au Guatemala en mars 2004, et son succès a incité à en créer d'autres au Honduras, au Nicaragua et au Costa Rica. En outre, un pro-comité régional a été mis en place et chargé de définir un programme commun de facilitation des échanges transfrontaliers. Ces comités tiennent des réunions et des vidéoconférences régulières pour débattre des problèmes rencontrés et soutenir la réforme. Des chargés de programme de l'USAID prennent part à ces travaux pour en contrôler le bon déroulement et la transparence (entretien avec Booz Allen Hamilton).

190. Les pro-comités, déjà bien connus dans les pays où ils ont été créés, permettent d'encadrer les autres activités de FASTrade – comme la recherche d'une plus grande transparence des procédures douanières – et les autres efforts d'harmonisation. Ils ont aussi une viabilité de plus en plus grande et élargissent leurs sources de financement. La création de pro-comités dans ces pays de l'ALECA a été plus facile et plus rapide que dans les pays d'Europe de l'Est, essentiellement parce que les pays d'Amérique centrale ont une plus grande expérience de l'économie de marché (entretien avec Booz Allen Hamilton).

Conclusion

191. Le gouvernement des États-Unis s'est servi des négociations et des activités déjà engagées avec les pays d'Amérique centrale dans le cadre de l'Accord de libre-échange de l'Amérique centrale pour contribuer à la facilitation des échanges. Dans le cadre de l'initiative FASTrade, l'USAID a financé de nombreux projets de facilitation des échanges en relation avec les douanes qui aideront les pays de l'ALECA à satisfaire à leurs obligations au titre de l'Accord. En particulier, FASTrade a utilisé les méthodes d'évaluation les plus récentes pour comprendre les problèmes et les besoins de capacité de chaque pays de l'ALECA, et a tiré profit de la structure nouvelle des pro-comités pour amener les acteurs des secteurs public et privé à améliorer collectivement les transactions et les procédures douanières et frontalières.

NOTES

14. L'approche-programme a été définie par le réseau *Learning Network on Program-Based Approaches* (LENPA) comme un mode de coopération pour le développement qui repose sur le principe de l'appui coordonné à un programme de développement pris en charge localement (stratégie nationale de réduction de la pauvreté, programme sectoriel, programme thématique ou programme d'une organisation spécifique par exemple). Elle comporte les éléments suivants : leadership exercé par le pays ou l'organisation hôte ; cadre budgétaire et de programmation unique ; existence d'un processus formalisé de coordination entre les donateurs et d'harmonisation de leurs procédures en matière de notification, de budget, de gestion financière et de passation de marchés ; efforts en vue d'accroître l'utilisation progressive des procédures locales dans la conception et la mise en œuvre des programmes, la gestion financière, le suivi et l'évaluation. (Lavergne et Alba, 2003). Source : OCDE, 2005b.
15. Le programme Phare est l'un des trois instruments de pré-adhésion financés par l'Union européenne pour aider les pays candidats d'Europe centrale et orientale dans leurs préparatifs d'adhésion à l'UE. <http://europa.eu.int/comm/enlargement/pas/phare>.
16. Le projet de facilitation des échanges et des transports en Europe du sud-est de la Banque mondiale comportait une composante d'investissement régional assortie d'un financement de 120 millions d'USD de la Banque mondiale, des États-Unis, de la France et de l'Autriche. Ce projet comprenait des partenariats public/privé, un comité directeur régional des programmes de formation à l'intention des importateurs et des exportateurs, un site web et une étude sur les utilisateurs. Il a abouti à une forte diminution de l'attente aux frontières, à une amélioration de la communication entre les administrations douanières, à une plus grande transparence et à une hausse plus forte que prévu des volumes d'échanges et des recettes collectées. http://www.unece.org/trans/main/eatl/docs/World_Bank_Transport_and_Trade_Linkages.ppt#3
17. Ces douze mesures de réforme sont les suivantes : création d'une équipe interorganisations de facilitation des échanges et de réforme du climat d'investissement ; création d'un système transparent de mesure des performances comprenant un suivi du secteur privé ; simplification de la documentation, par l'adoption d'un Document administratif unique ; mise en place d'une stratégie de gestion des risques pour tous les organismes de contrôle ; évaluation et réforme de CamControl ; mise en place d'un système de guichet unique, qui devait être informatisé en décembre 2005 ; adoption d'une commission fixe pour les services de dédouanement ; et trois mesures de rationalisation et de réforme des procédures de licences et d'enregistrement.
18. Le projet vise à réduire le nombre de documents à produire pour dédouaner les importations (en le ramenant de 44 en 2003 à 8 en 2008), à faire baisser (de 100 % en 2003 à 25 % en 2008) la proportion des exportations inspectées, par l'adoption d'un système de gestion des risques, et à réduire le temps nécessaire au dédouanement des exportations (de 6.5 jours en 2003 à 3.25 jours en 2008) (Banque mondiale, 2005a). Il a aussi pour objectif de faire baisser (de 74 % en 2003 à 64 % en 2007) le pourcentage d'entreprises faisant état de problèmes de corruption.
19. Ces évaluations peuvent être consultées sur le site http://tcb-fastrade.com/country_assessments.htm

ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE

A.1 Définition

192. Il n'existe pas de définition unique de la facilitation des échanges. Cette expression recouvre des activités très diverses selon les organisations. L'examen est fondé sur la définition de la facilitation des échanges qui est utilisée dans la base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce, à savoir que l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges (catégorie 33121) consiste à favoriser la « simplification et l'harmonisation des procédures du commerce international. Ces procédures incluent les activités, pratiques et formalités liées à la collecte, à la présentation, à la communication et au traitement des informations requises pour les échanges internationaux de marchandises. »²⁰. La catégorie 33121 regroupe les engagements d'aide publique au développement (APD) et d'aide publique (AP), ainsi que l'aide non publique (prêts non concessionnels et activités auto-financées par exemple).

193. Cette définition est conforme aux principes du GATT de 1994 (transparence, non-discrimination, cohérence et prévisibilité, simplification, absence de mesures restrictives inutiles et régularité de la procédure par exemple), en cours de clarification dans le cadre des négociations des membres de l'OMC²¹. Sa portée est cependant plus large car les programmes d'aide au développement ont généralement des objectifs de plus grande ampleur, qui ne sont pas limités à la mise en œuvre de ces articles particuliers.

194. L'analyse de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges utilise la définition de la base de données, mais certains donateurs se fondent sur une acception plus large et considèrent que les investissements d'infrastructures et en faveur d'autres activités proches font partie de la facilitation des échanges. Cet examen se réfère brièvement à de tels investissements, dans le cadre de l'étude des engagements d'aide publique au développement (APD) et d'aide publique (AP) enregistrés dans d'autres catégories de la base de données OMC/OCDE et du système de notification des pays créanciers de l'OCDE.

A.2 Échantillon

195. L'analyse des activités d'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges et des autres activités des donateurs mentionnées au chapitre 2 ne concernent que les engagements d'aide publique (AP) et d'aide publique au développement (APD). Les activités d'APD ou d'AP sont mises en œuvre par des organisations publiques, en particulier des administrations nationales ou locales, ou par leurs organismes d'exécution ; elles ont pour objectif principal de promouvoir le développement économique et le bien-être du pays bénéficiaire et sont assorties de conditions financières favorables (c'est-à-dire d'une composante minimale de subvention)²².

196. L'analyse de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges porte sur 1 440 activités – 1 644 au total, moins 162 sans valeur monétaire et 42 prêts non concessionnels et activités auto-financées. Comme les prêts non concessionnels et les activités auto-financées sont aussi d'importantes sources de financement de l'AT/RC et des indicateurs du niveau d'engagement des pays partenaires, ils font l'objet d'une analyse à l'annexe B.

A.3 Méthode

A.3.1 *Étude quantitative*

197. L'analyse se fonde essentiellement sur le volume d'activités, et non sur le nombre de projets. En effet, les donateurs et les organisations ne présentent pas leurs notifications de la même façon : certains fournisseurs d'AT/RCDC décomposent les activités régionales en répartissant les montants alloués selon les pays bénéficiaires, alors que d'autres indiquent simplement des projets ou programmes « régionaux » ou « mondiaux ». C'est pourquoi il n'est pas véritablement possible de comparer la répartition du *nombre* d'activités par donneur, par catégorie, par bénéficiaire ou par année, par exemple.

198. Pour représenter utilement l'AT/RCDC et les compétences des donateurs dans ce domaine, on a réparti les projets et programmes figurant dans la base de données OMC/OCDE en quatre grandes catégories correspondant aux définitions du CAD :

Assistance technique

199. Les projets et programmes d'assistance technique sont souvent caractérisés par des activités d'activités à court terme et ponctuelles, axées sur les personnes plutôt que sur les institutions ou les processus et/ou sur des rapports rédigés par des consultants étrangers :

- Évaluation des besoins et études de faisabilité.
- Formation de courte durée (y compris stages, séminaires et ateliers, conférences, missions d'études).
- Activités de consultation (y compris services de conseil, mise à disposition d'experts et autres études).

Renforcement des capacités

200. Les activités de renforcement des capacités font intervenir des programmes de plus longue durée, axés sur les institutions, un élargissement du cadre d'action et la mise en place de réseaux (en matière de recherche ou de politique commerciale par exemple). Dans le contexte de la facilitation des échanges, elles prennent les formes suivantes :

- Programmes d'activités : programmes comportant plusieurs composantes/activités différentes destinées à répondre à un vaste éventail de préoccupations (en rapport avec les ressources juridiques, administratives et humaines par exemple).
- Renforcement des institutions (aide à la création et au renforcement des institutions susceptibles d'agir sur la facilitation des échanges par exemple).
- Soutien des réformes législatives et réglementaires.

Soutien matériel

- Systèmes et équipements informatiques : matériels et logiciels tels que systèmes d'automatisation, ordinateurs et appareils à rayons X et à rayons gamma.
- Autres installations : bâtiments des douanes, postes de passage et autres installations frontalières (à l'exclusion des équipements de transport et d'entreposage).

Aide non définie

201. Il s'agit des activités qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus ou pour lesquelles on ne dispose pas d'une description adéquate.

202. En classant les projets dans ces différentes catégories, il n'a pas été possible d'établir une distinction entre les activités destinées à soutenir les *négociations* en cours à l'OMC et celles qui visent à appuyer la *mise en œuvre* des mesures de facilitation des échanges. Les descriptifs succincts de projet utilisés ne sont pas suffisamment précis pour permettre de distinguer ces nuances.

203. La répartition dans ces catégories a été réalisée en « simple aveugle ». Deux membres de l'équipe du projet ont passé en revue les descriptifs de projets des 1 644 entrées relevant de l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges dans la base de données OMC/OCDE pour les classer dans ces catégories chacun de leur côté. Ils se sont ensuite réunis pour faire le point des différences constatées entre leurs résultats respectifs et aboutir à une classification commune. Le degré de corrélation entre les deux classifications indépendantes était en général élevé.

A.3.2 Analyse qualitative

204. Pour l'étude qualitative, on a choisi les huit études de cas selon les critères suivants :

- Principaux programmes et projets des donateurs (en USD) figurant dans la base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce.
- Recommandations du groupe de direction du projet.
- Programmes dont le financement et/ou la mise en œuvre faisait intervenir plusieurs donateurs.
- Projets ayant une dimension de programmation régionale.
- Projets adoptant une approche nouvelle de la programmation de la facilitation des échanges.
- Existence de rapports d'évaluation et d'informations générales accessibles sur le projet.

205. Les projets ont d'abord été sélectionnés sur la base d'une étude documentaire puis d'entretiens avec les directeurs de projet et les parties prenantes.

A.4 Limitations

A.4.1 Base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce

206. Cet *examen* comporte d'importantes limitations. La catégorie 33121 de la base de données OMC/OCDE constitue la série la plus complète d'informations collectées sur la facilitation des échanges dans le cadre de projets, mais l'exhaustivité et l'exactitude des données dépend de la qualité des informations communiquées par les donateurs et les institutions participantes. Les notifications des donateurs ne sont pas toujours précises et certaines institutions internationales n'ont pas participé chaque année à l'exercice de collecte des données. C'est pourquoi la base de données ne rend peut-être pas compte avec exactitude du niveau et de l'importance des financements affectés à l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges. Les organismes chargés de demander des informations aux donateurs ont été invités par le Secrétariat de l'OCDE à fournir une estimation de la part du financement du projet qui, selon eux, correspondait aux définitions de la catégorie 33121. Ce mécanisme de notification a abouti à certaines divergences d'opinion sur les éléments qui relevaient ou non des définitions de la catégorie 33121²³.

207. Les projets soumis à la base de données OMC/OCDE manquaient souvent de descriptifs précis des objectifs et des résultats attendus. Dans de nombreux cas, les descriptifs se limitaient à quelques mots. L'équipe du projet a dû dans ce cas prendre une décision sur la catégorie dans laquelle inscrire le projet en s'appuyant sur une évaluation de la documentation des donateurs, y compris de leur site web et de leurs stratégies de renforcement des capacités dans le domaine du commerce.

A.4.2 Etude qualitative

208. Les résultats de l'étude qualitative appellent une importante réserve du fait du manque de rapports d'évaluation sur les projets ou programmes d'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges. Un seul rapport d'évaluation a été mis à la disposition de l'équipe du projet, qui a dû par conséquent s'appuyer sur les informations diffusées publiquement et sur des entretiens avec les chargés de projet pour aboutir à des conclusions utiles pour cet *Examen*.

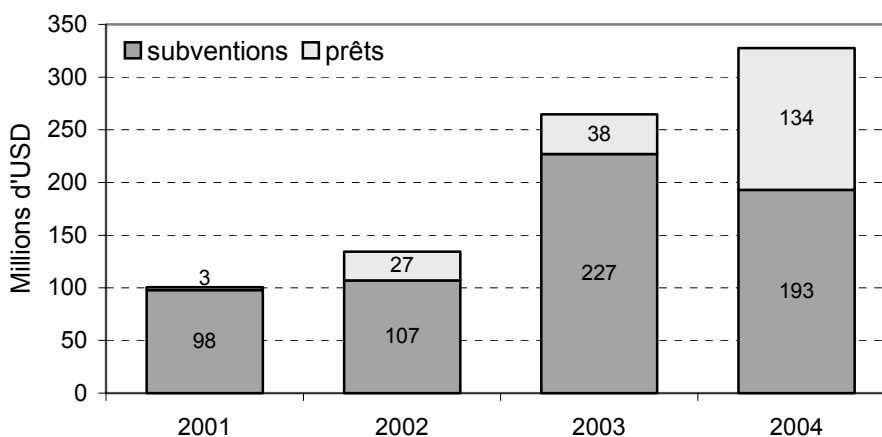
ANNEXE B : ANALYSE STATISTIQUE

AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges

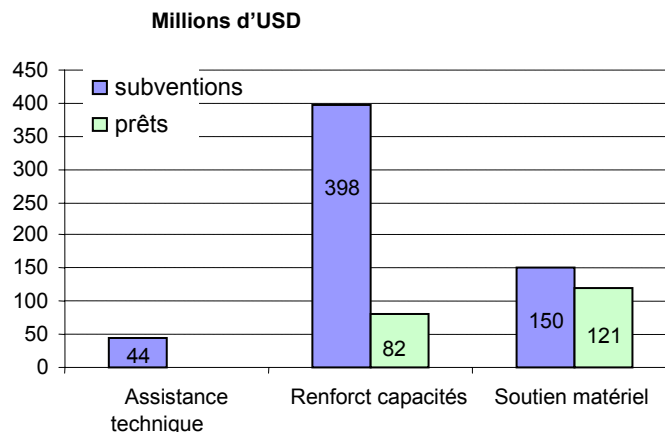
B.1 Prêts concessionnels et subventions

209. La plus grande partie des financements affectés à l'AT/RC à l'appui de la facilitation des échanges est fournie sous forme de subventions. De 2001 à 2004, celles-ci ont représenté 76 % de l'aide (624.7 millions d'USD); le solde de 24 % a été fourni sous forme de prêts concessionnels (202.3 millions d'USD) (graphique B.1). Les prêts concessionnels visaient essentiellement les activités de soutien matériel, et, dans une moindre mesure, les programmes de renforcement des capacités (graphique B.2). Ils ont été fournis pour l'essentiel par deux institutions financières : la Banque mondiale et la BAsD.

Graphique B.1 Activités des donateurs par instrument d'assistance , 2001-2004



Source : BDRCC

Graphique B2. Répartition des subventions/prêts par type de projet, 2001-2004

Source : BDRCC

B.2 Prêts non concessionnels et activités auto-financées

210. La base de données OMC/OCDE ne donne pas d'informations complètes sur les prêts non concessionnels fournis par l'ensemble des donneurs (les travaux du CAD portent essentiellement sur l'aide publique), mais elle contient des données sur certains prêts de la BIRD et certaines activités auto-financées en faveur de la facilitation des échanges. Ces prêts et activités donnent une indication de la volonté des pays partenaires de prendre à leur compte les risques que comporte la programmation d'activités de facilitation des échanges.

211. Pendant la période 2001-2004, 42 prêts non concessionnels et activités auto-financées, d'un montant de 65.2 millions d'USD, ont été notifiés à la base de données OMC/OCDE pour la catégorie 33121. Il s'agissait pour l'essentiel de cinq prêts non concessionnels de la BIRD, d'un montant total de 57.7 millions d'USD (soit 89 % de l'ensemble des prêts non concessionnels et activités auto-financées). Les principaux bénéficiaires de ces prêts étaient la Russie (35 millions d' USD), l'Égypte (11.4 millions d'USD), l'Inde (7 millions d'USD), le Brésil (3 millions d'USD) et la Chine (1.3 millions d'USD). Tous ces prêts s'inscrivaient dans des *programmes d'activités* plus larges prévoyant le financement d'autres *mécanismes* de facilitation des échanges.

212. Les activités auto-financées, lancées par les pays partenaires et généralement mises en œuvre par des institutions multilatérales, comme la CNUCED, correspondent à 37 projets d'un montant de 7.5 millions d'USD pour la période 2001-2004. Divers pays partenaires ont financé eux-mêmes des activités destinées à répondre à une partie de leurs besoins de facilitation des échanges. Ceux qui occupent les cinq premières places à cet égard sont le Botswana (1.04 million d'USD), le Pakistan (1 million d'USD), le Gabon (0.6 million d'USD), le Cameroun (0.6 million d'USD) et Madagascar (0.5 million d'USD).

213. Comme le montre le tableau B.1, 54.80 % des financements qui ne font pas partie de l'APD ni de l'AP ont été destinés au soutien matériel et 23.80 % à l'assistance technique.

Tableau B.1 Répartition par programme des prêts non concessionnels et des activités auto-financées, 2001-2004

Type de programme de facilitation des échanges	Niveau d'engagement (millions d'USD)	Pourcentage (%)	Nombre de programmes	Pourcentage (%)
Assistance technique	1.41	2.12	10	23.80
Évaluation des besoins et études de faisabilité	0.01	0.02	1	2.40
Activités de conseil	-	-	-	-
Formation de courte durée	1.40	2.10	9	21.40
Renforcement des capacités	38.00	58.30	2	4.80
Programme d'activités	38.00	58.30	2	4.80
Renforcement des institutions	-	-	-	-
Appui aux réformes juridiques et réglementaires	-	-	-	-
Soutien matériel	25.80	39.50	23	54.80
Systèmes et équipements informatiques	5.10	7.90	18	42.90
Autre	20.70	31.60	5	11.90
Inconnu	-	-	7	16.70
Total	65.20	100.00	42	100.00

Source : BDRCC.

ANNEXE C : INSTRUMENTS DE FACILITATION DES ÉCHANGES

C.1 Instruments d'évaluation et indicateurs de performances

214. **Cadre de diagnostic sur le renforcement des capacités douanières (*Customs Capacity Building Diagnostic Framework*) et liste de contrôle aux fins de l'auto-évaluation (*Self-Assessment Checklist*) de l'OMD** : L'OMD se sert du *Cadre de diagnostic sur le renforcement des capacités douanières* pour concevoir ses projets d'assistance technique et de renforcement des capacités. Il s'agit à la fois d'un outil de diagnostic et d'un guide pour les projets qui couvre toutes les dispositions et procédures douanières. Les membres de l'OMD peuvent l'utiliser pour s'auto-évaluer et les professionnels pour évaluer les besoins et les projets de renforcement des capacités. Les utilisateurs peuvent s'y référer pour les questions et problèmes communs, les solutions possibles et les documents de référence²⁴.

215. A partir de ce cadre, l'OMD a mis au point une *Liste de contrôle aux fins de l'autoévaluation pour les articles V, VIII et X du GATT*, pour contribuer aux tout premiers stades des négociations de l'OMC sur la facilitation des échanges dans le cadre du Cycle de Doha. La liste de contrôle vise à aider les membres de l'OMC à définir leurs besoins et leurs priorités en matière de facilitation des échanges dans le domaine des douanes, compte tenu du mandat du Groupe de négociation sur la facilitation des échanges. Elle est révisée à mesure de la progression des négociations de l'OMC, en coopération avec les autres organisations internationales.

216. **Étude de l'OMD sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (*Time Release Study*)** : Cet outil mesure le temps qui s'écoule entre le moment où une marchandise (c'est-à-dire son moyen de transport) arrive dans le pays et sa mainlevée. Il mesure aussi le temps que prend chaque étape du processus de dédouanement, y compris les procédures faisant intervenir d'autres acteurs que les douanes. Il permet ainsi aux services douaniers de repérer toutes les contraintes et obstacles susceptibles de gêner ou de ralentir le mouvement et le dédouanement des marchandises. Les membres de l'OMD, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, peuvent aussi s'en servir pour définir leurs besoins sur le plan du renforcement des capacités²⁵. Cette étude, maintenant utilisée comme norme internationale de mesure du temps nécessaire à la mainlevée des marchandises, constitue un outil d'évaluation de première importance pour la mise en œuvre des réformes des administrations douanières²⁶.

217. **Manuel d'analyse comparative de l'OMD** : Ce manuel est un guide pratique destiné à aider les administrations douanières à procéder à des analyses comparatives à l'échelle internationale. Il fournit des informations et des lignes directrices à tous ceux qui participent à des projets d'analyse comparative, et donne les résultats des analyses conduites par les membres de l'OMD.

218. **Guide d'autoévaluation en matière d'éthique de l'OMD** : Ce guide, fondé sur les dispositions de la Déclaration d'Arusha, doit aider les administrations des membres de l'OMD à élaborer et mettre en œuvre leurs propres plans d'action en matière d'éthique, en fonction de leurs besoins, de leurs ressources, de leurs caractéristiques culturelles et de leur environnement de travail. Il fournit non seulement un cadre de diagnostic, mais aussi un guide pratique destiné à aider les responsables des douanes à évaluer l'utilité des stratégies en place et à repérer les améliorations possibles.

219. **Audits des mesures de facilitation du commerce et des transports de la Banque mondiale :** Ces audits offrent aux gouvernements une méthode simple d'évaluation de leurs propres chaînes d'approvisionnement commercial et des améliorations qui peuvent y être apportées. La Banque mondiale a conduit des audits au Malawi, au Tchad, au Bénin, en Zambie, en Guinée, au Mozambique, au Bangladesh, en République dominicaine et au Tadjikistan. Le guide *Trade and Transport Facilitation: A Toolkit for Audit, Analysis and Remedial Action*, complète l'audit initial mais propose aussi d'autres méthodes pour en analyser les résultats et résoudre les problèmes de la chaîne d'approvisionnement.

C.2 Normes/Conventions internationales

220. **Convention révisée de Kyoto de l'OMD (Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des procédures douanières, amendée en 1999) :** C'est le principal instrument de simplification des procédures douanières de l'OMD²⁷. Il s'agit d'une actualisation de la Convention de Kyoto de 1973, qui a établi les règles fondamentales et les définitions des procédures douanières. La révision visait à garantir que la Convention continue de répondre aux attentes des gouvernements et du commerce international et reflète les dernières évolutions techniques et technologiques.

221. Cette révision a permis de regrouper dans une annexe unique, l'Annexe générale, les grands principes douaniers qui s'appliquent à toutes les procédures et opérations douanières. Les principes de base sont les suivants : transparence et prévisibilité ; harmonisation et simplification des documents ; demandes de documents et intervention minimales ; séparation du dédouanement et de la mainlevée ; utilisation de la gestion des risques : procédure simplifiée pour les négociants agréés ; utilisation maximale des technologies de l'information ; coopération avec d'autres organismes et homologues étrangers et partenariats avec les négociants. Il est obligatoire d'approuver sans réserve l'Annexe générale pour adhérer à la Convention de Kyoto révisée ; en revanche, l'approbation des dix Annexes spécifiques qui concernent des procédures douanières spécialisées (admission temporaire ou transformation des marchandises par exemple) est facultative.

222. En janvier 2006, 41 pays avait adhéré à la Convention révisée. Celle-ci entrera en vigueur le 3 février 2006²⁸.

223. **Convention de l'OMD relative à l'admission temporaire de marchandises (Convention d'Istanbul) :** Cette Convention regroupe en un seul instrument tous les accords d'admission temporaire de marchandises dans un pays ou d'union douanière qui existaient au moment de sa signature en 1993. Ces accords figurent en tant qu'annexes à la Convention d'Istanbul, et les règles qu'ils contiennent régissent toujours l'importation de marchandises dans des circonstances spécifiques, tels que foires commerciales ou expositions. La Convention d'Istanbul permet de continuer d'utiliser le régime ATA mis en place en 1961. Ce régime utilise un document unique, appelé carnet ATA, qui permet l'admission temporaire de marchandises importées en franchise de tout droit de douane ou taxe. Toutes les marchandises couvertes par le carnet ATA peuvent être exemptées de ces droits. Il est ainsi plus facile aux entreprises et aux particuliers de faire entrer dans un pays ou de déplacer les marchandises destinées à être utilisées temporairement dans le cadre de foires commerciales ou présentées à des acheteurs potentiels.

224. **Convention de l'OMD sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) :** Le système de classification du SH est l'une des normes les plus largement utilisées, puisque 190 pays et unions économiques régionales environ, représentant 98 % de l'ensemble des échanges internationaux, s'en servent pour collecter les droits de douane et recueillir des statistiques sur les échanges. Le Comité du SH assure le suivi de cette nomenclature, sous l'égide de l'OMD, pour en garantir une interprétation uniforme, et l'actualiser en fonction des progrès technologiques et scientifiques et de la demande sociale. Le SH s'applique aussi aux barèmes tarifaires et aux règles d'origine, dans le cadre de la

négociation des accords commerciaux, à la collecte des statistiques commerciales et diverses autres opérations (transports, évaluation des risques, contrôle des marchandises). Ce système mis en place en 1988 a subi trois révisions depuis, la dernière datant de 2002. Avec l'adoption des transactions électroniques, le SH jouera un rôle important dans la normalisation des bases de données et des échanges d'informations²⁹.

225. **Organisation internationale de normalisation (ISO)**³⁰. Le rôle des normes dans la circulation des marchandises est déterminant. L'ISO, la plus grande organisation de normalisation du monde, comporte un programme destiné à aider les pays en développement à adopter et à mettre en œuvre les normes ISO, le *Plan d'action de l'ISO pour les pays en développement*. Elle comporte un Comité pour les questions relatives aux pays en développement, le DEVCO, qui regroupe 117 organismes de normalisation de pays développés et en développement. Depuis 1947, l'ISO a publié plus de 15 000 normes internationales. Son programme de travail couvre aussi bien des activités traditionnelles comme l'agriculture et la construction, l'ingénierie mécanique, les appareils médicaux, que les technologies les plus récentes comme le codage numérique de signaux audiovisuels pour des applications multimédias. L'ISO élabore des normes fondées sur la formule-cadre des Nations unies pour les documents commerciaux, ainsi que des normes complémentaires (codes pays par exemple). Ces travaux sont conduits dans le cadre de 190 comités techniques (TC), de 544 sous-comités, de 2 188 groupes de travail et de 30 groupes d'études ad hoc de l'ISO.

226. Dans le domaine étroit de l'éthique de la chaîne d'approvisionnement, l'ISO a mis au point plus de 290 normes couvrant des secteurs très variés comme le transport et la distribution de marchandises, l'industrie automobile, l'industrie ferroviaire, la construction navale et la technologie marine, l'aérospatiale et l'aéronautique, les équipements de manutention et le conditionnement et la distribution des marchandises. Trois comités techniques de l'ISO ont élaboré des normes logistiques utilisées aujourd'hui dans le monde entier. Le Comité technique *Navires et technologie marine* (TC8) a mis au point des normes de conception et de construction des navires, des équipements situés à l'interface navire/terre et de toutes les autres structures marines soumises à des dispositions de l'OMI. Le Comité technique *Conteneurs pour le transport de marchandises* (TC104) a élaboré des normes concernant la terminologie, la classification, les dimensions, les spécifications, les méthodes d'essai de manutention, et le marquage des conteneurs de marchandises utilisés internationalement par les transporteurs maritimes. Le Comité technique *Systèmes intelligents de transports* (TC 204) est à l'origine de normes sur les systèmes d'information, de communication et de contrôle dans le domaine du transport de surface urbain et rural, y compris sous ses aspects intermodal et multimodal, sur l'information des voyageurs, la gestion de la circulation, les transports publics, les transports commerciaux, les services d'urgence et les services commerciaux dans le domaine des systèmes intelligents de transport.

227. L'ISO n'est pas un organisme de financement. Le financement de son *Plan d'action pour les pays en développement* dépend par conséquent de l'assistance financière qu'elle reçoit de ses membres, d'organismes internationaux de développement et d'aide, de gouvernements et d'organisations donatrices. Les activités d'assistance technique de l'ISO prennent la forme de séminaires, de journées d'étude, de cours de formation, de formation en ligne, de soutien en matière de technologies de l'information et de programmes de formation des formateurs.

228. **Convention de la CEE-ONU sur le transit international routier (Convention TIR)** : Depuis sa révision en 1975, la Convention TIR et son régime de transit forment la base de nombreux systèmes de transit régionaux et contribue ainsi, directement ou indirectement, à faciliter les transports internationaux, en particulier par la route, non seulement en Europe et au Moyen-Orient, mais aussi dans d'autres parties du monde comme l'Asie et l'Amérique latine.

229. Les derniers amendements à la Convention, entrés en vigueur le 17 février 1999, ont apporté des améliorations considérables à l'application du régime TIR au niveau national et international, ont accru les possibilités de contrôle douanier et amélioré la coopération et la coordination intergouvernementales par la création d'un Conseil exécutif TIR. Aujourd'hui, la Convention TIR compte 64 parties contractantes, dont la CE. Elle couvre toute l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Les États-Unis, le Canada, le Chili et l'Uruguay en font également partie.

230. Auparavant, lorsque des marchandises faisant l'objet d'un transport international par la route traversaient le territoire d'un ou de plusieurs pays, les autorités douanières de chaque pays appliquaient les contrôles et procédures nationaux. Ceux-ci variaient d'un pays à l'autre mais faisaient souvent intervenir une inspection du chargement à chaque frontière et l'application de dispositions nationales de sécurité (garanties, caution, consignation des droits, etc.) destinées à couvrir les risques liés au paiement des droits et taxes pendant le transit des marchandises sur chaque territoire. Ces mesures, appliquées dans chaque pays de transit, entraînaient des dépenses considérables, des retards et des contraintes qui gênaient les échanges internationaux. Le régime TIR a été conçu pour renforcer l'efficacité du transit terrestre des marchandises tout en protégeant efficacement les recettes de chaque État dont les marchandises traversent le territoire (CEE-ONU, 2003).

231. En ce qui concerne les mesures de contrôle douanier aux frontières, le système TIR présente de toute évidence des avantages pour les autorités douanières car il réduit les contraintes normalement associées aux procédures nationales de transit. En même temps, il évite de procéder à un contrôle physique (coûteux en main-d'œuvre et en équipements) dans les pays de transit, en dehors de la vérification des scellés et de l'aspect extérieur du chargement ou du conteneur. Il dispense aussi d'utiliser des garanties nationales et des systèmes nationaux de documentation. D'autres avantages résultent du fait que l'opération de transit international est couverte par un document unique, le carnet TIR, qui réduit le risque de présenter des informations inexactes aux autorités douanières.

232. **Système de codage de la CEE-ONU :** La CEE-ONU a créé un codage des ports et autres lieux (ONU/LOCODE) qui attribue des codes à plus de 26 000 lieux d'échanges internationaux. Ces codes sont largement utilisés par les entreprises des secteurs de la banque, du tourisme et des transports, ainsi que par les services statistiques. Il s'agit de codes en cinq lettres qui constituent des abréviations des noms des lieux de commerce international, tels que ports, aéroports, terminaux intérieurs de fret et autres centres de dédouanement de marchandises, dont les noms doivent être indiqués sans ambiguïté dans le cadre des échanges de données effectués entre les parties prenantes au commerce international. La liste ONU/LOCODE comporte actuellement 60 000 codes de lieux dans le monde³¹.

233. **Formule-cadre de la CEE-ONU pour les documents commerciaux :** La Formule-cadre des Nations unies est un système d'échanges d'informations qui propose des règles et des modèles pour harmoniser tous les documents commerciaux en rapport avec des opérations commerciales. Dans les années 60, la CEE-ONU a conçu un formulaire international type pour normaliser les opérations commerciales. Celui-ci a par la suite été adopté sous le nom de Formule-cadre de la CEE-ONU. La CEE-ONU, la CNUCED et d'autres organisations l'ont présentée aux organisations internationales et aux gouvernements nationaux, qui ont adapté leurs normes et formulaires pour qu'ils soient conformes aux modèles recommandés. Une fois son utilité largement reconnue, elle a été rebaptisée Formule-cadre des Nations unies pour les documents commerciaux. Presque tous les documents commerciaux internationaux sont maintenant alignés sur cette formule. Il s'agit en effet d'un ensemble intégré de normes internationales diverses, comme celles de la CEE-ONU et de l'ISO, destinées à faciliter les échanges d'informations entre tous les acteurs du commerce international (Butterly, 2004).

234. **Codes SOLAS/ISPS de l'Organisation maritime internationale (OMI) :** En 2002, l'OMI a amendé sa *Convention de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer* (Convention SOLAS) afin de

renforcer la sécurité à bord des navires et à l'interface entre navires et port. Le nouvel instrument, appelé *Code international relatif à la sûreté des navires et des installations portuaires* (Code ISPS) s'applique à tous les navires de charge d'une jauge brute supérieure ou égale à 500 tonneaux, aux navires transportant des passagers, aux unités mobiles de forage au large et aux installations portuaires qui fournissent aux navires les services dont ils ont besoin. Les 147 États qui ont ratifié la Convention SOLAS sont tenus de mettre en œuvre le Code ISPS, qui est entré en vigueur en juillet 2004.

235. Le Code ISPS fournit un cadre normalisé d'évaluation des risques que présentent les navires et les installations portuaires pour la sécurité. Ce cadre regroupe tous ceux qui prennent part aux échanges et aux transports maritimes internationaux : organismes publics et administration locales, ainsi que secteur portuaire et maritime. Il doit permettre d'améliorer la détection des menaces qui pèsent sur la sécurité et de prendre des mesures préventives adaptées (CNUCED, 2004). Le Code ISPS et la Convention SOLAS ont bien réussi à maintenir l'intégrité du transport en conteneurs, surtout si l'on tient compte des nouvelles conditions qui s'appliquent en matière de sécurité depuis le 11 septembre 2001.

236. **Convention de l'OMI visant à faciliter le trafic maritime international (1965) :** Cette Convention vise à éviter les retards inutiles du trafic maritime, à accroître la coopération entre les pays et à apporter le degré d'uniformité le plus élevé possible dans les formalités et autres procédures. Pour ce faire, la Convention fournit des normes et d'autres pratiques recommandées, au moyen de sept formulaires normalisés de l'OMI (FAL 1-7) : déclaration générale, déclaration de la cargaison, déclaration des provisions de bord, déclaration des effets et marchandises de l'équipage, liste de l'équipage, liste des passagers et manifeste de marchandises dangereuses. La Convention de 1965 a été amendée à dix reprises.

237. **Commission électrotechnique internationale (CEI) :** La CEI élabore et publie des normes internationales en rapport avec les technologies électriques, électroniques et connexes, et effectue des évaluations de la conformité et des certifications de produit en s'appuyant sur ces normes. Elle utilise différents dispositifs d'évaluation de la conformité et de certification des produits : l'IECEE est un système d'évaluation de la conformité et de certification des équipements électriques, l'IECQ un système d'évaluation de la qualité des composants électriques et des matériels et procédés connexes, et l'IECEx un système de certification de la conformité aux normes des équipements électriques utilisés en atmosphère explosive³².

238. **Union internationale des télécommunications (UIT) :** L'UIT comporte un Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) qui publie des recommandations (normes), des réglementations, des résolutions et un *Bulletin d'exploitation de l'UIT* qui permet de procéder à des échanges d'informations sur les dernières évolutions des réseaux et services internationaux de communications, les manuels pratiques, la mise en œuvre, la mise en place de réseaux, la protection, les méthodes de mesure et les mires.

239. Les produits les plus importants de l'UIT-T sont ses recommandations. Plus de 3 000 recommandations ont été mises en vigueur et constituent des normes qui définissent les modalités de fonctionnement et d'intégration des réseaux de télécommunications. Les recommandations de l'UIT-T ne sont pas contraignantes mais apparaissent généralement comme des normes internationales, parce qu'elles sont d'excellente qualité, qu'elles garantissent l'interconnectivité des réseaux et qu'elles permettent de fournir des services de télécommunications à l'échelle mondiale³³.

240. **Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) :** L'Organisation internationale de l'aviation civile élabore des normes et des recommandations pour promouvoir la productivité, la sécurité, la conformité et l'aide aux consommateurs dans le cadre des formalités de dédouanement aux frontières internationales dans l'aviation civile. La fonction normative de l'OACI aboutit à trois types de dispositions :

- Les normes et pratiques recommandées sont formulées en termes généraux et se limitent aux dispositions essentielles des formalités de dédouanement du fret aérien. Celles qui ont un caractère réglementaire sont décrites aux annexes de la *Convention sur l'aviation internationale*, et les spécifications techniques plus détaillées figurent dans les appendices des annexes ou dans des manuels.
- Les procédures pour les services de navigation aérienne comprennent des pratiques d'exploitation et des indications utilisées dans le monde entier et trop détaillées pour faire l'objet de normes et pratiques recommandées.
- Les procédures régionales supplémentaires sont similaires aux précédentes, mais s'appliquent à l'échelle régionale et non mondiale.

C.3 Directives et manuels

241. **Directives de l'OMD relatives à la mainlevée immédiate des marchandises :** Ces directives s'appuient sur le principe de la transmission de renseignements par l'opérateur à la douane avant l'arrivée des marchandises, et classifient les marchandises en différentes catégories. Elles définissent aussi un ensemble minimal de données à fournir pour obtenir la mainlevée des marchandises relevant de ces catégories, précisent les procédures à suivre et encouragent la conclusion de protocoles d'accord entre la douane et le secteur privé pour la mise en œuvre de ces directives et des procédures qu'elles contiennent³⁴.

242. **Recueil de l'OMD sur la technique douanière :** Ce recueil rassemble en un seul ouvrage toutes les recommandations, normes et résolutions de l'OMD sur les procédures douanières et les technologies de l'information utilisées dans ce domaine, et fournit un glossaire de termes douaniers internationaux³⁵.

243. **Recueil de l'OMD sur l'évaluation en douane :** Ce recueil indique aux services douaniers les procédures à suivre dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane³⁶.

244. **Directives de Kyoto de l'OMD sur la technologie de l'information et de la communication :** Ces directives, qui concernent l'application des TIC aux procédures douanières, ont pour objet d'attirer l'attention des administrations douanières sur l'incidence de ces technologies sur les activités douanières, de décrire les avantages que peut tirer la douane de programmes renforcés d'intégration des TIC et d'indiquer les éléments à prendre à compte par les autorités douanières lorsqu'elles adoptent et utilisent les TIC dans leur travail.

245. **Manuel sur la modernisation des douanes de la Banque mondiale (*Customs Modernisation Handbook*) :** Ce manuel comprend à la fois un panorama des réformes douanières et des enseignements tirés par la Banque mondiale des projets mis en œuvre dans ce domaine, et vise à compléter le Cadre de diagnostic de l'OMD décrit plus haut. Il étudie tous les aspects de la réforme douanière : évaluation, règles d'origine, technologies de l'information, transit et éthique. Il permet aux gouvernements d'être informés des problèmes communs rencontrés dans le cadre des réformes des services douaniers et leur donne des directives pour améliorer leur efficacité. Il comprend aussi une analyse du cadre juridique dans lequel s'inscrivent les activités douanières et des moyens utilisés pour combattre la corruption. Cet ouvrage s'accompagne des *Initiatives de modernisation des douanes (Customs Modernization Initiatives)*, recueil qui rassemble des études de cas sur des projets de modernisation des administrations douanières conduits dans huit pays en développement : Bolivie, Ghana, Maroc, Mozambique, Ouganda, Pérou, Philippines et Turquie³⁷.

246. **Plan d'action collectif (PAC) du Sous-comité des procédures douanières (SCPD) de l'APEC** : En 2001, les économies membres de l'APEC se sont engagées à réduire de 5 % les coûts de transaction dans toute la région de l'APEC de 2002 à 2007. Le Comité du commerce et de l'investissement de l'APEC a élaboré un *Plan d'action pour la facilitation du commerce* destiné à couvrir les procédures douanières, les normes et la conformité, la mobilité commerciale et le commerce électronique, par des plans d'action collectifs pour l'ensemble de la région et des plans d'action individuels des pays membres³⁸.

247. Le Plan d'action collectif a été élaboré par le Sous-comité des procédures douanières (SCPD) de l'APEC, créé en 1994 et chargé d'harmoniser et de simplifier les procédures douanières. Constitué d'un ensemble complet de 14 points, il aide les économies membres à appliquer le cadre établi par l'Organisation mondiale des douanes et différents autres cadres internationaux comme la Convention révisée de Kyoto, en adoptant des principes, des normes, des programmes d'assistance technique et d'autres instruments de facilitation des échanges.

248. Le SCPD énonce des principes directeurs sur la facilitation, la responsabilité, la cohérence, la transparence et la simplification, qui ont pour but de simplifier les procédures de dédouanement, de mettre en œuvre les engagements pris en matière de droits de propriété intellectuelle, d'harmoniser l'évaluation en douane et d'offrir un environnement plus propice aux investissements. Pour atteindre ces objectifs, il a inclus dans le plan d'action collectif les 14 points suivants : harmonisation des droits de douane, à partir de la Convention sur le SH, au moyen d'ateliers, de missions et de conseils techniques (objectif atteint par toutes les économies membres) ; transparence des procédures douanières ; simplification et harmonisation des procédures douanières conformément à la Convention de Kyoto, au moyen d'initiatives Pathfinder, qui permettent aux économies membres de partager leur expérience en matière d'adhésion et de mise en œuvre ; adoption et soutien du système EDIFACT des Nations unies pour des échanges sans support papier ; adoption des principes de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane ; adoption des principes de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ; création d'une disposition claire d'introduction d'appels ; création d'un système de décisions anticipées de classification ; possibilité d'importation temporaire sous couvert du carnet ATA après adhésion à la Convention d'Istanbul ; harmonisation des éléments de données de l'APEC ; techniques de gestion des risques ; mise en œuvre des directives de l'OMD sur le dédouanement des envois exprès (objectif atteint par 18 économies membres) ; éthique douanière fondée sur la Déclaration d'Arusha de l'OMD et renforcement des partenariats douanes-entreprises³⁹.

249. **Normes de transparence de l'APEC en matière de procédures douanières** : Les normes de transparence de l'APEC en matière de procédures douanières sont l'une des principales réalisations du SCPD. Elles confirment les principes d'éthique douanière et l'adoption des normes sur la transparence. Elles portent en particulier sur la publication d'informations et de réglementations douanières, la mise en œuvre de décisions anticipées de classification, l'évaluation en douane, la transparence des procédures et la création de points de contact capables de répondre aux préoccupations formulées. Il existe aussi des possibilités d'évaluations mutuelles, processus volontaire qui permet de répertorier les pratiques les mieux adaptées à la mise en œuvre des points du PAC⁴⁰.

250. **Plan de modernisation des douanes de l'APEC (*Blueprint for Customs Modernisation*)** : Créé par le SCPD, ce plan officialise sa vision de la facilitation des procédures douanières. Il aide le secteur privé à identifier les avantages qu'il peut tirer des activités du Sous-comité. Publié pour la première fois en 1997, il est mis à jour et réédité chaque année⁴¹.

251. **Principes directeurs de la Chambre de commerce internationale pour les douanes** : La Chambre de commerce internationale (CCI), qui a son siège à Paris, conçoit depuis les années 20 des instruments de simplification et d'harmonisation douanières. Elle a élaboré 60 Principes directeurs s'appliquant aux douanes, en particulier dans les domaines de la réduction des formalités écrites, de

l'utilisation accrue du commerce électronique, de la mise en place de techniques d'évaluation des risques comme les vérifications avant et après dédouanement et de la formation professionnelle des douaniers. En outre, la Chambre de commerce internationale gère le système de carnet ATA pour l'importation temporaire de marchandises en collaboration avec l'OMD⁴².

252. Les Principes directeurs de la CCI pour les douanes, publiés en 2003, sont une version révisée des Principes directeurs internationaux de la CCI pour les douanes, publiés pour la première fois en 1997. Ils résultent de l'Accord de la CCI avec l'Organisation mondiale des douanes et s'appuient sur de nombreux documents et cadres de l'OMD. Ils s'accompagnent de notes explicatives qui en indiquent les avantages et sont souvent mises à jour. La CCI espère que les pays s'en servent pour suivre l'évolution des nombreuses réformes en cours dans diverses organisations internationales, ou pour évaluer les progrès des nombreux programmes de réformes douanières.

253. Les Principes directeurs, au nombre de 54, visent à rendre l'administration douanière plus moderne, plus efficace et plus efficiente. Ils portent sur les stratégies, les ressources humaines, les structures, le traitement des marchandises (en général, à l'importation, à l'exportation et en transit), la transparence de l'administration et de la réglementation, l'informatisation, la classification des marchandises et l'évaluation en douane, l'origine, les différends et les sanctions, et le traitement des voyageurs⁴³.

254. « **Trousse à outils** » de la CCI pour l'intégrité (*Integrity Toolkit*) : Cet ensemble d'outils de la CCI fournit des directives aux autorités douanières pour que l'éthique et les comportements y soient exemplaires, en s'appuyant sur l'idée que l'intégrité conduit à une plus grande efficacité. Il reprend certains des Principes directeurs pour les douanes et utilise les Notes explicatives pour indiquer de quelle manière l'intégrité douanière contribue dans chaque domaine à l'efficacité. Il fournit des conseils spécifiques sur les aspects suivants : personnel douanier ; intégrité des services douaniers ; identification des agents des douanes ; Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane ; décisions contraignantes ; experts douaniers ; publication de décisions ; paiement informatisé ; examen sélectif ; inspection discrète ; dossiers électroniques ; appels ; médiateur ; et protocole d'accord⁴⁴.

255. « **Trousse à outils** » de la CCI pour la sécurité douanière (*Customs Security Toolkit*) : Cet ensemble d'outils comporte des conseils pour la mise en place d'une gestion et d'une sécurité de qualité aux frontières et pour le respect de nombreuses réglementations et dispositions nouvelles de coopération. Il reprend les Principes directeurs pour les douanes concernant la sécurité des douanes et des frontières et espère ainsi fournir aux services douaniers les moyens d'évaluer rapidement la qualité de la sécurité au niveau des douanes, de l'améliorer et de mesurer l'amélioration obtenue. Il coïncide en partie avec la trousse à outils pour l'intégrité mais en diffère sur de nombreux aspects. Les principes directeurs énoncés portent sur les points suivants : personnel douanier ; information automatisée ; gestion automatisée des risques ; unité interne de sécurité ; identification du personnel ; enquêtes sur les fraudes ; vérification avant l'arrivée et après l'entrée ; importation et transit ; matériel d'inspection ; convergence des contrôles officiels ; mesures de transit ; assistance mutuelle ; consultation avec les négociants ; et protocole d'accord⁴⁵.

256. **Incoterms de la CCI** : La CCI crée, publie et traduit en 31 langues des Incoterms, termes commerciaux normalisés utilisés dans les contrats commerciaux internationaux, accompagnés de définitions. Les Incoterms sont des abréviations de trois lettres, comme EXW (Ex works : à l'usine), FOB (Free on Board : franco à bord), et CIF (coût, assurance et fret). Ils ont été mis à jour six fois depuis 1936, et la dernière édition date de l'an 2000. Les Incoterms ont été approuvés par la CNUDCI et permettent d'optimiser la sécurité juridique et la confiance dans le domaine du commerce international⁴⁶.

C.4 Systèmes automatisés de gestion douanière

257. **Modèle de données douanières de l'OMD :** Le Modèle de données douanières résulte d'une initiative de normalisation des douanes du G7, visant à fixer des normes sur la conservation et le transfert électronique des données douanières. L'OMD a pris la responsabilité de l'initiative en 2002. Maintenant appelé Modèle de données douanières, cet instrument s'est élargi en incluant tous les pays et toutes les procédures commerciales régies par les organismes publics autres que les douanes dans le système commercial international. Des mises à jour ont été effectuées pour assurer la conformité du modèle de données aux principes de la Convention de Kyoto révisée, c'est-à-dire pour faire en sorte que les données exigées par douane soient réduites au minimum nécessaire, pour une circulation rapide et sûre des marchandises. Le modèle de données constitue un système électronique entièrement informatisé qui traite les documents d'importation et d'exportation et nécessite que les administrations douanières suivent des procédures douanières similaires, comme la procédure d'importation en deux étapes. En définitive, lorsque les administrations douanières et les autres organismes présents aux frontières auront adopté un système automatisé et normalisé, les négociants pourront faire passer leurs marchandises par un « guichet unique » qui concentrera les opérations nécessaires en une étape unique, en permettant à un organisme douanier d'appliquer toutes les réglementations régissant les importations ou les exportations⁴⁷.

258. **Système automatisé de gestion des douanes de la CNUCED (SYDONIA) :** Le programme SYDONIA aide les pays à rationaliser leurs procédures de dédouanement. Il rassemble le logiciel SYDONIA et la formation nécessaire à son utilisation par les fonctionnaires des douanes. La CNUCED a créé ce programme en 1981 après avoir reconnu le rôle que pouvaient jouer les technologies de l'information dans la modernisation des procédures douanières. Elle a procédé depuis à plusieurs actualisations pour tenir compte de l'évolution des besoins (commerce électronique par exemple), mais le système continue de remplir son rôle fondamental d'informatisation et de simplification des procédures douanières, réduisant ainsi le volume de documentation exigé et le nombre d'étapes que fait intervenir le traitement des marchandises. Le système SYDONIA, compatible avec les normes de la CEE-ONU, de l'OMD et de l'ISO, couvre les procédures d'importation et d'exportation, le transit et l'entreposage. Il permet aux pays qui l'adoptent d'accélérer les procédures douanières, d'accroître leurs recettes douanières, de faire baisser leurs coûts administratifs et de générer des données douanières à des fins d'analyse statistique et de planification économique. Il a été installé dans plus de 80 pays.

259. La dernière version du logiciel, lancée en 2002, s'appelle SYDONIAworld. Le système fonctionne sur le web et permet aux responsables des douanes de traiter les transactions douanières par Internet ; les documents électroniques prennent la place des documents sur papier. Les pays qui utilisent déjà SYDONIA++ pourront adopter progressivement SYDONIAworld dont l'architecture permet de combiner les deux systèmes jusqu'à ce que le nouveau programme soit petit à petit entièrement mis en place⁴⁸.

260. **Système d'informations anticipées sur les marchandises de la CNUCED (SIAM) :** Le SIAM est un système d'information sur les transports qui suit les déplacements des marchandises dans toute la chaîne d'approvisionnement. Il se divise en quatre modules principaux – RailTracker, RoadTracker, Lakes/RiversTracker et PortTracker – qui créent un réseau d'information à tous les points de la chaîne logistique. Il vise à fournir aux organismes publics et au secteur privé des informations en temps réel sur les mouvements de marchandises, pour des opérations à court terme ou la planification à long terme. La CNUCED a créé le programme SIAM au milieu des années 80 après avoir mis en évidence le manque de transparence des coûts et procédures du secteur des transports. Elle a commencé à mettre en œuvre les modules RailTracker et PortTracker dans les années 90. La formation du personnel des pouvoirs publics et du secteur privé à l'utilisation du logiciel et des procédures SIAM est prévue dans le cadre du programme de mise en œuvre de la CNUCED. En 2002, RailTracker et PortTracker avaient été adoptés dans 20 pays.

261. **Instruments de la CEE-ONU en rapport avec le commerce électronique :** Plusieurs normes internationales sur le commerce électronique établies sous l'égide de la CEE-ONU sont maintenant appliquées dans des pays en développement et développés. La plus importante, maintenant appelée Répertoire des Nations unies pour l'échange de données commerciales (UNTDID) contient les normes EDIFACT/ONU, le Répertoire d'éléments de données commerciales (UNTDED), et la Formule-cadre des Nations unies pour les documents commerciaux.

262. **UNTDID et EDIFACT :** L'EDIFACT/ONU comprend un ensemble de normes approuvées à l'échelle internationale, de répertoires et de principes directeurs pour l'échange électronique de données structurées entre des systèmes informatiques indépendants. Ces règles sont acceptées et publiées par la CEE-ONU et gérées conformément à des procédures approuvées. L'UNTDID comprend les éléments suivants :

- Règles de conduite uniformes pour l'échange de données commerciales par télétransmission (UNCID).
- Messages normalisés et règles pour le transfert électronique de données (UNSM).
- Répertoires normalisés permettant un accès rapide sous forme électronique à des informations sur les marchandises, comprenant des répertoires de messages normalisés, des répertoires de segments et un répertoire d'éléments de données.

C.5 Mécanismes de coordination

263. **Fédération mondiale des pôles commerciaux :** La Fédération mondiale des pôles commerciaux a repris en 1992 le Programme sur les pôles commerciaux de la CNUCED. Elle a été créée en 2000, mais la CNUCED ne lui a officiellement transféré son programme qu'en 2002. L'objectif des pôles commerciaux est de faciliter les échanges internationaux des PME, en particulier celles des pays en développement et des PMA, en leur fournissant des informations sur les marchés et des contacts auprès des pôles commerciaux de leur pays. Les pôles commerciaux sont pour l'essentiel des guichets uniques permettant aux PME de trouver des informations sur les marchés étrangers, les opportunités commerciales, les acheteurs étrangers, les services de conseil et de commerce électronique. Un pôle commercial peut abriter des fonctionnaires des douanes, des banques et des compagnies d'assurance, des entreprises de logistique et des agences d'affaires et de commerce international. Le Réseau mondial des pôles commerciaux relie les différents pôles électroniquement ; il existe à l'heure actuelle plus de 120 pôles commerciaux dans plus de 90 pays⁴⁹.

264. **Dialogue douanes-secteur privé de l'APEC :** Le Dialogue douanes-secteur privé mis en place par l'APEC est un échange d'idées annuel entre les responsables des douanes et la communauté des entreprises. Ces rencontres rassemblent des associations d'entreprises, des importateurs et des exportateurs, des transitaires, des courtiers en douane, des chambres nationales du commerce, des directeurs des administrations douanières des économies membres de l'APEC, ainsi que des représentants de l'Organisation mondiale des douanes. En 2005, le Dialogue s'est déroulé à Gyeongju (Corée), le 5 septembre et les sessions précédentes s'étaient tenues en Thaïlande (2003) et au Chili (2004)⁵⁰.

265. **Réseaux informels de l'OMD :** L'OMD a aussi mis en place un ensemble de mécanismes informels de coordination et des forums de discussion dans différents domaines de l'administration électronique douanière. On peut citer le réseau d'application des dispositions douanières, les forums de discussion sur l'évaluation, sur les règles d'origine et sur le SH, le forum sur les laboratoires, etc.

266. **Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports (GFPTT) :** Il s'agit d'un instrument commun mis à la disposition des spécialistes et des responsables des politiques ayant des activités de facilitation des échanges et des transports. La Banque mondiale est actuellement chargée de la coordination des activités du GFPTT, dont elle assure le secrétariat. Le GFPTT constitue essentiellement un moyen de diffusion des travaux de recherche et des informations sur les pratiques optimales en rapport avec différents aspects de la facilitation des échanges, par exemple : modernisation des organismes frontaliers, constitution de partenariats pour la facilitation du commerce et des transports, questions douanières, développement économique et facilitation des échanges, commerce électronique et entreprises, normes et évaluation de la conformité, intégration des transports régionaux, libéralisation et facilitation des échanges, logistique et facilitation des échanges, transit et opérations de transport.

C.6 Instruments législatifs

267. La CNUDCI⁵¹ a mis au point un vaste ensemble de textes législatifs et non législatifs qui influent sur la législation de facilitation des échanges de nombreux pays en développement. Les textes législatifs tels que conventions, lois types et guides législatifs peuvent être incorporés par les États dans la législation nationale. Les textes non législatifs, comme le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, sont utilisés par les parties à des contrats commerciaux internationaux.

268. Les textes législatifs de la CNUDCI sont notamment les suivants : Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ; Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises ; Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international ; Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services ; Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by ; Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux ; Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux, Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, 1978 (Règles de Hambourg) ; Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international ; Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique ; Guide législatif de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé ; Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques ; Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale ; Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international ; et Guide législatif sur le droit de l'insolvabilité. Les textes non législatifs sont les suivants : Règlement d'arbitrage de la CNUDCI ; Règlement de conciliation de la CNUDCI ; Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales ; Guide juridique de la CNUDCI pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles ; et Guide juridique de la CNUDCI pour les opérations d'échanges compensés.

269. En complément de ce mandat de rédaction de textes, la CNUDCI mène aussi diverses activités d'assistance technique pour promouvoir ses travaux et encourager l'utilisation et l'adoption de ses textes législatifs et non législatifs. Parmi les activités techniques de la CNUDCI, on peut citer :

- l'organisation de missions d'information et de séminaires et la participation à des conférences afin de familiariser les participants avec les textes de la CNUDCI et leur utilisation.
- des évaluations des réformes du droit afin d'aider les gouvernements, les organes législatifs et autres institutions des pays en développement et des autres pays à modifier la législation existante et à évaluer leurs besoins en matière de réforme du droit dans le domaine commercial.
- l'aide à la rédaction de textes législatifs nationaux pour appliquer les textes de la CNUDCI.

- la fourniture d'une assistance aux organismes internationaux de développement tels que la Banque mondiale pour l'utilisation des textes de la CNUDCI dans leurs activités et projets de réforme du droit.
- la fourniture de conseils et d'une assistance aux organisations internationales et à d'autres organisations, comme les associations professionnelles, les organisations d'avocats, les chambres de commerce et les centres d'arbitrage, pour l'utilisation des textes de la CNUDCI.
- l'élaboration de supports de formation et d'autres supports, comme le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT), et de précis de jurisprudence concernant des textes spécifiques, qui peuvent être utiles dans le cadre de séminaires, de missions d'information ainsi que de l'enseignement universitaire.

Tableau C.1 Instruments de facilitation des échanges mis au point par différentes institutions multilatérales

Institution	Instruments d'évaluation et indicateurs de performances	Norme/Convention internationale	Recommandations de bonnes pratiques	Systèmes douaniers automatisés	Mécanisme de coordination	Ensemble d'outils législatifs
APEC			Plans d'action collectifs et plans d'action individuels des pays membres en matière de procédures, de normes et de conformité douanières ainsi que de commerce électronique		Dialogue douanes-secteur privé de l'APEC	
			Normes de transparence de l'APEC en matière de procédures douanières			
			Plan de modernisation des douanes de l'APEC			
OMD	Cadre de diagnostic sur le renforcement des capacités douanières	Convention de Kyoto révisée	Directives sur la mainlevée immédiate	Modèle de données douanières de l'OMD	Réseau d'application des dispositions douanières	Accord bilatéral type sur l'assistance administrative mutuelle sur les questions douanières
	Liste de contrôle aux fins de l'autoévaluation pour les articles V, VIII, X du GATT	Convention d'Istanbul sur l'admission temporaire de marchandises	Recueil sur les techniques douanières	Base de données marchandises du SH	Forum de discussion sur l'évaluation	Lignes directrices pour l'établissement d'une législation nationale sur l'évaluation
	Méthodologie pour l'étude du temps nécessaire à la mainlevée des marchandises	Convention sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises	Recommandations, normes et résolutions de l'OMD	Notes explicatives du SH	Forum de discussion sur l'origine	

Institution	Instruments d'évaluation et indicateurs de performances	Norme/Convention internationale	Recommandations de bonnes pratiques	Systèmes douaniers automatisés	Mécanisme de coordination	Ensemble d'outils législatifs
	Manuel d'analyse comparative	Convention d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières (Nairobi)	Directives de Kyoto sur la technologie de l'information et de la communication	Recueil des avis de classement	Forum de discussion sur le SH	
	Manuel d'identification et de détection des matières nucléaires		Manuel sur la fraude commerciale destiné aux cadres supérieurs des douanes		Forum de discussion sur les laboratoires des douanes	
	Guide d'autoévaluation en matière d'éthique		Manuel d'enquête sur la fraude commerciale		Forum de discussion sur la modernisation des douanes	
			Manuel sur le contrôle des conteneurs			
			Modules de formation sur la lutte contre la fraude commerciale			
			Manuel de formation sur la CITES			
			Guide de la Coalition des entreprises contre la contrebande (BASC)			
			Recueil sur l'évaluation en douane			
			Manuel sur le contrôle de l'évaluation en douane			

Institution	Instruments d'évaluation et indicateurs de performances	Norme/Convention internationale	Recommandations de bonnes pratiques	Systèmes douaniers automatisés	Mécanisme de coordination	Ensemble d'outils législatifs
			<p>Guide pratique concernant la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur les règles d'origine</p> <p>Manuel sur le classement dans le SH</p> <p>Modèle pour les travaux de classement</p> <p>Renseignements contraignants sur le classement avant l'entrée</p> <p>Guide sur les laboratoires des douanes</p> <p>Brochure d'information sur l'éthique</p> <p>Modèle de code d'éthique et de conduite</p> <p>Guide de gestion des risques</p>			
Banque mondiale	Audit des mesures de facilitation du commerce et des transports		<p>Manuel sur la modernisation des douanes</p> <p>Mécanisme pour l'élaboration de normes et le développement du commerce</p> <p>Indicateurs mondiaux en matière de logistique</p>		Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce (GFPTT)	

Institution	Instruments d'évaluation et indicateurs de performances	Norme/Convention internationale	Recommandations de bonnes pratiques	Systèmes douaniers automatisés	Mécanisme de coordination	Ensemble d'outils législatifs
CNUCED				<p>Système douanier automatisé (SYDONIA)</p> <p>Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM)</p>	Programme relatif aux pôles commerciaux	
CEE-ONU		<p>Convention TIR 1999</p> <p>Code LOCODE/ONU</p> <p>Formule-cadre des Nations unies pour les documents commerciaux</p>	Recueil de recommandations sur la facilitation des échanges	<p>Répertoire des Nations unies pour l'échange de données commerciales (UNTDID)</p> <p>Règles des Nations unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT/ONU)</p>		
OMI		Sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS)/ Code international relatif à la sûreté des navires et des installations portuaires				

Institution	Instruments d'évaluation et indicateurs de performances	Norme/Convention internationale	Recommandations de bonnes pratiques	Systèmes douaniers automatisés	Mécanisme de coordination	Ensemble d'outils législatifs
		Convention visant à faciliter le trafic maritime international (1965)				
CNUCDI		Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises	Règlement d'arbitrage de la CNUCDI			Loi type de la CNUCDI sur l'arbitrage commercial international
		Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises	Règlement de conciliation de la CNUCDI			Loi type de la CNUCDI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services
		Convention des Nations unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by	Aide-mémoire de la CNUCDI sur l'organisation des procédures arbitrales			Loi type de la CNUCDI sur les virements internationaux
		Convention des Nations unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux	Guide juridique de la CNUCDI pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles			Loi type de la CNUCDI sur le commerce électronique
		Convention des Nations unies sur le transport de marchandises par mer, 1978 (Hambourg)	Guide juridique de la CNUCDI pour les opérations d'échanges compensés			Guide législatif de la CNUCDI sur les projets d'infrastructure à financement privé

Institution	Instruments d'évaluation et indicateurs de performances	Norme/Convention internationale	Recommandations de bonnes pratiques	Systèmes douaniers automatisés	Mécanisme de coordination	Ensemble d'outils législatifs
		Convention des Nations unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international				Loi type de la CNUCDI sur les signatures électroniques
		Convention des Nations unies sur la cession de créances dans le commerce international				Loi type de la CNUCDI sur la conciliation commerciale internationale
						Guide législatif de la CNUCDI sur le droit de l'insolvabilité
ISO		Normes du <i>Comité technique Navires et technologie marine de l'ISO</i> (TC8)				
		Normes du <i>Comité technique Conteneurs pour le transport de marchandises</i> (TC104)				
		Normes du <i>Comité technique Systèmes intelligents de transports</i> (TC204)				
Chambre de commerce internationale (CCI)			Principes directeurs de la CCI pour les douanes			
			Trousse à outils de la CCI pour l'intégrité			

Institution	Instruments d'évaluation et indicateurs de performances	Norme/Convention internationale	Recommandations de bonnes pratiques	Systèmes douaniers automatisés	Mécanisme de coordination	Ensemble d'outils législatifs
			Trousse à outils de CCI pour la sécurité douanière			
			Incoterms de la CCI			
Commission électrotechnique internationale (CEI)		Normes internationales sur les technologies électriques, électroniques et connexes				
		IECEE (Système d'évaluation de la conformité et de certification des équipements électriques)				
		IECQ (Système d'évaluation de la qualité des composants électriques et des matériels et procédés connexes)				
		IECEX (Système de certification de la conformité aux normes des équipements électriques utilisés en atmosphère explosive)				
Union internationale des télécommunications (UIT)		Plus de 3000 recommandations internationales (normes) en vigueur				
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)		Normes et pratiques recommandées (SARP)				
		Procédures pour les services de navigation aérienne				
		Procédures régionales supplémentaires				

DCD/DAC(2006)7/PART2/REV1

Institution	Instruments d'évaluation et indicateurs de performances	Norme/Convention internationale	Recommandations de bonnes pratiques	Systèmes douaniers automatisés	Mécanisme de coordination	Ensemble d'outils législatifs
CESAP					Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce (ARTNET)	

20. Base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (2005), site web de l'OMC : <http://tcdbd.wto.org/index.asp?lang=FRA>
21. Le mandat du Groupe de négociation sur la facilitation des échanges de l'OMC, tel qu'il est défini au paragraphe 1, Annexe D de « l'ensemble de résultats de juillet » (WT/L/579), est de clarifier et d'améliorer les aspects pertinents des articles V (Liberté de transit), VIII (Redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation) et X (publication et application des règlements relatifs au commerce) du GATT de 1994 « en vue d'accélérer encore le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit ».
22. On entend par « aide publique au développement » (APD) tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays de la partie I de la Liste du CAD (pays en développement), ou à des institutions multilatérales pour être ensuite acheminés vers des pays de la partie I, et qui : i. émanent d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics ; ii. Sachant que chaque opération doit en outre : a) avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires de l'aide ; et b) être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 % (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 %). L'aide publique (AP) comprend les apports de ressources qui satisfont les critères de l'APD mais sont destinés aux pays de la partie II de la Liste du CAD (pays en transition) et aux institutions multilatérales dont les activités bénéficient essentiellement à ces pays. Source : <http://www.oecd.org/dataoecd/15/19/16811124.htm>.
23. D'autres informations figurent dans les *Conseils pour l'analyse des données*, sur le site web de la base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce (<http://tcdbd.wto.org>).
24. Note du Secrétariat de l'OMC, janvier 2005.
25. Ibid.
26. Site web de l'OMD : <http://www.wcoomd.org/ie/Fr/fr.html>
27. Recueil des outils de renforcement des capacités de l'OMD, G/C/W/445, 2002
28. Site web de l'OMD : <http://www.wcoomd.org/ie/Fr/fr.html>
29. Le système harmonisé : la langue du commerce international (fiche de l'OMD) ; Trade Facilitation: A Development Perspective in the Asia-Pacific Region (APEC).
30. Description générale du système de l'ISO sur son site web : <http://www.iso.org/iso/fr/aboutiso/introduction/index.html>
31. Partie du site web de la CEE-ONU consacrée à la facilitation des échanges : <http://www.unece.org/leginstr/trade.htm>
32. Site web de la CEI : www.iec.ch/
33. Site web de l'UIT, www.itu.int/home/
34. Site site web de l'OMD : <http://www.wcoomd.org/ie/Fr/fr.html>
35. Note du Secrétariat de l'OMD, janvier 2005

36. Note du Secrétariat de l'OMD, janvier 2005
37. Sites web de l'OMD : <http://www.wcoomd.org/ie/Fr/fr.html> et du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce : www.gfptt.org/
38. Au sujet du SCPD de l'APEC, www.sccp.org/about/menu.htm
39. Au sujet du SCPD de l'APEC, www.sccp.org/about/menu.htm
40. SCPD de l'APEC, www.apec.org/apec/apec_groups/committees/committee_on_trade/sub-committee_on_customs.html
41. SCPD de l'APEC, www.apec.org/apec/apec_groups/committees/committee_on_trade/sub-committee_on_customs.html
42. Site web de la CCI : www.iccwbo.org/
43. Introduction du site web de la CCI : www.iccwbo.org/home/custom_trade/introduction.asp
44. Trousse à outils de la CCI pour l'intégrité, site web de la CCI : www.iccwbo.org/home/custom_trade/integrity_toolkit.asp
45. Trousse à outils de la CCI pour l'intégrité, site web de la CCI : www.iccwbo.org/home/custom_trade/security_toolkit.asp
46. Règles du commerce international, Incoterms 2000, www.iccwbo.org/index_incoterms.asp
47. Fiche sur le modèle de données douanières de l'OMD : www.wco.org, consultée le 2 septembre 2005.
48. Informations sur le programme SYDONIA
49. Site WEB de la Fédération mondiale des pôles commerciaux : <http://www.wtpfed.org/>
50. SCPD de l'APEC, www.apec.org/apec/apec_groups/committees/committee_on_trade/sub-committee_on_customs.html
51. Site web de la CNUDCI : <http://www.uncitral.org/uncitral/fr/index.html>

BIBLIOGRAPHIE

- Abernathy, F.H., J. T. Dunlop, J. H. Hammond, et A. Weil (1999), *A Stitch in Time: Lean Retailing and the Transformation of Manufacturing - Lessons from the Apparel and Textile Industries*, Oxford University Press, New York.
- Akhtar, S., Y. Qian, A. Malmstrom, et R. Subramaniam (2002), *Report and Recommendation of the President to the Board of Directors on Proposed Loans and Technical Assistance Grants to Kyrgyz Republic and Republic of Tajikistan and a Regional Technical Assistance Grant for the Regional Trade Facilitation and Customs Cooperation Program*, Banque asiatique de développement, Manille (RRP: KGZ 35498 TAJ 36001).
- APEC (2002), *APEC Trade Facilitation Action Plan*, Presented by Committee on Trade and Investment, APEC, Singapour, http://203.127.220.112/content/apec/apec_groups/committees/committee_on_trade/downloadlinks.003.LinkURL.Download.ver5.1.9, consulté le 29 novembre 2005.
- Assanie, N., M. Hardy, et M. Maillet (1999), "Facilitating Asia's Trade: A Role for Development Cooperation", www.worldbank.org/research/trade/conference/APEC/papers.htm, consulté le 5 août 2005.
- Banque asiatique de développement (2004), *Regional Trade Facilitation and Customs Cooperation Programme; Progress and Future Directions*, East and Central Asia Department, Asian Development Bank, Manille, www.adb.org/Projects/TradeFacilitation/publications_rtfccp.asp, consulté le 6 octobre 2005.
- Banque asiatique de développement (2005), *Central Asia Regional Economic Cooperation Trade Facilitation Program; 2005 and 2006 Update*, East and Central Asia Department, Banque asiatique de développement, Manille.
- Banque mondiale (1998), *Project Information Document, Vol. 1, Trade and Transportation Facilitation Project*, Banque mondiale, Washington, D.C., www.worldbank.org.pk/external/default/main?pagePK=64027221&piPK=64027220&theSitePK=293052&menuPK=293084&Projectid=P056213
- Banque mondiale (2001), *Project Appraisal Document, Vol. 1, Trade and Transportation Facilitation Project*, Banque mondiale, Washington, D.C., www.wds.worldbank.org/servlet/WDS_IBank_Servlet?pcont=details&eid=000094946_01041011084111, consulté le 5 octobre 2005
- Banque mondiale (2005a), *site web du Trade and Facilitation Project*, Banque mondiale, www.worldbank.org.pk/external/default/main?pagePK=64027221&piPK=64027220&theSitePK=293052&menuPK=293084&Projectid=P056213, consulté le 5 octobre 2005.

- Banque mondiale (2005b), Project Information Document, Appraisal Stage, Report No. AB1551, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Banque mondiale et Ministère du commerce du Cambodge (2005), Trade Facilitation and Competitiveness Project; Performance Measurement System, document établi par Emerging Markets Consulting, Phnom Penh, Cambodge.
- Butterly, Tom. "The UN Layout Key – Cornerstone for standardised paper and digital trade documents," PowerPoint Presentation, Capacity Building Workshop on Trade Facilitation Implementation: Tools, Techniques and Methodologies, CEE-ONU, Genève, octobre 2004.
- COMESA, page « Stratégie » du site web, www.comesa.int/about/vision/vision_chapter_6/view, consultée le 21 octobre 2005.
- Comité du développement (2005), Programme de Doha pour le développement et aide à la facilitation des échanges, Washington, D.C., 2005.
- Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) (2003), From Analysis to Implementation: Introducing Trade and Trade Facilitation Measures in an Integrated Environment, Genève.
- Commission européenne (CE) (2005a), CARDS Assistance Programme to the Western Balkans Regional Strategy Paper 2002-2006, Direction générale des relations extérieures de la Commission européenne, Bruxelles, www.seerecon.org/region/documents/ec/ec_cards_rsp_2002-2006.pdf, consulté le 21 octobre 2005.
- CE (2005b), Evaluation of the Implementation of Regulation 2666/2000 (CARDS) EC Support to the Western Balkans – 951651, European Commission EuropeAid Evaluation, europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/evinfo/cards/951651_ev.htm, consulté le 21 octobre 2005.
- CE (2005c), The Stabilisation and Association Process and CARDS Assistance 2000 to 2006, Deuxième conférence régionale du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, document de la Direction générale des relations extérieures de la Commission européenne, Bruxelles, www.seerecon.org/region/documents/ec/ec_sap_cards_2000-2006.pdf, consulté le 21 octobre 2005.
- CE (2005d), CARDS Assistance Programme to the Western Balkans, http://europa.eu.int/comm/enlargement/cards/reg1_en.htm consulté le 15 janvier 2006.
- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (1994), fiche d'information n° 5, présentée au Symposium international sur l'efficacité commerciale (17-21 octobre 1994).
- CNUCED (2004), Facilitation du commerce et des transports : mise en place d'un cadre sûr et efficace pour les échanges internationaux, TD/393, avril 2004, Genève.
- Denis, Jean-Emile, Homai Saha, Douglas Griffiths (2002), Evaluation of Capacity Building in UNCTAD's Technical Cooperation Activities, Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, Genève, 12 juillet 2002.
- Duran, Paul et Jose B. Sokol (2004), 'Policy and Operational Lessons Learned from Eight Country Case Studies,' in de Wulf, Luc, et Jose B. Sokol (dir. de pub.), Customs Modernization Handbook, Banque mondiale, Washington, D.C., 2004.

Fonds monétaire international (2004), Direction of Trade Statistics: Yearbook, FMI, Washington, D.C.

Gouvernement du Pakistan (2004), Project Profile: Trade and Transport Facilitation Project, Pakistan, www.pakistan.gov.pk/divisions/planninganddevelopment-division/Data/4th%20Round%202004-05/Farkhand%20Iqbal/Trade%20&%20Transport%20Facilitation/Profile.htm, consulté le 5 octobre 2005.

Heiser, N., B. Lewis, et J. Porter, (2005), Draft Report on Final Evaluation of Regional Harmonisation of Customs and Trade Statistics, Commission européenne, Brussels.

Jamaica Observer (2003), Online Payment for Customs, Kingston, www.jamaicaobserver.com/magazines/Business/html/20030701T200000-0500_45826_OBS_ONLINE_PAYMENT_FOR_CUSTOMS.asp, consulté le 6 octobre 2005.

KyrgyzInfo (2004), ADB Helping to Boost Trade Through Customs Modernisation in Kyrgyz Republic and Tajikistan, 1^{er} décembre 2004, www.kyrgyzinfo.kg/eng/?art=1101896230, consulté le 21 octobre 2005.

Liang, J. (2004), Technical Assistance for the Regional Trade Facilitation and Customs Cooperation Programme (Phase II), East and Central Asia Department, Banque asiatique de développement, Manille, www.adb.org/Documents/TARs/REG/tar-oth-36027.pdf, consulté le 21 octobre 2005.

Miller, Erik T. (2005), Achievements and Challenges of Trade Capacity Building: A Practitioner's Analysis of the CAFTA Process and its Lessons for the Multilateral System, The Institute for the Integration of Latin America and the Caribbean, Occasional Paper 32, Buenos Aires.

Ministère du commerce du Cambodge (2001), Diagnostic Trade Integration Study, Ministry of Commerce, Cambodge, Phnom Penh.

Mwangi, Anthony (2004), 'Mozambique,' dans De Wulf, Luc, et Jose B. Sokol (dir. de pub.), Customs Modernization Initiatives; Case Studies, Banque mondiale, Washington, D.C., 2004.

New Economy Project, site web (2006), A USAID project to Improve Jamaica's Business Environment, <http://www.neweconomyproject.com/Jamaica%20Custom.htm>, consulté en janvier 2006.

Ng, Francis (2002), "Patterns of Trade and Protection: Selected Country Data" dans Development, Trade, and the WTO, Banque mondiale, Washington, D.C.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2002), Avantages pour les entreprises de la facilitation des échanges, document TD/TC/WP(2001)21/FINAL, OCDE, Paris.

OCDE, Comité des échanges (2003a), Réflexions sur les méthodes possibles pour mettre en œuvre les principes relatifs à la facilitation des échanges figurant dans les articles V, VIII et X du GATT, juin 2003, TD/TC/WP(2003)12/FINAL.

OCDE (2003b), Évaluation quantitative des avantages de la facilitation des échanges, document TD/TC/WP(2003)31/FINAL, OCDE, Paris.

OCDE (2003c), Les réformes pour la facilitation des échanges au service du développement, document TD/TC/WP(2003)11/FINAL, OCDE, Paris.

- OCDE (2004), Coûts de l'introduction et de la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges : rapport intérimaire, document TD/TC/WP(2004)36/FINAL, OCDE, Paris.
- OCDE (2005a), Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, Forum de haut niveau, OCDE, Paris.
- OCDE (2005b), Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité, volume 2 : le soutien budgétaire, les approches sectorielles et le développement des capacités en matière de gestion des finances publiques, OCDE, Paris.
- OCDE (2005c), The Costs of Introducing and Implementing Trade Facilitation Measures, document TD/TC/WP(2005)27, OCDE, Paris
- OCDE (2005d), Synthèses de l'OCDE, Coûts et avantages de la facilitation des échanges, OCDE, Paris.
- OCDE (2006), Lessons Learned from Past Experience in Trade Related Assistance and Capacity Building, A Summary of Thematic Evaluations, OCDE, Paris (à paraître).
- Organisation mondiale des douanes (2003), Une stratégie de renforcement des capacités des administrations douanières élaborée par l'Organisation mondiale des douanes au nom de la communauté douanière internationale, juin 2003, Bruxelles.
- Organisation mondiale du commerce (OMC) (2000), Facilitation des échanges : travaux entrepris par d'autres organisations intergouvernementales, document G/C/W/80/Rev.1
- OMC (2004), Programme de travail de Doha, décision adoptée par le Conseil général le 1^{er} août 2004, WT/L/579.
- OMC (2005a), Communication du Japon, TN/TF/W/52.
- OMC (2005b), Communication des États-Unis, TN/TF/W/71
- OMC (2005c), Communication des Communautés européennes, TN/TF/W/37.
- OMC (2005d), Programme de travail de Doha, projet de texte ministériel, WT/MIN(05)/W/3.
- OMC et OCDE (2005), WTO/OECD Report on Trade-Related Technical Assistance and Capacity Building, OMC, Genève.
- Pearson, M., (2004), Capacity Building – Regional Trade Policy and Trade Facilitation: Experiences of COMESA, réunion CAD-OCDE/OMC sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce, 2-3 mars 2004, Paris.
- PNUD (2003), Appropriation, leadership et transformation.
- Réseau d'informations en ligne de l'Organisation des Nations Unies pour les Institutions régionales de renforcement des capacités en administration et en finances publiques (UNPAN) (2002), E-Government in Jamaica; The Customs Automated Services, The Third Forum on City Normalisation in the Asia Pacific Region, Meeting Paper, UNPAN, New York, unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/APCITY/UNPAN004305.pdf, consulté le 26 octobre 2005.

- Sitoe, L.E., (2005), Delivering Aid for Trade Effectively: Enhancing the Integrated Framework Model, étude de cas sur le Mozambique réalisée pour la réunion spéciale du CAD sur l'aide à l'appui des échanges, 27 octobre 2005, Maputo, Mozambique.
- USAID (2003), Major Achievements: Jamaica Customs Launches ePayment System, site web du New Economy Project, USAID, Washington, D.C., www.neweconomyproject.com/release0014.html, consulté le 21 octobre 2005.
- USAID (2004), Removing Obstacles to Economic Growth in Mozambique; A Diagnostic Trade Integration Study, Vol. 2, USAID, Washington, D.C.
- USAID (2005), Jamaica Customs, site web du New Economy Project, USAID, neweconomyproject.com/Jamaica%20Custom.htm, consulté le 26 octobre 2005.
- Wilson, J., C. Mann, Y.P. Woo, N. Assanie, et I. Choi (2002), Trade Facilitation: A Development Perspective in the Asia Pacific Region, APEC, Singapour.
- Wilson, J., S. Bagai, and C. Fink, (2004), "Reducing Trading Costs in a New Era of Security." Chapter 5 in The World Bank Global Economic Prospects 2004 -- Realizing the Development Promise of the Doha Agenda, Banque mondiale, Washington, D.C.
- de Wulf, Luc et Jose Sokol (dir. de pub.), (2005), Customs Modernization Handbook, World Bank, Washington, D.C., Washington.
- Woo, Y.P. et J. Wilson (2000), Cutting Through Red Tape, Asia Pacific Foundation of Canada, Vancouver.
- Woo, Yuen Pau (2004), APEC's Trade Facilitation Action Plan: A Mid-Term Assessment, a Report Prepared for the APEC Committee on Trade and Investment, Secrétariat de l'APEC, Singapour.
- Entretien téléphonique avec David Harrell, chef de projet, FASTrade, Booz Allen Hamilton, 12 décembre 2005.
- Entretien téléphonique avec Fabio Artuso, chargé de programme, délégation de la Commission européenne en Thaïlande, 3 novembre 2005.
- Échange de courrier électronique avec Dominic Bond, coordinateur du projet de modernisation des douanes, Crown Agents Maputo, 13 décembre 2005.
- Remarques de Kermit Moh, directeur de mission par intérim, USAID Jamaïque, à l'occasion du lancement du système électronique de paiement des redevances douanières, le 9 juillet 2003, www.jacustoms.gov.jm/customs/epayment/PDF/Kermit_on_customs_e-payment.pdf, consultées le 21 octobre 2005.